

Commune Du Russey

Plan Local d'Urbanisme



1.-RAPPORT DE PRESENTATION



AURELIEN TISSOT
URBANISME – AMENAGEMENT – FONCIER
6, Rue Claude Chappe – 25300 PONTARLIER
Tel -Fax : 03 81 46 75 32
Email : aurelien.tissot@geometre-expert.fr

Approbation
Octobre 2012

SOMMAIRE

1. Présentation Générale du Russey	5
1.1. <i>Son territoire, sa situation géographique :</i>	5
1.2. <i>Intercommunalité :</i>	7
1.3. <i>Aperçu Historique :</i>	8
2. Diagnostic au regard des prévisions économiques et démographiques	9
2.1. <i>Evolution de la population</i>	9
2.2. <i>Le logement.....</i>	14
2.3. <i>Les ménages :.....</i>	16
2.4. <i>Les activités économiques :</i>	18
2.5. <i>Equipements et services public ou collectifs :</i>	23
2.6. <i>Localisation des activités et des équipements publics :</i>	24
3. Besoins et objectifs répertoriés en matière :	28
3.1. <i>Aménagement de l'espace et équilibre social de l'habitat</i>	28
3.2. <i>Développement économique, du commerce, du tourisme :</i>	30
3.3. <i>Equipements et services :.....</i>	31
3.4. <i>Transports :.....</i>	32
4. Analyse de l'état initial de l'environnement.....	34
4.1. <i>Le relief</i>	34
4.2. <i>Aperçu géologique</i>	35
4.3. <i>Circulations d'eaux souterraines</i>	37
4.4. <i>SDAGE :.....</i>	38
4.5. <i>Prévention des risques naturels ou technologiques prévisibles</i>	42
4.6. <i>Les espaces ruraux naturels</i>	44
4.7. <i>Les espaces naturels sensibles</i>	49
4.8. <i>Les espaces ruraux périphériques du village</i>	52
4.9. <i>Paysage et Patrimoine :</i>	66
4.10. <i>Organisation urbaine.....</i>	75
4.11. <i>Contraintes liées à la circulation.....</i>	77
4.12. <i>Les activités agricoles</i>	79
5. Orientations d'aménagement du PLU	82
5.1. <i>Les orientations générales du PADD :.....</i>	82
5.2. <i>Analyse de la consommation d'espaces ruraux :.....</i>	86
5.3. <i>Définition des zones, des règles, des orientations sectorielles d'aménagements et de programmation :97</i>	97
6. Incidences du PLU sur l'environnement, sa préservation, sa mise en valeur.....	110
7. Evaluation des résultats d'application du plan	124
7.1. <i>Contexte législatif :</i>	124
7.2. <i>Evaluation des résultats du PLU :</i>	124
8. Les changements apportés par la révision	126
9. Annexe du rapport de présentation :	128
9.1. <i>Etude d'environnement :</i>	128
9.2. <i>Etude dérogatoire L111-1-4, zone d'activités des Butiques:</i>	128

PREAMBULE

Le présent rapport de présentation est rédigé conformément aux prescriptions du code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123-1 et R 123-2 issus des lois Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et Grenelle de L'Environnement du 12 juillet 2010. Sa composition suit d'ailleurs un plan rigoureusement identique à celle spécifiée dans le dit – code.

Extrait de l'article L 123-1 :

Le plan local d'urbanisme comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement et des annexes.

Extrait de l'article L 123-1-2 :

Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Il justifie les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Extrait de l'article R 123-2 :

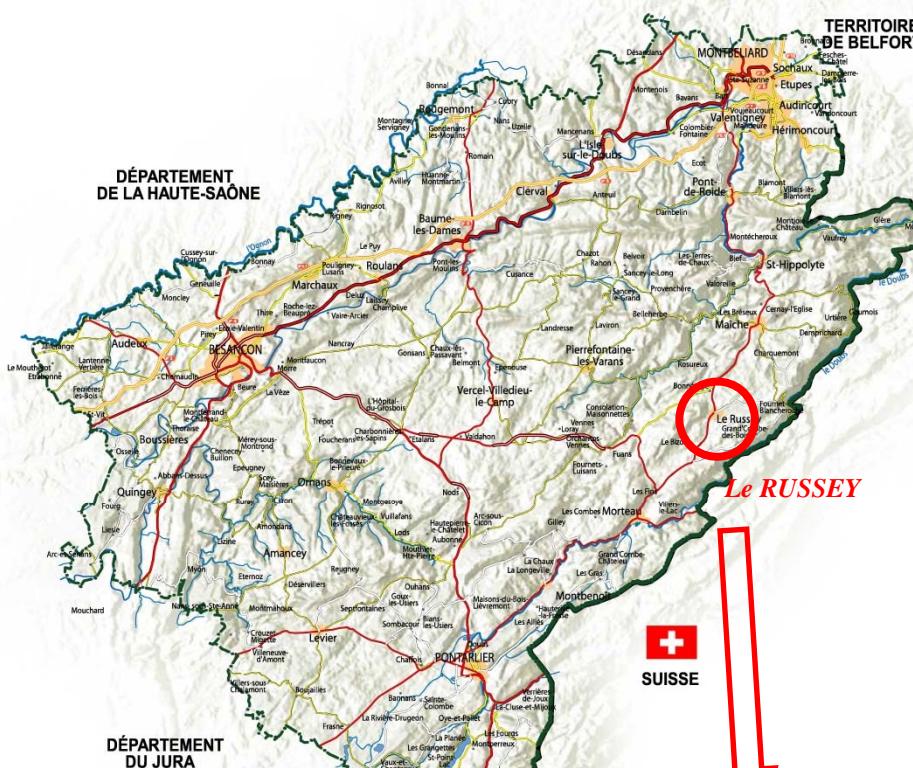
Le rapport de présentation :

- 1° Expose le diagnostic prévu au deuxième alinéa de l'article L. 123-1-2 ;*
- 2° Analyse l'état initial de l'environnement, présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justifie les objectifs de modération de cette consommation et de lutte contre l'étalement urbain arrêtés dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard, notamment, des objectifs fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale, et des dynamiques économiques et démographiques ;*
- 3° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et, le cas échéant, les orientations d'aménagement et de programmation ; il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles et des orientations d'aménagement et de programmation mentionnées au 1 de l'article L. 123-1-4 des zones, des règles qui y sont applicables, notamment au regard des objectifs et orientations du projet d'aménagement et de développement durables. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;*
- 4° Evalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur ;*
- 5° Précise les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du plan prévue à l'article L. 123-12-1.*

En cas de modification ou de révision, le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés.

1. Présentation Générale du Russey

1.1. Son territoire, sa situation géographique :

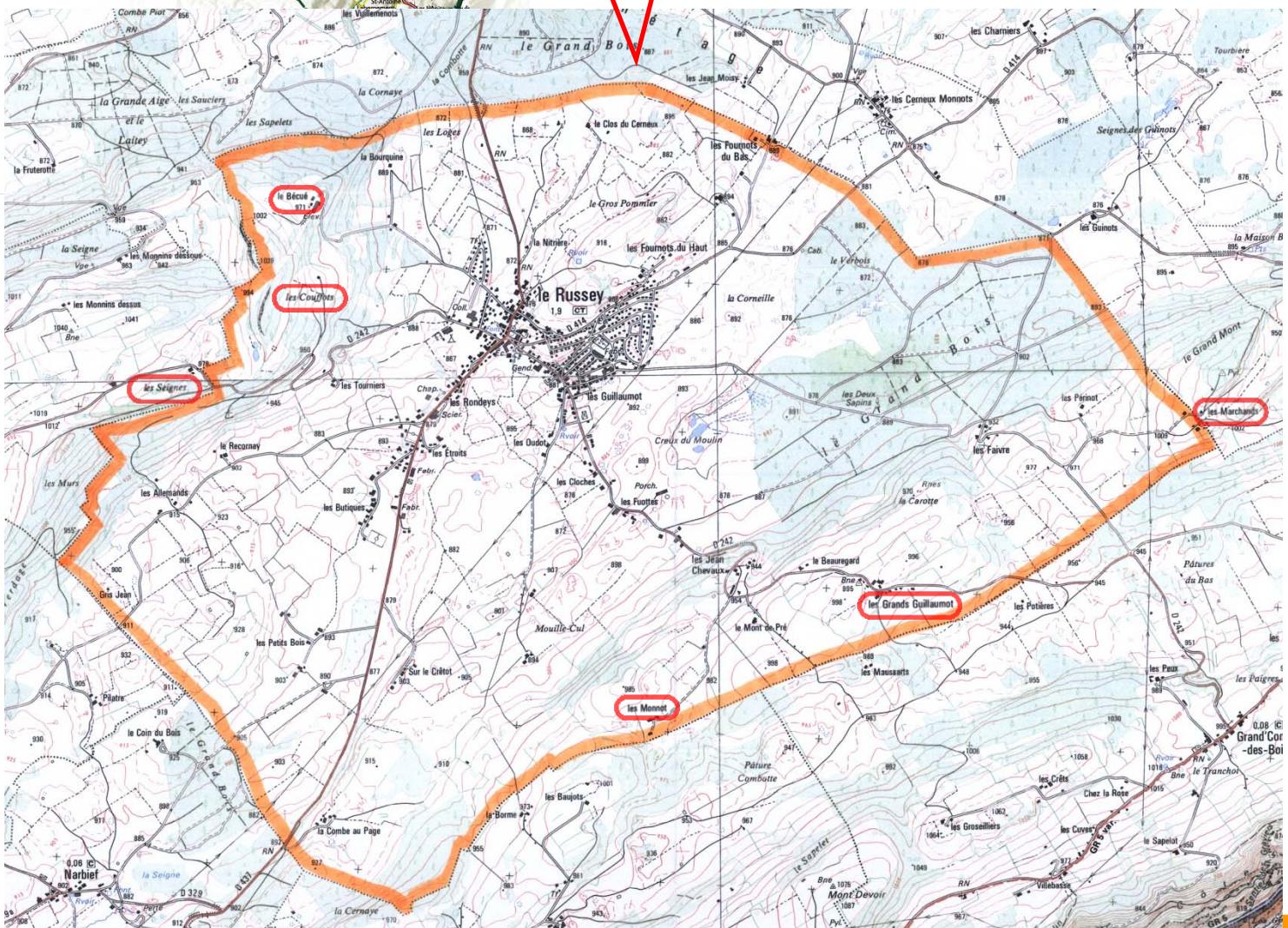


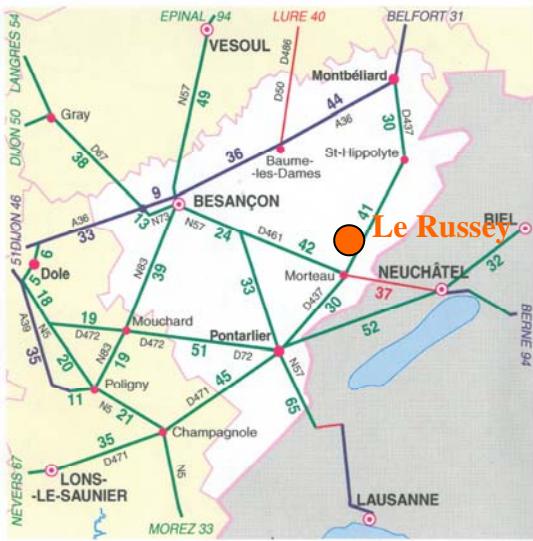
Le Russey est un bourg rural d'environ 2000 habitants, qui se situe dans le Haut Doubs Horlogers, à égale distance de Maîche et Morteau.

La commune se trouve également à proximité immédiate de la frontière franco – suisse.

Son territoire s'étend sur 2417 hectares entre deux coteaux :

- le premier, à l'Ouest du village, "au Bécué", aux "Couffots" et aux "Seignes du Mémont",
 - le second, à l'Est, aux "Marchands", aux "Grands Guillaumonts", aux "Monnots".





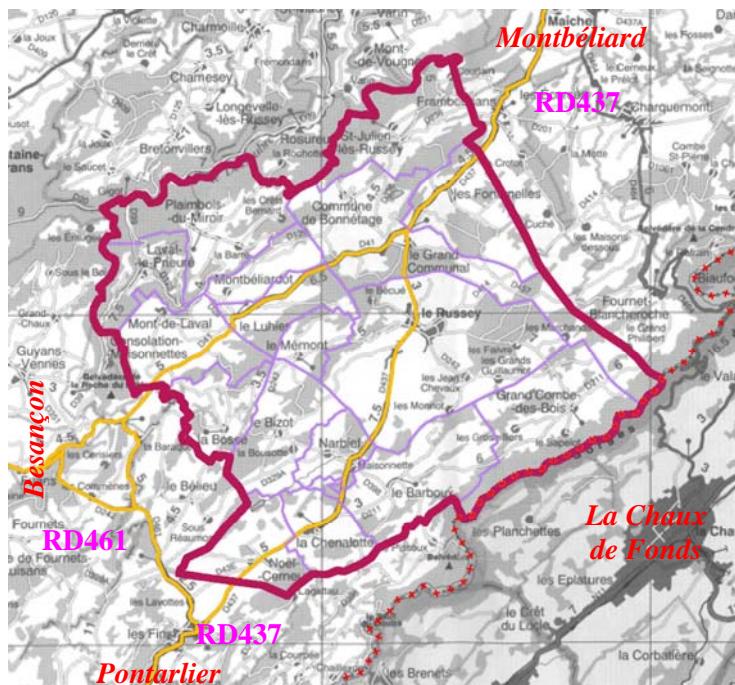
1.2. Intercommunalité :



➤ Le Russey se trouve dans le Pays Horloger, qui regroupe les communes des cantons de Morteau, du Russey, de Maîche et de Saint-Hippolyte, et qui a pour vocation de développer une dynamique homogène entre villes et campagnes,

- de favoriser le maintien ou l'installation d'habitations, d'accroître son attractivité vis-à-vis de l'extérieur et d'organiser et de mettre en valeur son potentiel de ressources, selon les cinq enjeux suivants :

- le maintien de la diversité des activités économiques,
- l'homogénéisation de l'offre de services et d'équipements,
- la qualité et l'attractivité de l'offre culturelle, sportive et de loisirs,
- l'organisation de l'offre de tourisme vert,
- la préservation de la qualité environnementale et paysagère.



La CCPR, de plus de 5000 habitants, est localisée au centre du Pays Horloger.

➤ La commune fait partie de la Communauté de Communes du Plateau du Russey (CCPR), avec les communes de : *Saint Julien les Russey, les Fontenelles, Bonnétage, Grand-Combe des Bois, Barboux, Chenalotte, Noel-Cerneux, Narbief, Bizot, Bosse, Mont de Laval, Mémont, Luhier, Laval de Prieuré, Plaimbois du Miroir, Montbéliardot*.

La CCPR a une délégation pour les compétences suivantes :

- Développement économique (aménagement de zone d'activités et de tourisme),
- Protection et mise en valeur de l'environnement (gestion des ordures ménagères, gestion des espaces naturels,...),
- Logements et cadres de vie (OPAH, Petite Enfance, personnes âgées,...),
- Et tout ce qui est d'intérêt communautaire.

➤ La commune adhère également au Syndicat des Eaux du Haut Plateau du Russey pour l'approvisionnement en eau potable.

1.3. Aperçu Historique :

Repères :

Vers 1420 – 1444 : Les écorcheurs sèment l'effroi sur le plateau.

En 1476 : Les Suisses livrent le Russey au pillage pour avoir soutenu Charles le Téméraire, Duc de Bourgogne.

De 1629 à 1638 : Epidémies de pestes, guerre des Dix ans, traversée des troupes de Weimar et des Suédois. La population diminue de 40 %.

Vers 1790 : Insurrection de la petite Vendée.

Décembre 1813 : Passages de troupes des hussards Wurtembergeois, Allemands et Piémontais.

25 janvier 1871 : Retraite de l'armée de Bourbaki.

En 1906 : Effervescence lors des inventaires des biens religieux.

Première guerre mondiale
(la Commune connaîtra 50 décès).

Le site qui appartient au territoire de Vennes, apanage de la maison de Salins, est peuplé entre le IX^e et le XI^e siècle, et les franchises, accordées dès 1344, favorisent le développement du village. Au cours de l'époque médiévale, la seigneurie passe entre les mains des comtes de Vienne, des Comtes de Bourgogne, puis des Montfaucon et des sires de Neuchâtel, et sa possession oppose ces deux maisons. L'arbitrage de l'archevêché de Besançon règle en partie le différend par un démembrement des terres, qui aboutit à des affrontements entre communautés voisines.

Durant la première moitié du XV^e siècle, les écorcheurs terrorisent la région, et en 1476, les confédérés pillent le comté, qui se place alors sous la protection du sénat de Berne. Les rivalités territoriales cessent à l'orée du XVI^e siècle, et le Russey connaît alors une expansion due en partie à l'arrivée de réfugiées suisse catholiques.

Mais au cours du XVII^e siècle, la peste et la guerre de Dix ans dévastent le village. Son activité première reste l'élevage, mais les longs hivers, propices à la naissance d'une activité artisanale, génèrent dès la fin du XVII^e siècle l'existence de paysans – horlogers, dont beaucoup font de l'horlogerie leur métier principal.

La révolution divise Le Russey où les contre-révolutionnaires restent majoritaires. L'opposition religieuse aboutit au soulèvement de 1793, connu sous le nom de la petite Vendée, qui arme près de 2 000 insurgés. Les 6 et 7 septembre, soldats et jacobins marchent sur Le Russey et mettent fin à la rébellion. De nombreux villageois, fidèles à leurs convictions, émigrent, tandis que des républicains adhèrent au comité de salut public chargé de surveiller le canton.

Une grande activité révolutionnaire s'empare alors du Russey. Le village s'apaise avec le Concordat. La séparation de l'Eglise et de l'Etat suscite de nouveaux troubles.

2. Diagnostic au regard des prévisions économiques et démographiques¹

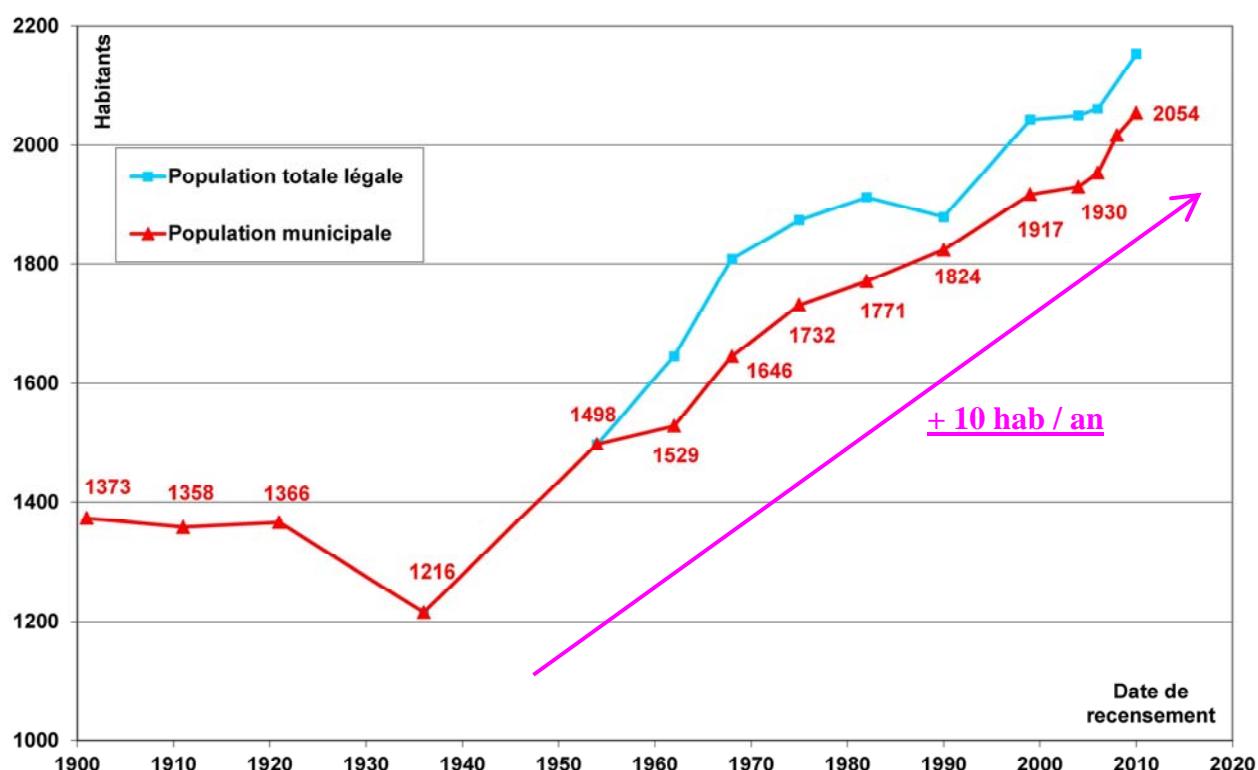
2.1. Evolution de la population

Sur la commune du Russey :

Au cours du siècle dernier, la population municipale² du Russey a évolué de la façon suivante :

- Au début du siècle, elle reste stable à 1400 habitants environ,
- Peu avant la 2^{ème} guerre mondiale, elle chute. En 1936, le village ne compte plus que 1200 habitants.
- Depuis, la population ne cesse de croître. Cette croissance est assez régulière. Depuis 60 ans, la commune accueille en moyenne 10 habitants supplémentaire chaque année.

Du reste, la population totale recensée au Russey évolue logiquement de façon similaire à celle municipale. L'écart entre les deux populations est constant et égal à une centaine de personnes. Il correspond approximativement à la capacité d'internat du collège privé.



¹ Les analyses démographiques et socioéconomiques du présent chapitre ont été réalisées à partir d'informations et de données provenant des recensements généraux de la population et de l'INSEE. Comme toute enquête statistique, ces travaux peuvent présenter des imperfections, des approximations et des incohérences, qui peuvent conduire dans le "cas des petits nombres" à des résultats dont la fiabilité doit être regardée avec prudence, surtout en termes de perspectives. Aussi, il est possible d'observer des différences entre les données lors de recouplement entre tableaux et graphiques.

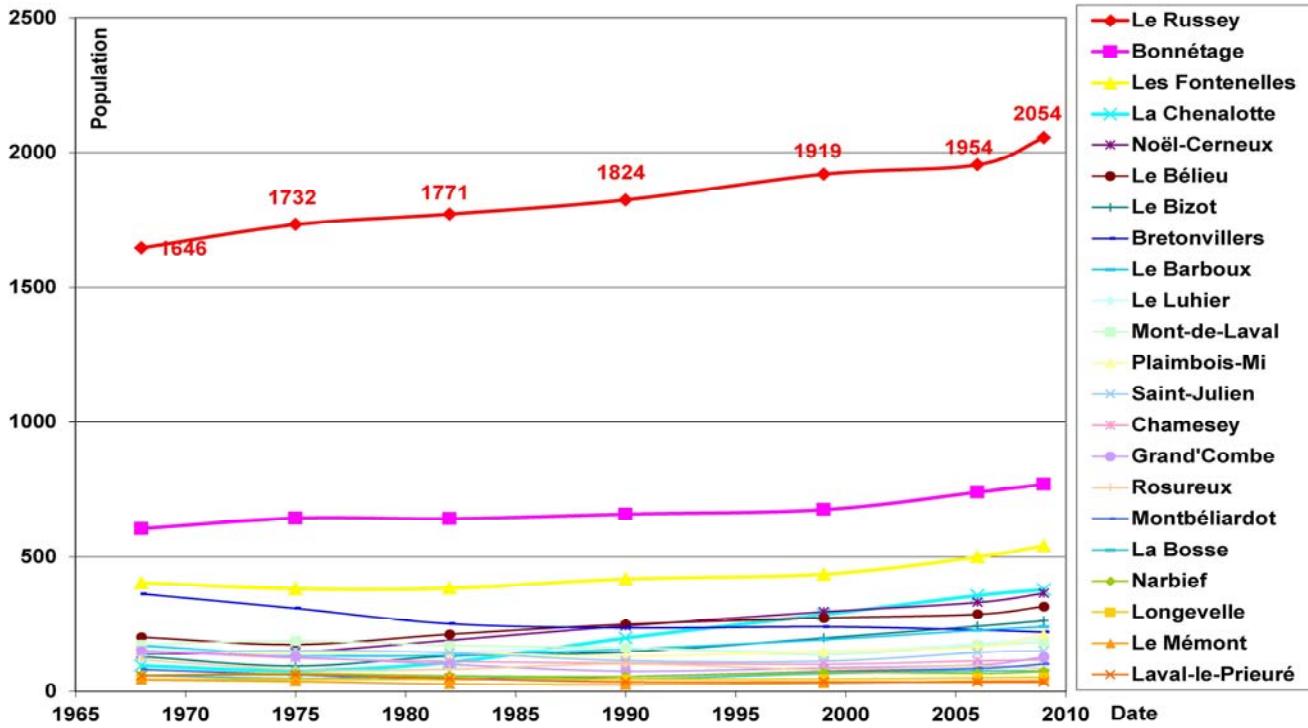
² Il est nécessaire de distinguer deux types de population :

- Celle dite "municipale" qui correspond aux habitants qui ont leur résidence habituelle sur la commune, dans un logement individuel ou une communauté (foyer, maisons de retraite, établissement religieux,...),
- Et celle "totale légale" qui comprend en plus, les personnes dont le logement habituel se situe sur une autre commune et qui ont conservé une résidence sur le Russey (exemple : enfant en internat dans une autre commune, résident d'une maison de retraite qui a conservé sa résidence principale sur une autre commune).

Sur le canton :

- Sa population a globalement augmenté,
- Le Russey est cependant l'unique commune du canton qui a connu une croissance démographique constante de 1968 à nos jours,

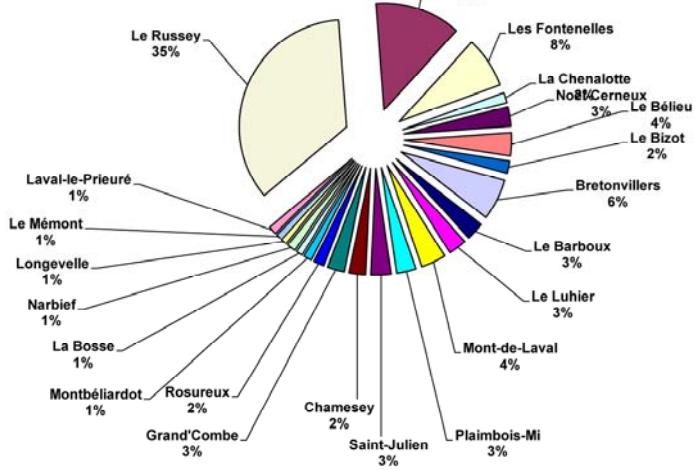
Evolution des populations des communes du canton du Russey



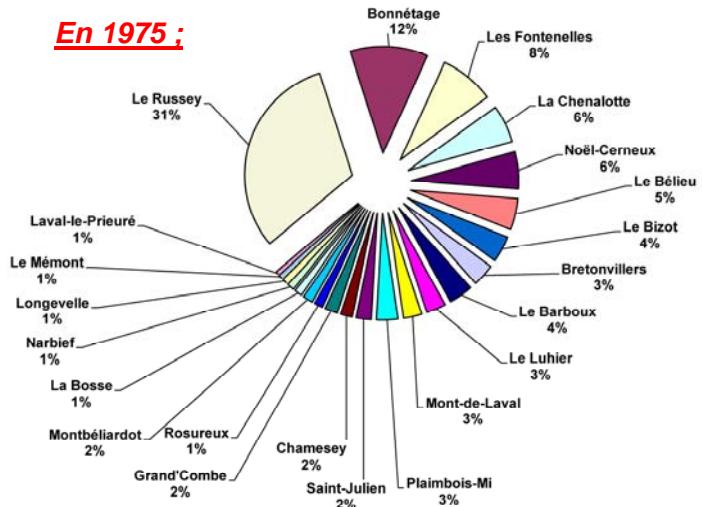
- Le canton est de plus en plus attractif. En effet, globalement, la croissance annuelle de la population du canton progresse exponentiellement (elle était de 0,1% en 1982 contre 2,2% en 2009). Cependant, l'évolution démographique du Russey reste stable au cours du temps : 0,5% par an depuis 1936. La population cantonale a surtout progressé dans les autres collectivités.

Répartition de la population dans le canton du Russey

En 2009 :

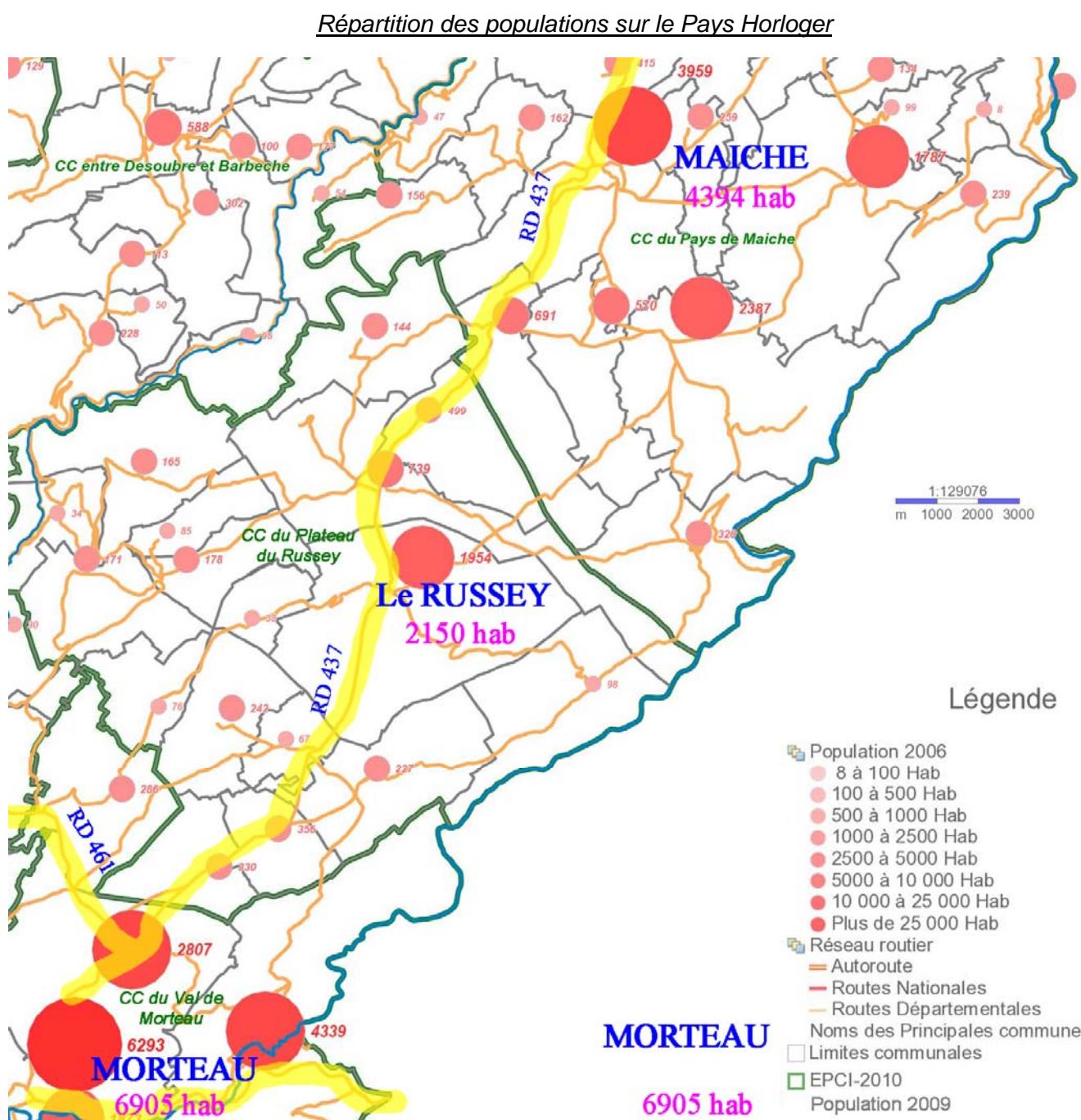


En 1975 :



- Le Russey représente approximativement un tiers de la population du canton. Mais cette proportion tend logiquement et doucement à diminuer depuis 1975, en raison de l'évolution des populations du canton.

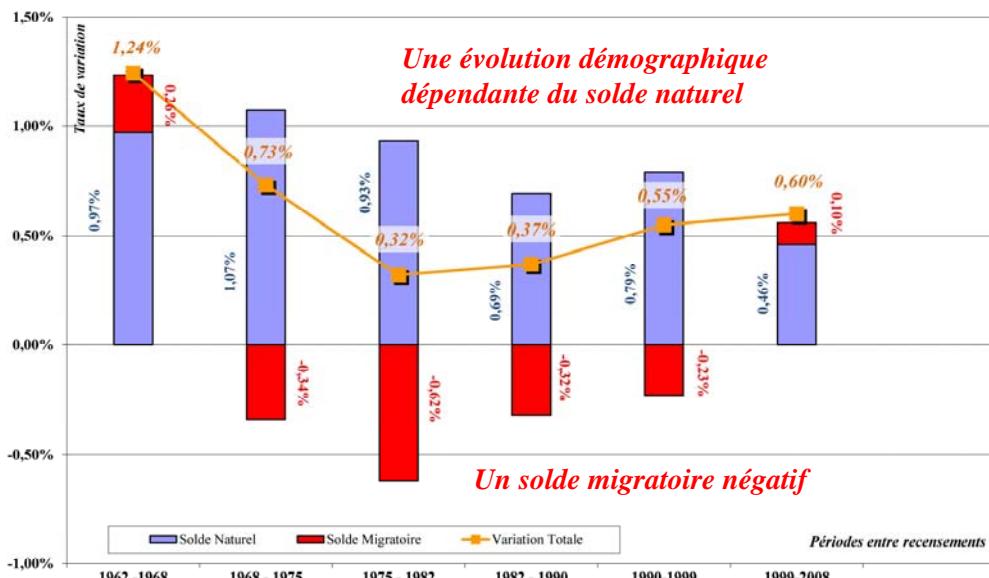
- Jusqu'au dernier recensement, un quart de l'accroissement de la population sur le canton dépendait du Russey. Depuis, l'influence de la commune sur la démographie du canton diminue (en 2009, environ 10 % de la croissance démographique du canton provient du Russey).



Les communes les plus peuplées se situent bien évidemment le long de la RD437 qui constitue un axe majeur. Trois pôles complémentaires apparaissent :

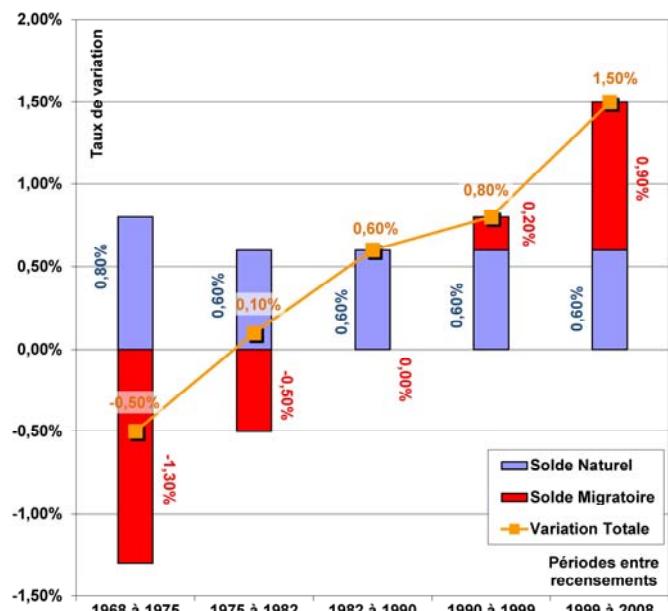
- Maîche avec 4400 habitants,
 - Morteau – Les Fins avec 9700 habitants
 - Le Russey – Bonnétage – Les Fontenelles avec 3350 habitants

Nature de l'accroissement démographique du Russey

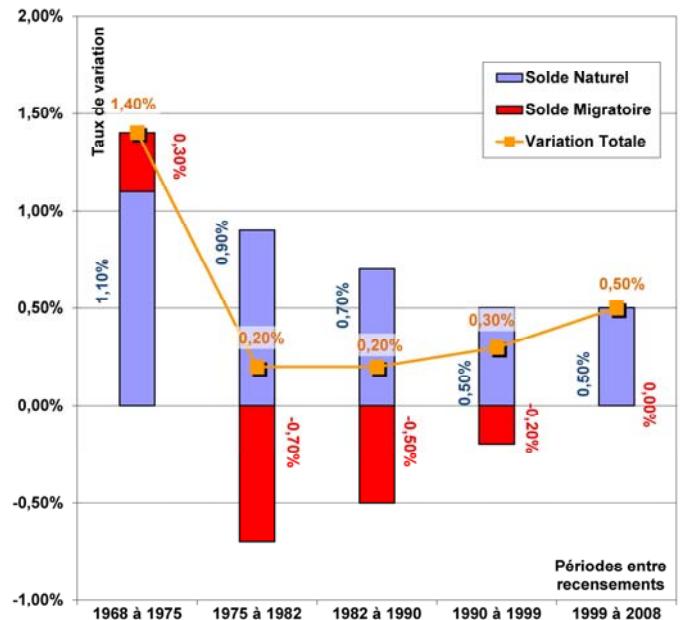


La croissance démographique du Russey provient d'un solde naturel excédentaire (différence entre les naissances et les décès) qui compense le solde migratoire déficitaire (bilan entre les arrivées et les départs).

Taux démographique du canton



Taux démographique du département

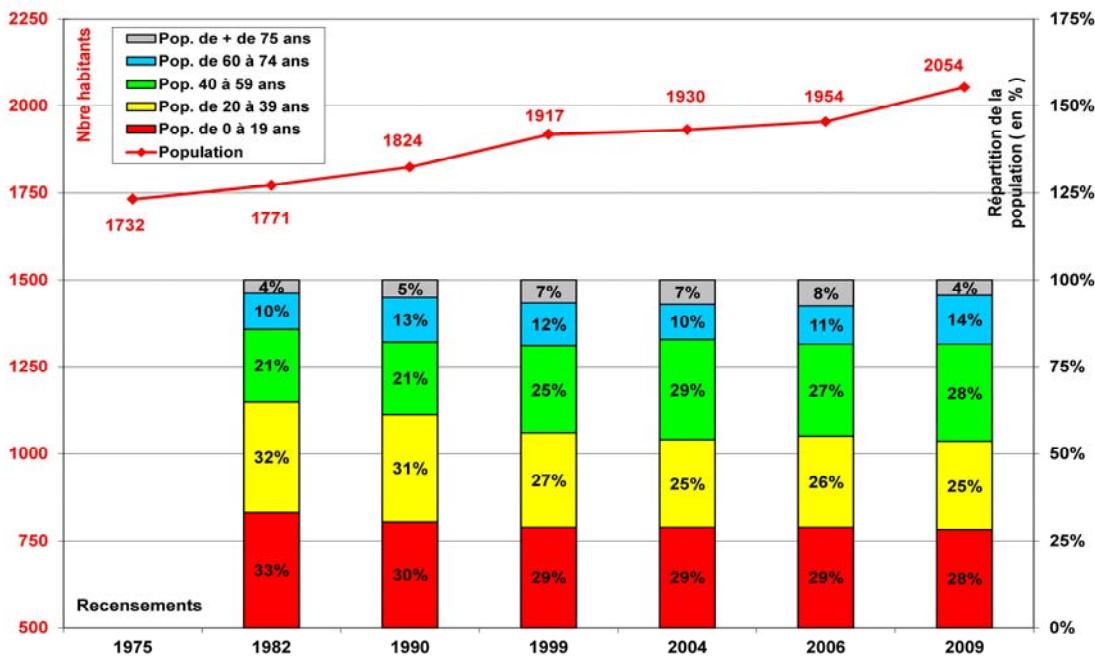


En comparaison du canton et du département, le Russey :

- > compte un solde naturel positif qui engendre l'accroissement de la population. Toutefois, comme sur le département, ce solde tend à se réduire. La décroissance est toutefois plus douce sur le Russey qu'ailleurs.
- > admet un solde migratoire négatif, contrairement au canton, qui semble plus attractif qu'auparavant. C'est d'ailleurs l'accueil de population extérieure qui a le plus participé à l'accroissement démographique du canton (le solde migratoire est passé de -1,3% dans les années 1970 à +1,3% dans les années 2000).

Le Russey ne semble pas profiter de ce dynamisme migratoire. Au contraire, à l'exception du dernier recensement, le nombre de nouveaux arrivants ne compense pas celui des départs.

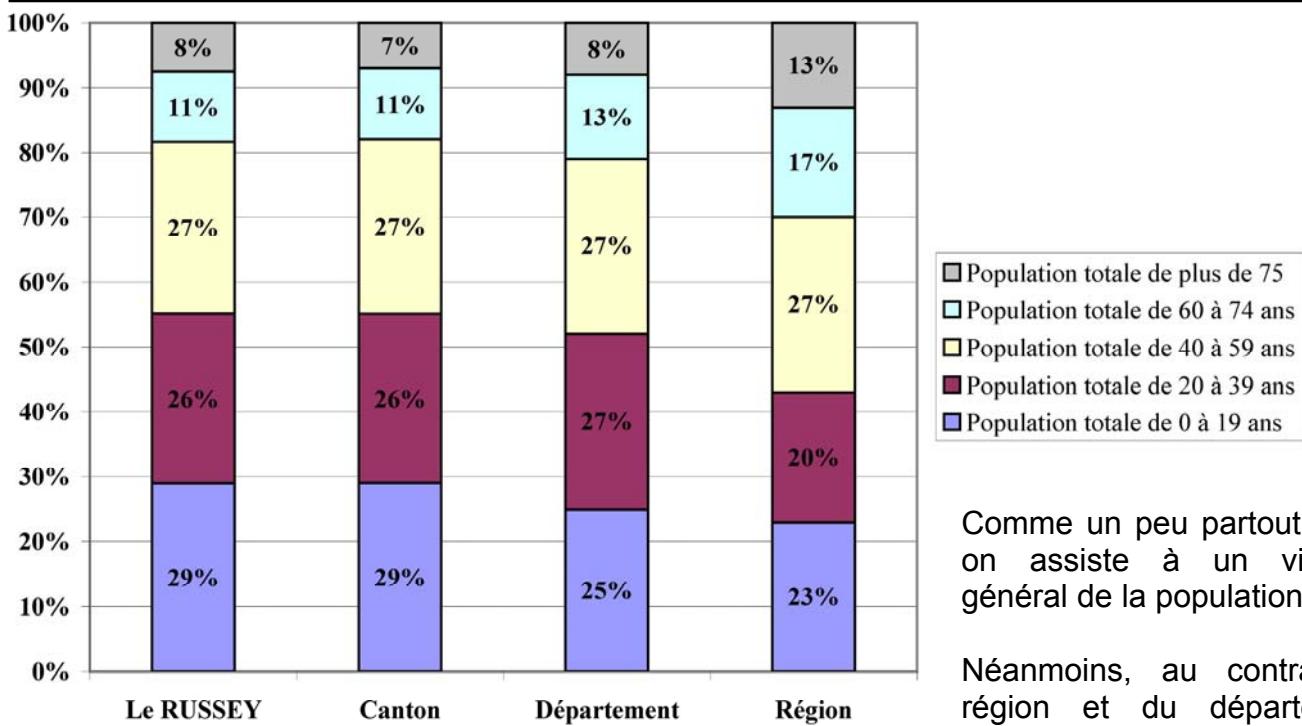
Répartition de la population selon l'âge



Parallèlement à la croissance démographique, la répartition de la population selon l'âge a également évolué :

- la proportion d'habitants âgés de moins de 40 ans est en diminution (perte de 10 %),
- au profit de la part des 40 – 59 ans qui est en nette progression (6 % en plus).
- La proportion des personnes âgées (de plus de 75 ans) reste stable , même si leur nombre a doublé en raison de la croissance démographique

Comparaison avec d'autres collectivités

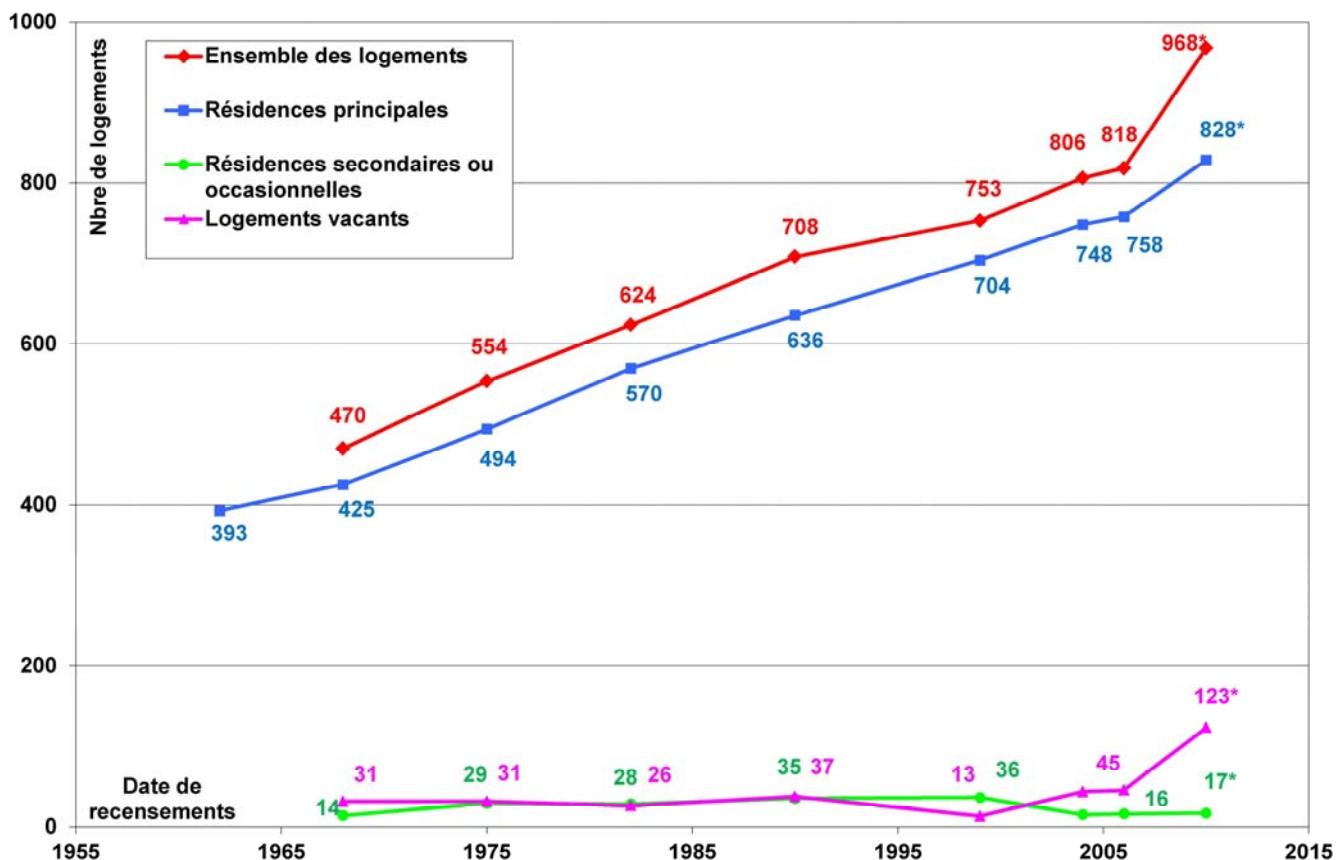


Comme un peu partout en France, on assiste à un vieillissement général de la population.

Néanmoins, au contraire de la région et du département, les habitants de moins de 40 ans (jeunes actifs) sont restés majoritaires.

2.2. Le logement

Parc de logements¹



Similairement à la croissance démographique, le nombre de logements a logiquement augmenté sur le Russey. Comme pour la population, cette progression est très régulière depuis 1968 et atteint un taux de croissance de 1,25 % par an, ce qui équivaut à la construction de 12 logements chaque année.

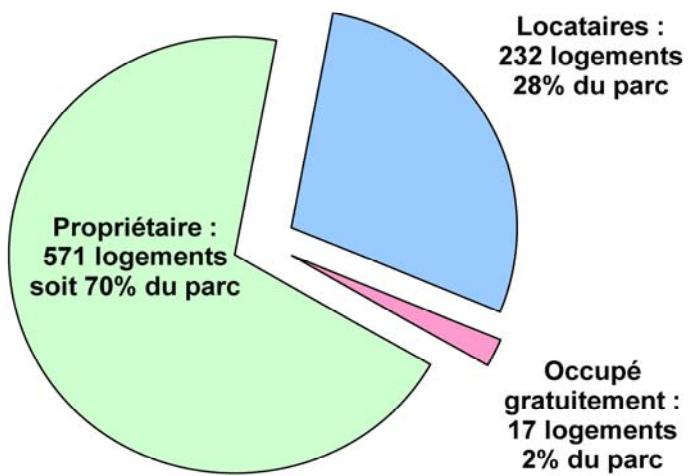
Cette évolution est cependant supérieure à la croissance démographique (10 habitants supplémentaires par an) en raison probablement de la décroissance de la taille des ménages. Effectivement, il est désormais nécessaire de disposer davantage de résidences pour pouvoir loger le même nombre d'habitants qu'auparavant (cf supra – problématique des ménages).

Par ailleurs, le parc de logement a toujours été essentiellement composé de résidences principales (environ 91 %) et compte en fait peu de résidences secondaires (3 %) ou vacantes (6 %).

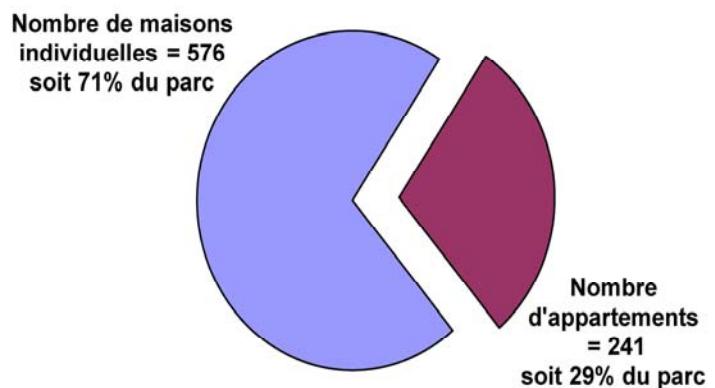
Ce nombre de résidences secondaires, occasionnelles ou vacantes est constant (une vingtaine) et reste dérisoire par rapport à la croissance du parc de logements. Ce nombre de résidences inoccupées est faible ; il ne permet pas de rotation des occupants dans les logements et ne permettrait pas de satisfaire aux besoins et demandes des particuliers en matière de logements.

¹ En 2010, on remarquera que le nombre de logements augmente soudainement en raison de la construction d'immeubles collectifs à la "Barbèche". Ces derniers venant d'être achevés, ils sont décomptés dans les logements vacants.

Occupation des résidences principales (2008)



Types de logements (2008)



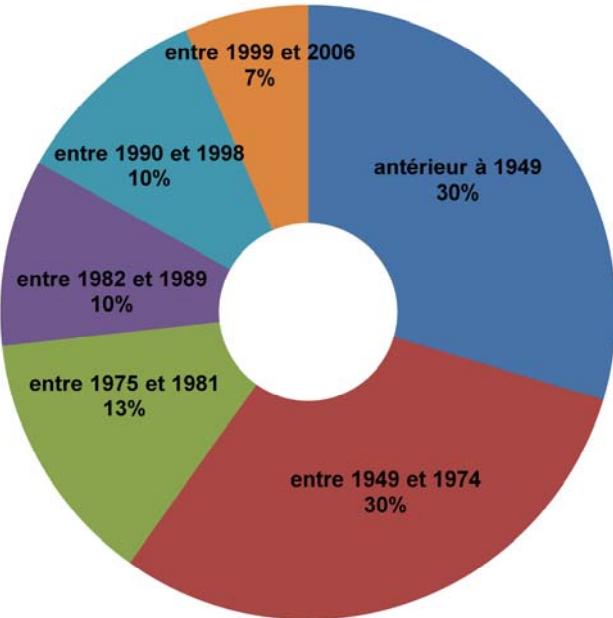
Le parc des logements se divise de la manière suivante :

- ❖ Les maisons individuelles représentent 71% des logements du Russey,
- ❖ Le reste correspond à des appartements en immeuble collectif.

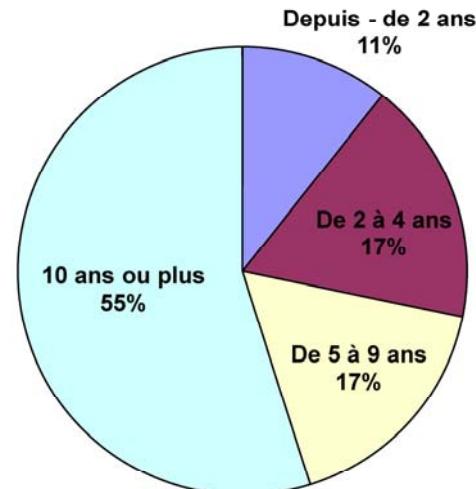
De plus :

- ❖ La plupart des maisons individuelles est occupée par leurs propriétaires.
- ❖ Une quarantaine de résidences (soit 17% du parc) est louée
- ❖ La grande majorité des biens loués correspondent à des appartements.
- ❖ Néanmoins un tiers des appartements du Russey (15% du parc) est occupé par les propriétaires.

Ancienneté du parc de logements – 2008



Date d'emménagement – 2006

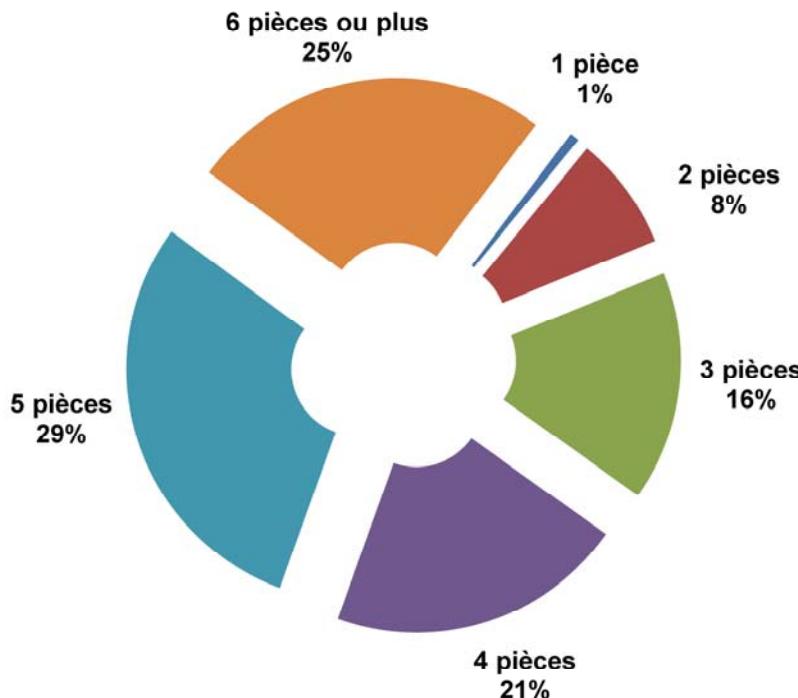


Le parc de logements est relativement récent :

- ❖ 40% du parc a été construit après 1975,
- ❖ Et plus de 60% du parc aurait été construit, il y a moins de 50 ans.

Le phénomène de rotation et remplacement des premiers occupants par de nouveaux résidents n'est pas encore amorcé en raison de la modernité des logements. Il faut par conséquent poursuivre le développement de la commune et construire de nouveaux logements en attendant que cette rotation (« turn over ») soit enclenchée.

Nombre de pièces par logements



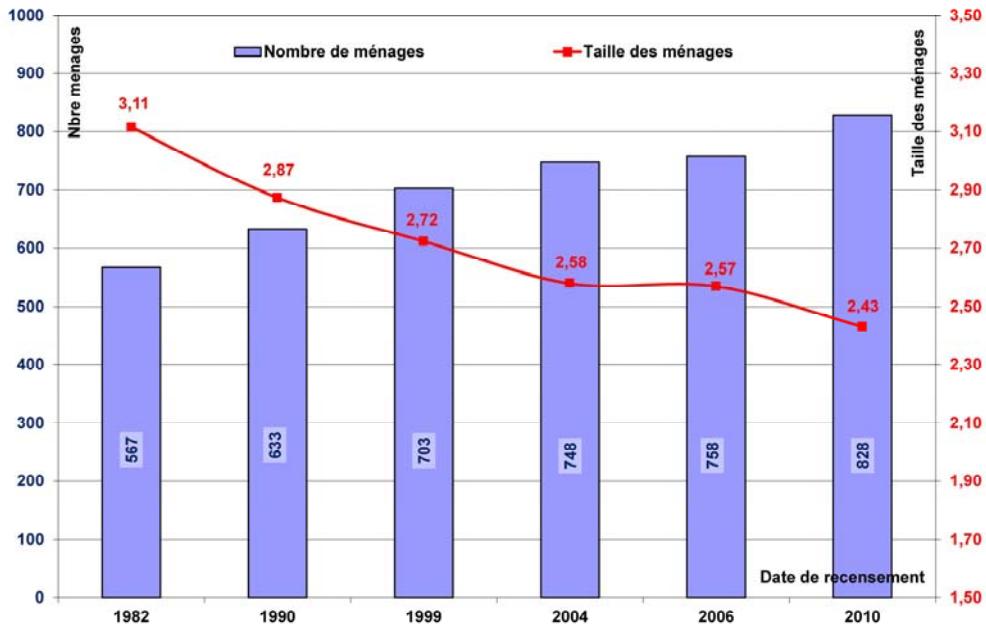
En raison du statut d'occupation et du type de résidences principales existant sur le Russey, la majorité des logements sont volumineux.

Les résidences comptent au moins 4 pièces. Les petits appartements (T2- T3) restent rares.

En moyenne, sur le Russey, une maison d'habitation comprendra cinq pièces et un appartement plutôt quatre.

2.3. Les ménages :

Evolution du nombre de la taille des ménages



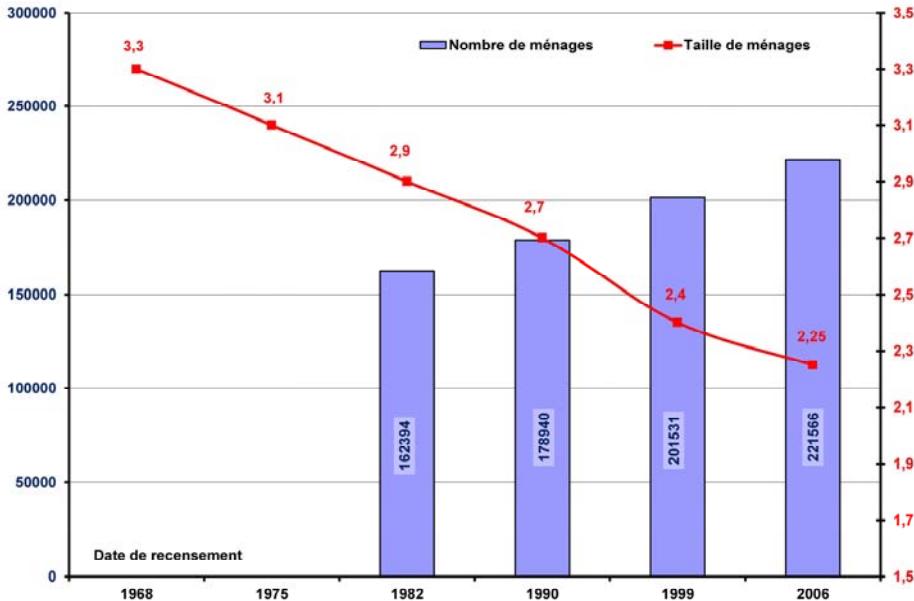
Les ménages tendent à croître en nombre et à diminuer en taille, conformément à l'évolution générale nationale.

Cette évolution des ménages a des conséquences sur les besoins en matière d'habitat.

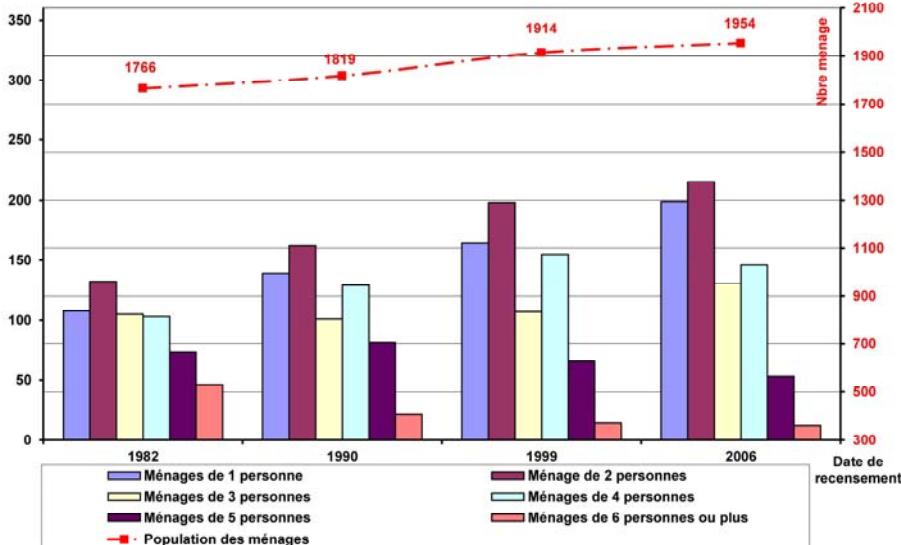
Il est en effet nécessaire de construire davantage de logements qu'auparavant. Par exemple, pour loger la population de 1982, il aurait été nécessaire de disposer de 25% de logements supplémentaires qu'en 1982.

La taille des ménages du Russey semble se stabiliser vers une moyenne de 2,5 personnes. Elle est nettement supérieure à celle du département qui n'est déjà plus que de 2,25 personnes et qui continuerait à décroître.

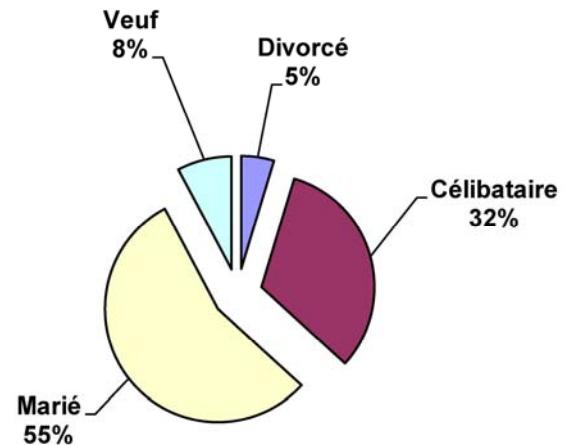
Evolution de la taille des ménages dans le Doubs



Nombre de personnes par ménages au Russey



Situation matrimoniale



Le vieillissement général de la population, l'amélioration de l'espérance de vie, la diminution du nombre d'enfants par famille, les nouveaux modes de cohabitations ont pour conséquences d'abaisser la taille des ménages.

Par exemple, on compte en 2008, sur le canton du Russey :

- 821 ménages au total pour une population de 2019 habitants,
- 30% sont des ménages constitués par une seule personne (veuf, célibataire,...)
- Pour les 600 familles restantes :
 - 37 % de ces familles sont des couples sans enfants
 - 8 % sont des familles monoparentales (un adulte et un enfant)
 - 55% sont des couples avec un ou plusieurs enfants. La majorité de cette catégorie de couple ont deux enfants à charge.

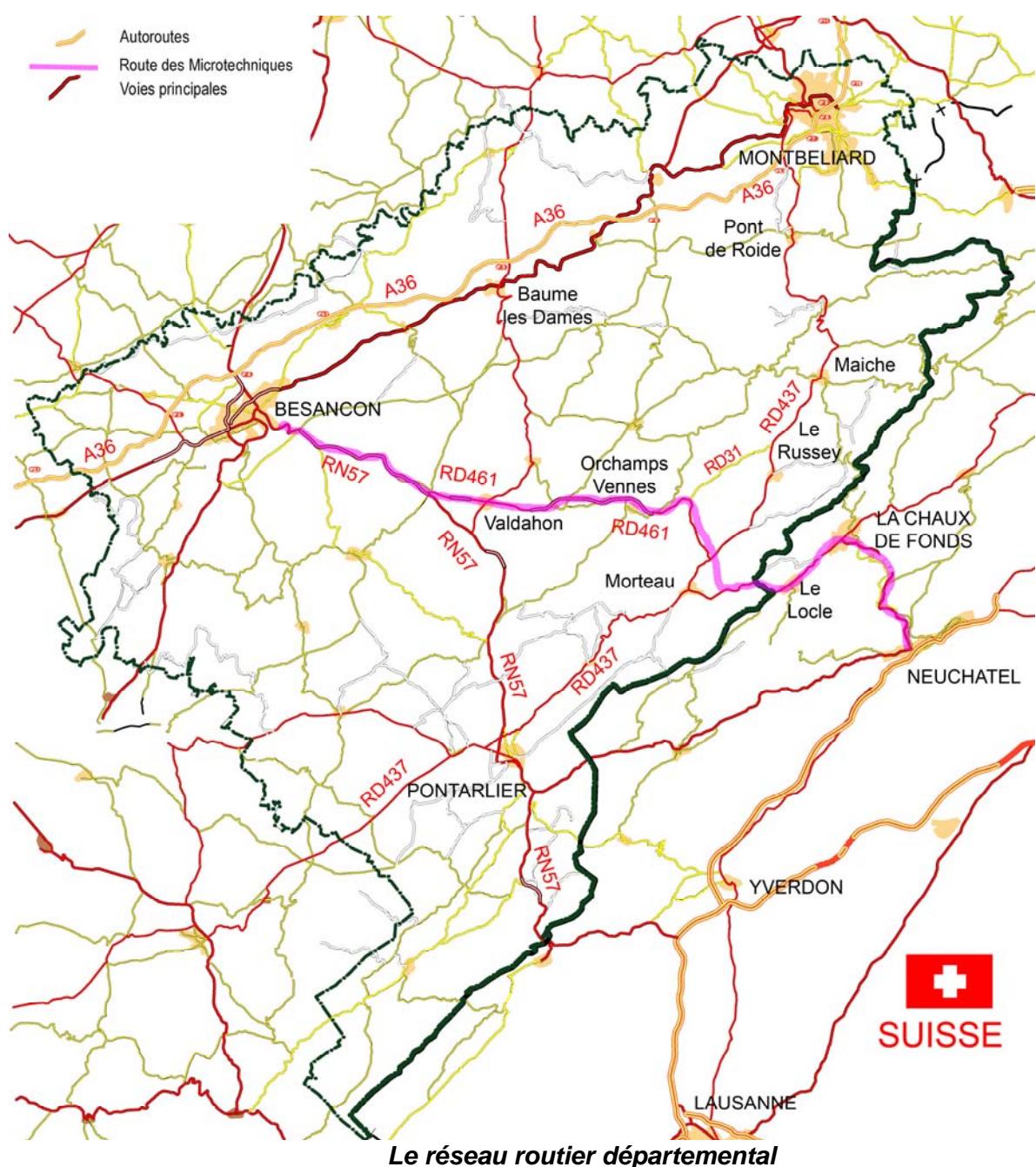
2.4. Les activités économiques :

L'influence frontalière et des savoir-faire recherchés constituent les particularités du Pays Horloger par rapport aux autres territoires de Franche-Comté.

2.4.1. Une situation avantageuse

La communauté des Communes du Plateau du Russey et plus particulièrement le Russey bénéficie d'une situation idéale placée au cœur de réseaux routiers d'échanges et de transit :

- Entre Jura et Aire Urbaine de Belfort – Héricourt – Montbéliard, la RD 437 constitue l'axe principal du Pays Horloger et dessert Mouthe – Pontarlier – Morteau – Le Russey – Maîche – Saint Hippolyte – Pont de Roide-Montbéliard-La Suisse
- Entre Besançon et la Suisse, grâce à la route des microtechniques RD 461 pouvant être relié depuis le Russey par les RD437 ou RD41,
- De multiples routes secondaires RD242, 211, 457, 464 permettent d'accéder rapidement au bassin d'emploi Suisse (Chaux de Fonds et Neuchâtel).

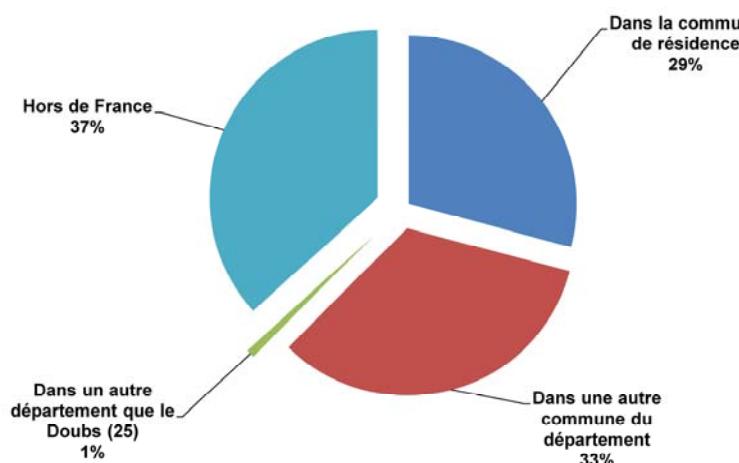


2.4.2. L'influence Suisse

Depuis peu, la Suisse est devenue le premier employeur de Franche-Comté au même titre que Peugeot Automobile.

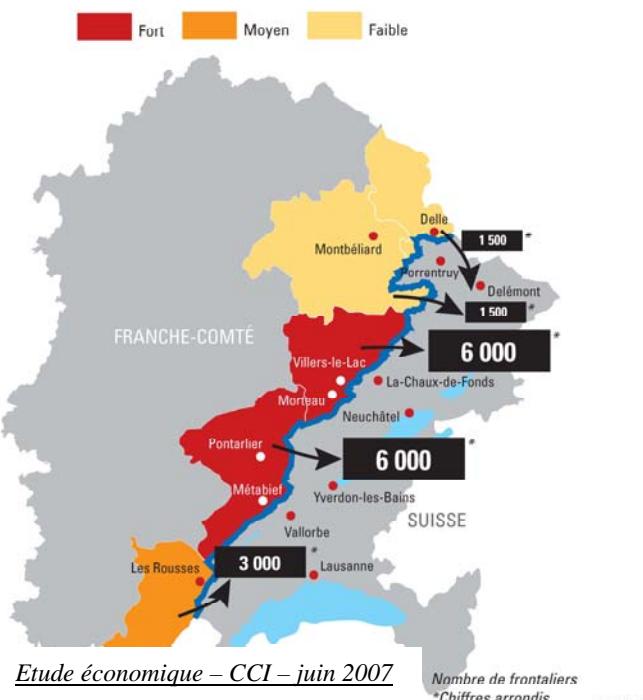
La partie du Haut – Doubs, dans laquelle se situe le Haut-Doubs, bénéficie à plusieurs égards d'interactions économiques avec la Suisse. Cette situation stimule l'économie locale en alimentant notamment les commerces, l'artisanat, le bâtiment et les services. Elle apporte également un dynamisme singulier qui offre aux entreprises, de microtechniques en particulier, des perspectives de développement intéressantes.

Déplacements des actifs du Russey (15 à 64ans)



L'emploi frontalier demeure soutenu sur le Russey. Depuis 1990 à aujourd'hui, plus d'un tiers des actifs du Russey occupent un emploi en Suisse voisine.

Impact de la Suisse sur la zone frontalière



Une étude récente sur l'économie frontalière franc-comtoise de la Chambre de Commerce et d'Industrie de juin 2007, a mis en évidence certaines influences de l'économie Suisse sur le Pays Horloger :

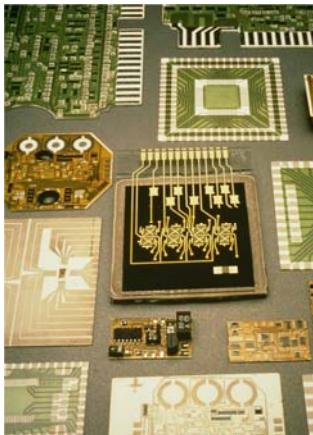
- un engorgement des infrastructures routières qui deviennent progressivement inadaptées aux flux croissants des frontaliers,
- une dévitalisation et délocalisation industrielle vers la Suisse en raison :
 - d'obligations imposées par les autorités helvétiques à produire sur place sur le territoire suisse (certification "Swiss Made"),
 - d'incitations fiscales et sociales d'implantation (exonération de taxe, charges sociales moins importantes permettant de mieux rémunérer les employés).

Pour continuer à profiter de cette situation économique favorable, il appartient de définir une complémentarité mieux équilibrée entre les territoires franco-suisse.

Afin d'éviter les délocalisations, il importe de faciliter l'installation d'entreprises à la recherche de nouveaux sites et satisfaire à leur exigence de desserte (accès routiers, télécommunication...) et contraintes de développement (flexibilité, modernité permanente des outils de travail,...)

2.4.3. Une économie à trois composantes

Comme sur le Pays Horloger, l'économie du Russey est basée sur trois composantes fondamentales :

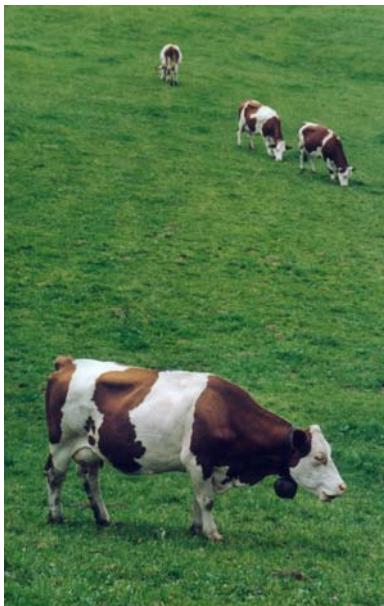


❖ Les microtechniques : "Savoir-faire d'hier à aujourd'hui"

Au 19^{ème} siècle, la longueur hivernale, synonyme d'inoccupation pour le monde agricole, a favorisé une activité d'appoint, le façonnage et l'usinage de petites pièces mécaniques destinées à l'horlogerie. Cet "artisanat" s'est développé pour créer un pôle d'excellence reconnu en matière de microtechnique et d'horlogerie. La crise des années 1980 et l'évolution des techniques de haute technologie tendent à diversifier cette activité vers d'autres secteurs : aérospatial, microtechniques, médicales et chirurgicaux, injections plastiques et tout récemment nanotechnologies,...

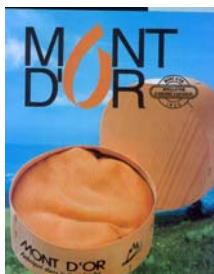


Pour faire face à ces évolutions techniques, les entreprises doivent sans cesse réaménager leurs outils de travail. D'où la nécessité d'un potentiel foncier immédiatement disponible pour profiter de ces mutations d'opportunités !



❖ L'activité agricole et agroalimentaire :

Les filières agricoles et agroalimentaires représentent peu d'emplois mais participent activement à la réputation des lieux. Les produits du terroir bénéficient d'une reconnaissance incontestable au niveau national et plus récemment à l'étranger avec en particulier les labels AOC pour la production fromagère et IGP pour celle porcine.

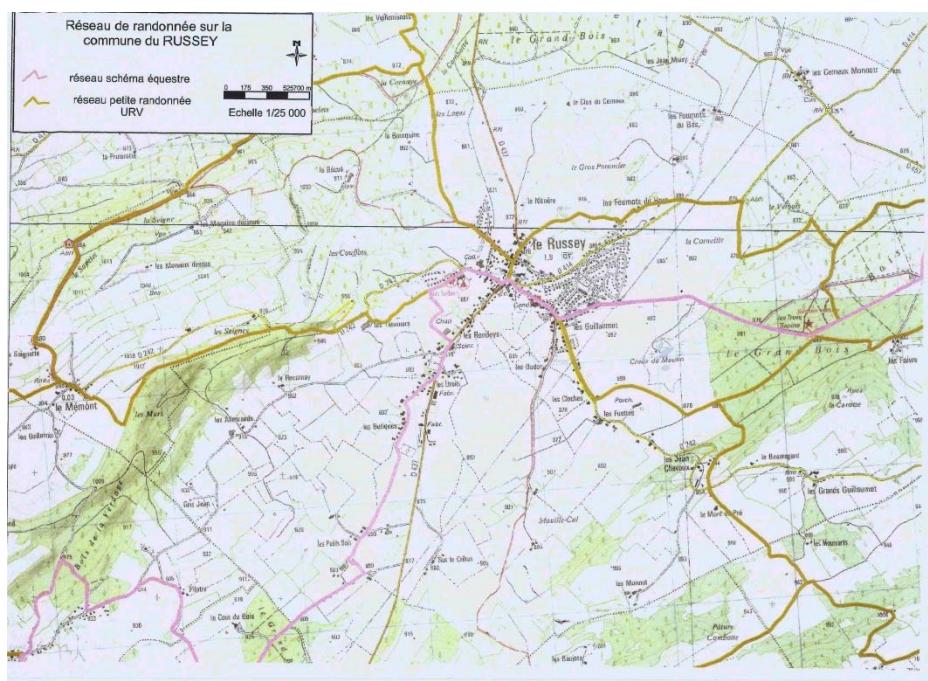




❖ *Le tourisme :*

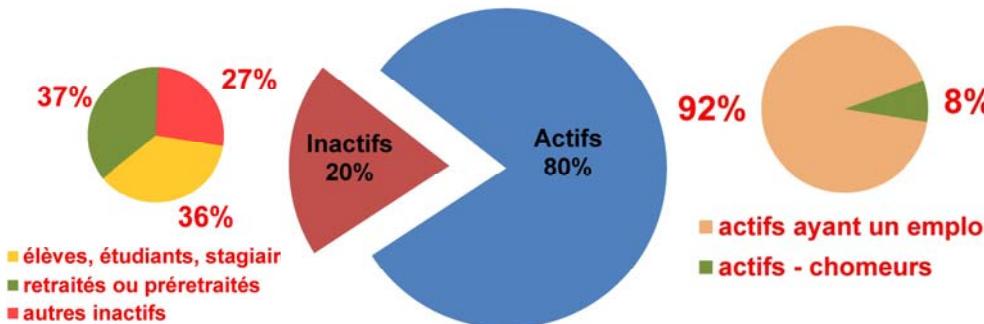
Le pays Horloger possède un fort potentiel touristique grâce à la notoriété, la qualité du patrimoine naturel et culturel du terroir.

Même si la fréquentation touristique a été en baisse ces dernières années, on peut raisonnablement penser que les activités liées au tourisme se développeront davantage en raison de la qualité des sites, de l'environnement, la beauté des paysages, la richesse du patrimoine, ..., et seront indéniablement pourvoyeurs d'emploi locaux.



2.4.4. La population active – les activités :

Activités de la population de 15 à 64 ans :



Les actifs du Russey représentent :

- 80% de la population âgée de 15 à 64 ans
 - et 50% de la population totale du Russey

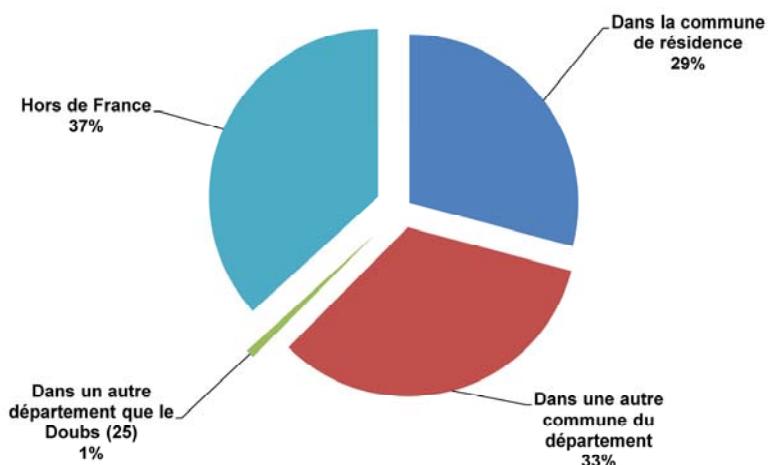
Population active¹ par catégorie socioprofessionnelle	2008	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	1 076	1 017
dont :		
Agriculteurs exploitants	31	31
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	47	47
Cadres et professions intellectuelles sup.	51	51
Professions intermédiaires	177	173
Employés	216	196
Ouvriers	554	518

Les emplois² sur le Russey	Nombre
Ensemble	592
Agriculture	55
Industrie	103
Construction	12
Commerce, transport, services divers	209
Administration publique, Enseignement, santé,...	213

En 2008, environ 600 emplois ont été recensés sur le Russey :

- 10% se trouve dans le secteur agricole,
- $\frac{1}{3}$ dans les commerces
- $\frac{1}{3}$ dans les administrations (mairie, écoles, finances, Equipement,...)
-

Déplacements des actifs du Russey (15 à 64ans)



La majorité des actifs travaillent à l'extérieur du village.

Néanmoins (27%) des actifs du Russey détient un travail sur le territoire communal

40% se déplace en Suisse pour travailler.

Le Russey compte :

- Une population d'actifs égale à 1300 habitants
- Et comporte 600 emplois sur le village.

Ceci démontre l'importance de l'économie locale qui s'est développée sur le Russey d'une part et la diversité des fonctions urbaines de ce bourg d'autre part.

¹ Sont recensés dans la population active, les habitants du Russey qui travaillent à l'intérieur ou à l'extérieur du village, ou qui recherchent du travail.

² Il s'agit bien évidemment des emplois existants sur le Russey.

2.5. Equipements et services public ou collectifs :

Avec l'ensemble des équipements et services publics présents (mentionnés ci-dessous); le Russey remplit correctement sa fonction de chef-lieu de canton et parvient à être complémentaire de Maîche et de Morteau, lesquelles sont trop éloignées pour répondre de façon satisfaisante aux besoins des populations locales :

- Hôtel de Ville - bibliothèque
- Des établissements scolaires :
 - o Ecole primaire et publique des "Gentianes" : école de niveau élémentaire, 200 élèves environ
 - o Ecole primaire privée de l'Immaculée Conception, 90 élèves
 - o Collège Public René PERROT : 300 élèves, pas d'internat,
 - o Collège Privé de l'Immaculée Conception : 1 internat, 110 élèves
- Maison des services : rassemblant le bureau de poste, le centre des impôts, la Direction Départementale des Territoires, le siège de la Communauté des Communes du Plateau du Russey,
- Des terrains de sports (stades de football, court de tennis, boulodrome-patinoire),
- Salle polyvalente,
- Gymnase,
- Une chaufferie collective de maîtrise d'ouvrage de la CCPR
- Un camping,
- Des ateliers municipaux,
- Gendarmerie, Caserne de pompier
- Zone de tri sélectif – déchetterie (cf annexes du PLU).
- des équipements propres aux réseaux d'alimentation en eau potable (cf annexes du PLU : schéma du réseau d'eau potable).
- des équipements propres aux réseaux d'assainissement (cf annexes du PLU : schéma du réseau d'assainissement),

- des équipements propres aux réseaux d'alimentation en eau potable (cf annexes du PLU : schéma du réseau d'eau potable).

La compétence en matière d'adduction d'eau potable est déléguée au Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Plateau du Russey. Le fermage du réseau d'eau potable est confié à La société Gaz et Eaux

Le syndicat des eaux se compose de 16 communes membres : *Le Russey - Bonnétage - Les Fontenelles - Saint-Julien-Les-Russey - Mont de Laval - Le Bélieu - Le Bizot - Le Narbief - Grand Combe des Bois - Le Mémont - Les Fins - Villers Le Lac - Fournet-Blancheroche.* Celles-ci ont délégué les compétences suivantes au syndicat :

- La fourniture de l'eau potable avec des rendements normaux,
- l'amélioration et l'entretien des réseaux (d'une longueur de 300 km),
- la gestion des réservoirs.

L'eau potable est puisée au niveau de points de captage : deux se situent à la station du Moulin Bournez aux Fins et à Montlebon et un autre dans le Val de Morteau à Montlebon. Leur capacité est d'environ 3 600 m³/jour. Un traitement au captage par filtre à sable, et désinfection au chlore est installé.

Le Russey est alimenté par deux réservoirs :

- le premier, situé en hauteur du village, à la Combe au Rang de 1 000m³,
- le second, localisé commune du Barboux aux Champs Journots de 250m³ qui alimente certains hameaux et d'autres communes (Le Narbief - Le Barboux).

Des études et des travaux sont en cours pour rendre le réseau plus performant et améliorer qualitativement et quantitativement l'approvisionnement en eau potable.

Du reste, les capacités du réseau actuel sont suffisantes pour satisfaire aux besoins actuels et futurs du Russey.

- des équipements propres aux réseaux d'assainissement (cf annexes du PLU : schéma du réseau d'assainissement),

La commune du Russey détient la compétence en matière d'assainissement. Elle a réalisé un schéma directeur d'assainissement, élaboré par le bureau d'étude spécialisé POYRY, auquel il convient de se reporter pour connaître plus précisément le fonctionnement du réseau d'assainissement sur le Russey, et les investissements envisagés, et dont un résumé figure ci-dessous :

Le Russey possède un réseau de collecte raccordé sur une station d'épuration couverte du type boues activées en aération prolongée avec déphosphatation chimique et rejet dans un puits perdu à côté de la station. Cet équipement a été mis en service en 1994. Il se trouve au Nord du village, en bordure de la RD 437. Il a une capacité nominale de traitement de 3 500, équivalent-habitants. Pourtant, des tests récents ont démontré qu'elle fonctionne à 35 % de sa capacité maximale alors que la population actuelle du Russey raccordé à la station équivaut 2100 habitants (60% de 3500). Les boues produites sont normalement valorisées par l'activité agricole (un plan d'épandage est en cours d'élaboration). Toutefois, des pollutions en hydrocarbure empêchent quelque fois l'épandage. Les boues sont alors stockées en décharge contrôlée.

Le réseau d'assainissement est correctement structuré sur l'ensemble du village. Il dessert la quasi-totalité de l'agglomération à l'exception du secteur des Fuottes et des Oudots qui n'est pas raccordé pour le moment. A l'origine, le Russey était doté de réseaux unitaires. Ceux-ci ont été remplacés progressivement par des réseaux séparatifs permettant une collecte indépendante des eaux usées et pluviales. Ainsi, le centre bourg, au niveau de l'avenue de Lattre de Tassigny de la rue des Ecoles et au début de la rue Clemenceau est équipé de réseaux séparatifs récents alors que le quartier des Castors est resté en unitaire. Il est également prévu de remplacer progressivement ces anciens collecteurs. Le lotissement "Clair Soleil" possède des réseaux séparatifs avec cloisons mixtes, système hybride entre l'unitaire et le tout séparatif, qui devraient permettre de collecter les eaux usées dans un collecteur à part, pouvant également servir en cas d'orage, à la collecte des eaux pluviales. Le reste du village est desservi par un système séparatif.

La Commune comporte diverses activités et petites industries. Pour ne pas perturber le fonctionnement de la station d'épuration, ces activités doivent gérer leurs effluents "industriels" sur le site de production et éviter de les rejeter dans le système d'assainissement public sans traitement préalable.

Quant aux écarts et hameaux, ils ne sont pas raccordés. Les constructions doivent donc comporter un système d'assainissement autonome adapté aux caractéristiques du sol.

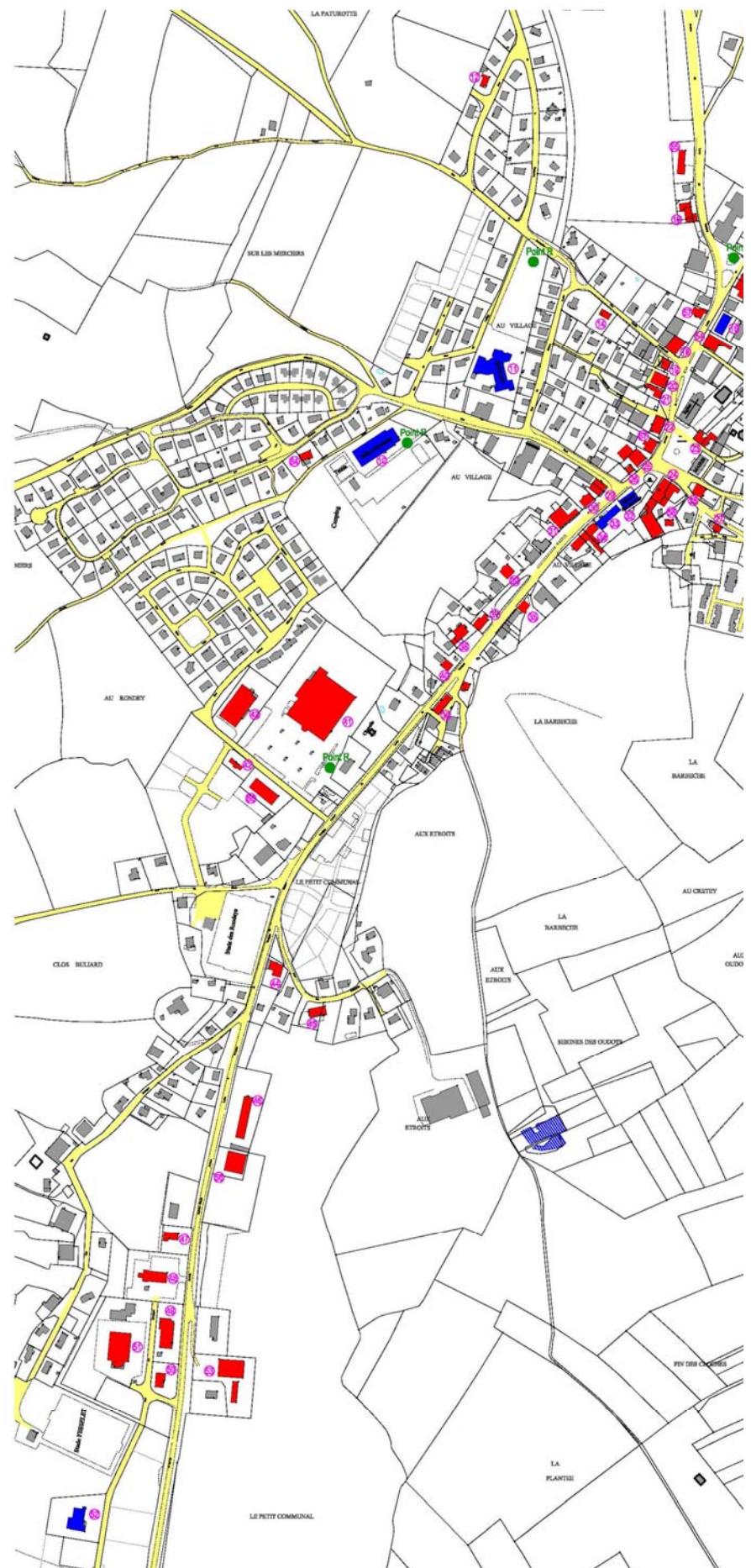
Concernant les eaux pluviales, le schéma directeur d'assainissement ne retient aucune mesure particulière de gestion de ces effluents compte tenu de la taille et de la situation de la Commune. Néanmoins, les nouvelles constructions ou les nouveaux aménagements devront prévoir des dispositifs de gestion des eaux pluviales sur le terrain du projet si nécessaire.

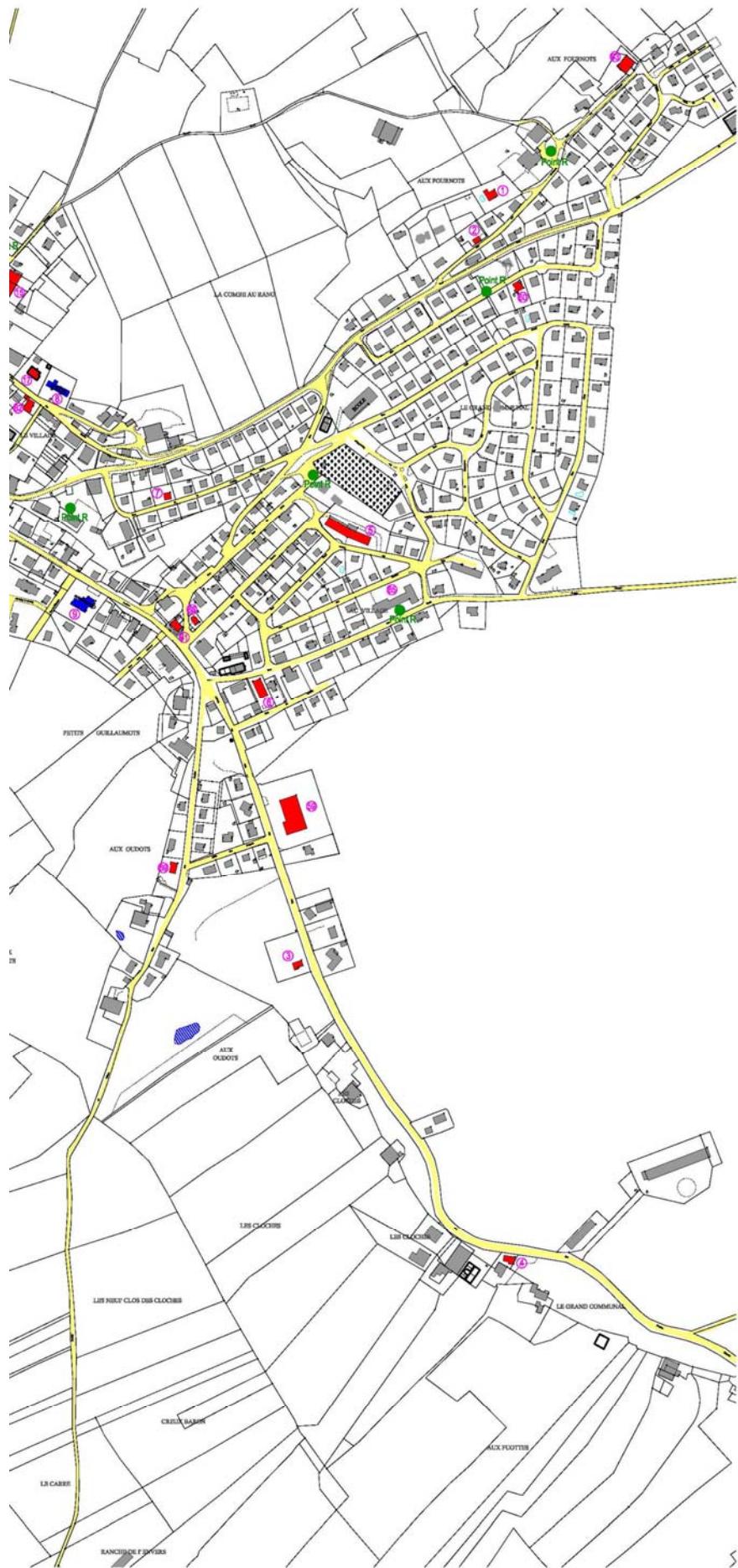
2.6. Localisation des activités et des équipements publics :

N°	Nom de l'entreprise	Activités	Adresse
1	Ets Paumier	Travaux de peinture et vitrerie	9, Rue des Fournots
2	SODEFA	Exploitation forestière	3, Rue des Fournots
3	Transport Guillaume		Rue des Fuottes
4	Ferronnerie		Rue des Fuottes
5	FM Industrie		1, Rue des Usines
6	DDE Service Exploitation		4, Rue des Trois Sapins
7	Vuillemin Alain	Bucheronnage	5, Rue de la Combe au Rang
8	Ecole Primaire Immaculée Conception		3, Rue des Ecoles
9	Gendarmerie		14 Rue du Maréchal Leclerc
10	Salle des Fêtes et Gymnase		Rue Foch
11	Collège René Perrot		Rue du Collège
12	Taxi		24, Rue de la Bourquine
13	Garage		2, Avenue de Lattre de Tassigny
14	Mille Et Un Vitraux	Fabrication et façonnage d'articles techniques en verre	10 Rue du Général Zdojewski
15	Bourrelerie		5, Avenue de Lattre de Tassigny
16	Centre de Secours		9, Avenue de Lattre de Tassigny
17	Garage Chardon	Garage	1B, Rue des Ecoles
18	Jeanmonnot Sarl Boulangerie	Patisserie Confiserie Glaces Salon De The	14, Avenue de Lattre de Tassigny
19	Diminu Tif Sarl	Coiffure	16, Avenue de Lattre de Tassigny
19	Fleuriste		16, Avenue de Lattre de Tassigny
20	Hôtel de la Couronne	Restaurant Brasserie Bar	28, Avenue de Lattre de Tassigny
21	Legrand Jerome Pâtisserie	Pâtisserie	20, Avenue de Lattre de Tassigny
22	Marmaris	Restauration de type rapide	34, Avenue de Lattre de Tassigny
22	Banque Populaire	Banque	22, Avenue de Lattre de Tassigny
23	Infirmières	Infirmières	Place Dominique Parrenin
24	Crédit Agricole	Banque	Rue Maréchal Foch
24	Maison de la Presse	Presse	Rue Maréchal Foch
25	Hôtel du Commerce	Bar Hotel Restaurant	40, Avenue de Lattre de Tassigny
26	Groupama Assurances	Assurance	24, Avenue de Lattre de Tassigny
27	Coiffure Masculine	Coiffure	4, Rue Maréchal Foch
28	Cheval Kevin	Elagage	1B, Rue Maréchal Foch
29	C.C. Menart	Boucherie	46, Avenue de Lattre de Tassigny
29	Noblimo		26, Avenue de Lattre de Tassigny
30	Passion Cuisines	Commerce de détail de meubles	30, Avenue de Lattre de Tassigny
31	Restaurant Les Gentianes	Restauration de type traditionnel	54, Avenue de Lattre de Tassigny
32	Maison des services : Cté Cmes Plateau du Russey Poste Halte Garderie DDE	Services	17, Avenue de Lattre de Tassigny
33	Collège Immaculée Conception	Ecole	17, Avenue de Lattre de Tassigny
34	Notaire	Notaire	19, Avenue de Lattre de Tassigny
34	Syndicat du Contrôle Laitier	Laboratoire	21, Avenue de Lattre de Tassigny
34	Eureka Electromenager	Travaux d'installation électrique	23, Avenue de Lattre de Tassigny
35	Cuisine Schmitt	Commerce de détail de meubles	35, Avenue de Lattre de Tassigny
36	Carrosserie	Carrosserie	33, Avenue de Lattre de Tassigny
37	Guy Sport	Sport	42, Avenue de Lattre de Tassigny
38	Coiffure Briquez	Coiffure	44, Avenue de Lattre de Tassigny
39	Infirmière	Infirmière	40, Avenue de Lattre de Tassigny
40	Mischler Matthieu	Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	46, Avenue de Lattre de Tassigny

N°	Nom de l'entreprise	Activités	Adresse
41	Super U Alpha Beauté Rewellatif Ii Au fil des Saisons Optique Du Russey	Supermarchés Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté coiffure Commerce de détail de fleurs Commerce de détail d'optique et de photographie	Avenue de Lattre de Tassigny 2, Rue des Rondeys
42	CAP Architecture	Activités d'architecture	Rue Schwint
43	Meubles Mougin	Commerce de détail de meubles	Rue Schwint
44	Peinture Vitrerie		Rue des Etroits
45	Maçonnerie		Rue des Etroits
46	Microtechnique Developpement Con	Mécanique industrielle Usinage Fabrication	47, Avenue de Lattre de Tassigny
47	Décoration Publicité		68, Avenue de Lattre de Tassigny
48	Jad Decolletage	Usinage Polissage	70, Avenue de Lattre de Tassigny
48	Polissage Rene Boillon	Usinage Polissage	70, Avenue de Lattre de Tassigny
49	Technicarbure	Fabrication d'outillage mécanique	Avenue de Lattre de Tassigny
50	Créatherm SARL	Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage	2, Rue des Mésanges
51	Monts Jura Autocars	Transports routiers réguliers de voyageurs	2, Rue des Mésanges
52	Caserne de Pompiers		ZA des Butiques
53	M.J Broyage	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Avenue de Lattre de Tassigny
54	Ambulances Vuillemin Du Plateau	Ambulance	13, Avenue de Lattre de Tassigny
37	Au Dela Du Reve	Soins de beauté	70, Avenue de Lattre de Tassigny
55	Garage Daniel Guillaume	Commerce de véhicules automobiles	2, Avenue de Lattre de Tassigny
56	Haut-Doubs Automobiles	Commerce de véhicules automobiles	69, Avenue de Lattre de Tassigny
57	Millefeuilles	Commerce de détail de fleurs	16 Avenue Du Mal De Lattre De Tassigny
58	Parfumerie Coiffure	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté	4 Rue Du Marechal Leclerc
59	Point P	Commerce de gros de bois et de produits dérivés	4 Route Grand Combe Des Bois
60	A. Frisetti Fermetures	Menuiserie métallique ; serrurerie	22 Rue Des Gentianes
61	Maçonnerie Binetruy	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	19 Rue Marechal Leclerc
62	Caliauri	Secrétariat	2 Rue Des Ecoles
	Choulet Chrysostome	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	19 Rue Des Fuottes
	Diaclase	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	La Bourquine d'en Haut
	Dj Promo	Activités des marchands de biens immobiliers	Aux Butiques
51	Electricite Reseau Distribution	Distribution et commerce d'électricité	1, Rue des Mésanges
63	Ev Immo	Promotion immobilière de logements	17 Rue Des Fournots
	Eva Forets	Services de soutien à l'exploitation forestière	Aux Allemands
64	Fesselet	Administration d'entreprises	7, Rue des Merciers
65	Generation Fermetures	Travaux de menuiserie bois et PVC	8, Rue des Castors
	Guillaume Alain	Transports routiers de marchandises interurbains	Route Combe des Bois
	Haut Doubs Fourrages	Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux	Jeanchevaux
66	Jf Mecatech	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	3 Au Rondey
	Les Bouleaux	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Avenue de Lattre de Tassigny
	Maillot Romaric	Exploitation forestière	Route de Morteau
67	Pharmacie Du Russey Paulin Braun	Commerce de détail de produits pharmaceutiques	19 Place Dominique Parrenin
68	Polidoro Raffaele	Transports routiers de marchandises interurbains	1, Rue Neuve
	Rambaud Manuela	Location de logements	LES ALLEMAND

69	Sergent Maconnerie	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	6B, Rue des Oudots
	Taillard Pere Et Fils	Travaux de menuiserie bois et PVC	Les Petits Bois
69	Trimaille Hydrocurage	Collecte et traitement des eaux usées	6, Rue des Oudots
46	Villers Decolletage	Usinage Decolletage	47 Avenue De Lattre De Tassigny





3. Besoins et objectifs répertoriés en matière :

Les analyses précédentes permettent de fixer les objectifs suivants de développement et d'aménagement durables du Russey, qui seront pris en considération dans le document d'urbanisme :

3.1. Aménagement de l'espace et équilibre social de l'habitat

Il ressort des analyses précédentes démographiques et du parc de logements, le constat suivant :

- Le Russey connaît depuis 80 ans une croissance démographique constante et égale à environ 10 habitants supplémentaires par an.
- Cette croissance démographique résulte essentiellement du renouvellement naturel de la population (naissances et décès).
- Sur le canton, la population croît de façon exponentielle depuis 1975. Le taux de croissance était de +0.10 % vers les années 1980 pour +1.50 % actuellement. Le canton est donc de plus en plus attractif. Le Russey peut donc profiter de cette nouvelle dynamique
- Depuis le dernier recensement de 2008, le solde migratoire du Russey (différences entre les arrivées et les départs d'habitants) est devenu excédentaire. La commune doit donc répondre aux besoins et demandes liés, notamment en matière d'habitat.
- Par ailleurs, la population du Russey reste jeune (presque un tiers des habitants ont moins de 20 ans) et résiste au phénomène national de vieillissement de la population.
- Parallèlement, le parc des logements a également évolué positivement selon un rythme constant d'environ 12 logements supplémentaires par an, depuis plus de 40 ans, et en quelque sorte de façon identique à l'évolution démographique.
- Ce développement des logements a été insensible aux variations de la taille et du nombre des ménages.

Fort de ces constats, il convient d'éviter toute perturbation sur cette dynamique démographique. Aussi, le développement démographique à atteindre est identique à celui des 80 dernières années, soit : **plus de 10 habitants supplémentaires par an.**

De même, le rythme d'évolution du logement, nécessaire pour répondre sans discriminations aux besoins des populations présentes et futures, est estimé à plus de **10 logements par an** selon la croissance actuelle.

		Références						En Prévision		
Recensement	1982	1990	1999	2004	2006	2009		2019	2029	
Années entre recensements	8	9	5	2	3		10	10		
Population	1771	1824	1917	1930	1954	2016	2116	2216		
Evolution entre 2 recensements	53	93	13	24	62		100	100		
Taux d'évolution (%)	0,4	0,6 %	0,1 %	0,6 %	1,0 %		0,5 %	0,5 %		
Evolution annuelle	environ + 10 personnes par an						Poursuite de la croissance :+10hab/an			
Taille des ménages	3,08	2,86	2,72	2,58	2,57	2,43				
Evolution	Décroissance			Stabilisation à 2,5 personnes par ménage			Quelle évolution ?			
Résidences principales	570	636	704	748	758	828	928	1028		
Evolution entre 2 recensements	66	68	44	10	70		100	100		
Evolution annuelle	environ + 10 logements par an						Même rythme de construction : +10log/an			

L'évaluation, présentée ci-dessus, des besoins et des objectifs de développement démographique et du logement est basée sur les évolutions passées, que le Russey a connues, et qui constituent des éléments factuels et réels plus fiables que toute autre approximation.

Ces objectifs auraient pu être basés sur des calculs prévisionnels établis à partir d'approximation des évolutions de multiples variantes : naissances, décès, départs et arrivées d'habitants, occupations des résidences, ancienneté du parc de logement, taille des ménages, influence économiques Mais, le passé a démontré une corrélation entre l'évolution démographique et le rythme de construction de logements sur laquelle il est préférable et plus pragmatique de se fier.

Concernant la typologie de l'habitat :

- 35 % des logements sont constitués d'appartements en immeubles collectifs.
- 70 % du parc sont occupés par les propriétaires.
- La majorité des logements a moins de 50 ans d'âge.
- La part des jeunes reste importante (30 % de la population).

Au vu de ces constats, il est important de conserver cette mixité et diversité d'offre en matière de logements pour permettre au public de trouver le type d'habitat souhaité. La conservation de cette répartition entre maisons individuelles et logements collectifs, permettra de modérer la consommation d'espace et s'inscrit dans les objectifs de développement durable.

3.2. Développement économique, du commerce, du tourisme :

Les analyses réalisées sur les activités économiques, démontrent que :

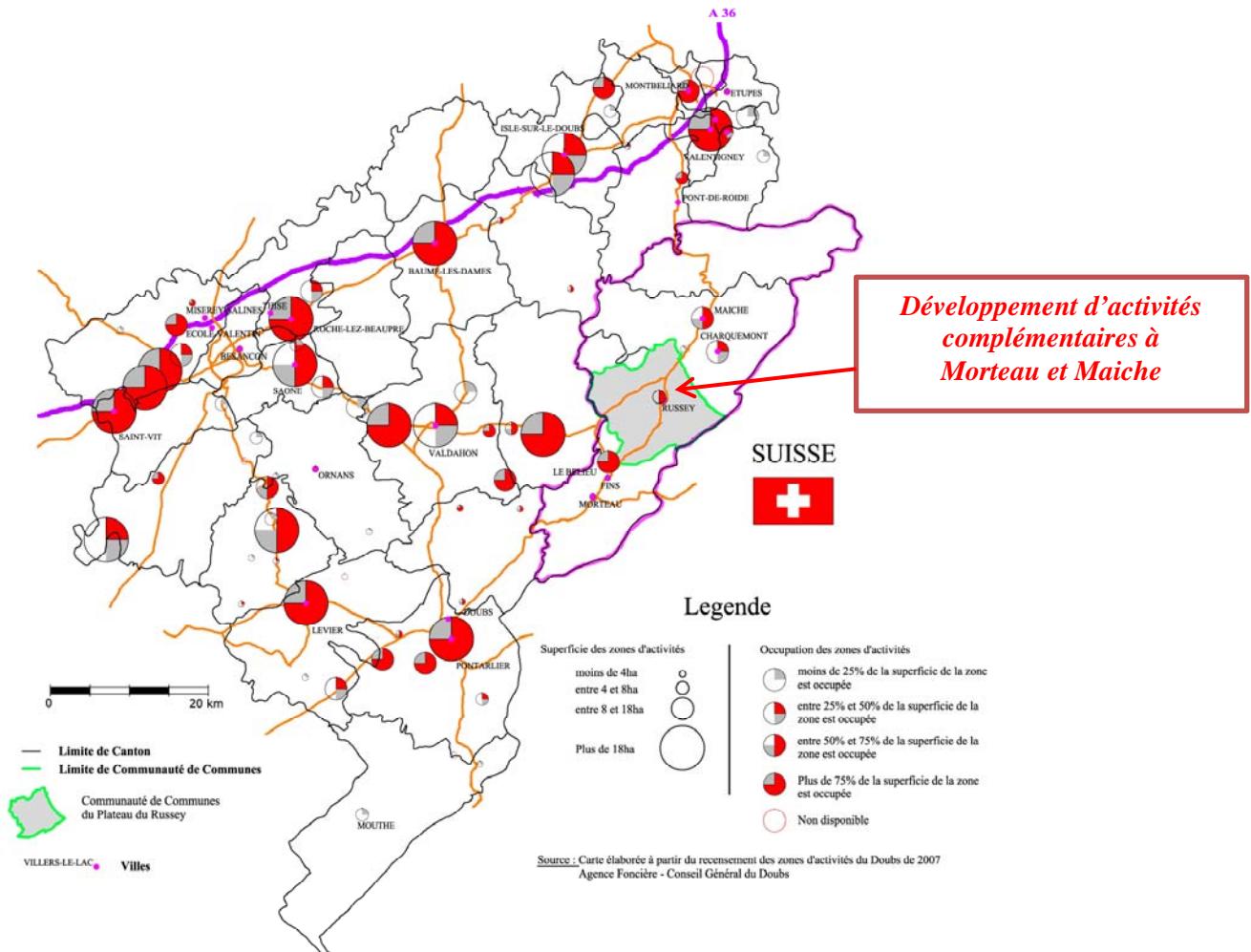
- 
- Le Russey se situe avantageusement sur une voie de communication majeure du département, qui permet de relier facilement et rapidement divers bassins d'emplois : Besançon, Morteau, Maîche, La Chaux de Fonds, Neuchâtel,.....
- Le Russey profite de sa proximité avec la Suisse qui crée un dynamisme singulier :
- Plus d'un tiers des actifs du village travaillent dans ce bassin d'emploi.
 - Les entreprises locales, de microtechniques notamment, peuvent se développer grâce aux perspectives de travail avec les commanditaires suisses.
- Projet franco-suisse pour l'innovation dans les microtechniques ➤ Cette influence suisse soulève à contrario des difficultés : engorgements des infrastructures (circulation importante sur la RD 437), tendance à la délocalisation vers la Suisse pour répondre aux exigences du « Swiss Made », récupération de la main d'œuvre qualifiée.
- Les activités économiques :(commerces – services – industries). implantées sur le Russey sont en nombre et très diversifiées :
- une cinquantaine d'entreprises est localisée sur le Russey. Celles-ci sont pourvoyeuses de 600 emplois environ.
 - Presque la moitié de ces emplois est occupée par les habitants du Russey.

Il est important de consolider et développer l'activité économique locale

- en soutenant le dynamisme entrepreneurial local diversifié et de haute qualité (microtechnique), qui permettra :
- de conforter le Russey comme pôle d'excellence rural
 - de poursuivre un développement économique équilibré, pérenne indépendant et complémentaire des bassins d'emplois majeurs proches.
- en favorisant l'emploi local

La commune s'est d'ores et déjà investie dans divers actions et projets:

- Assurer une offre de terrains d'accueil aux entreprises et aux commerces permettant de répondre immédiatement aux sollicitations des entreprises recherchant des parcelles viabilisées constructibles.
- Développer la zone d'activités des Butiques pour pouvoir répondre aux demandes d'installation des entreprises.



- Permettre son éventuel agrandissement selon les besoins économiques.
- Développer et faire évoluer la zone des commerces et des services des Rondeys, avec des terrains disponibles, utilisables immédiatement.

La situation de la commune dans le Haut Doubs qui possède un fort potentiel touristique, devrait permettre de développer les activités liées au tourisme. Il est nécessaire de pouvoir offrir des possibilités d'hébergements (campings, hôtels, chambres d'hôtes.....) et de rendre possible l'installation de services, commerces de ventes de produits du terroir (labels AOC, IGP).

3.3. *Equipements et services :*

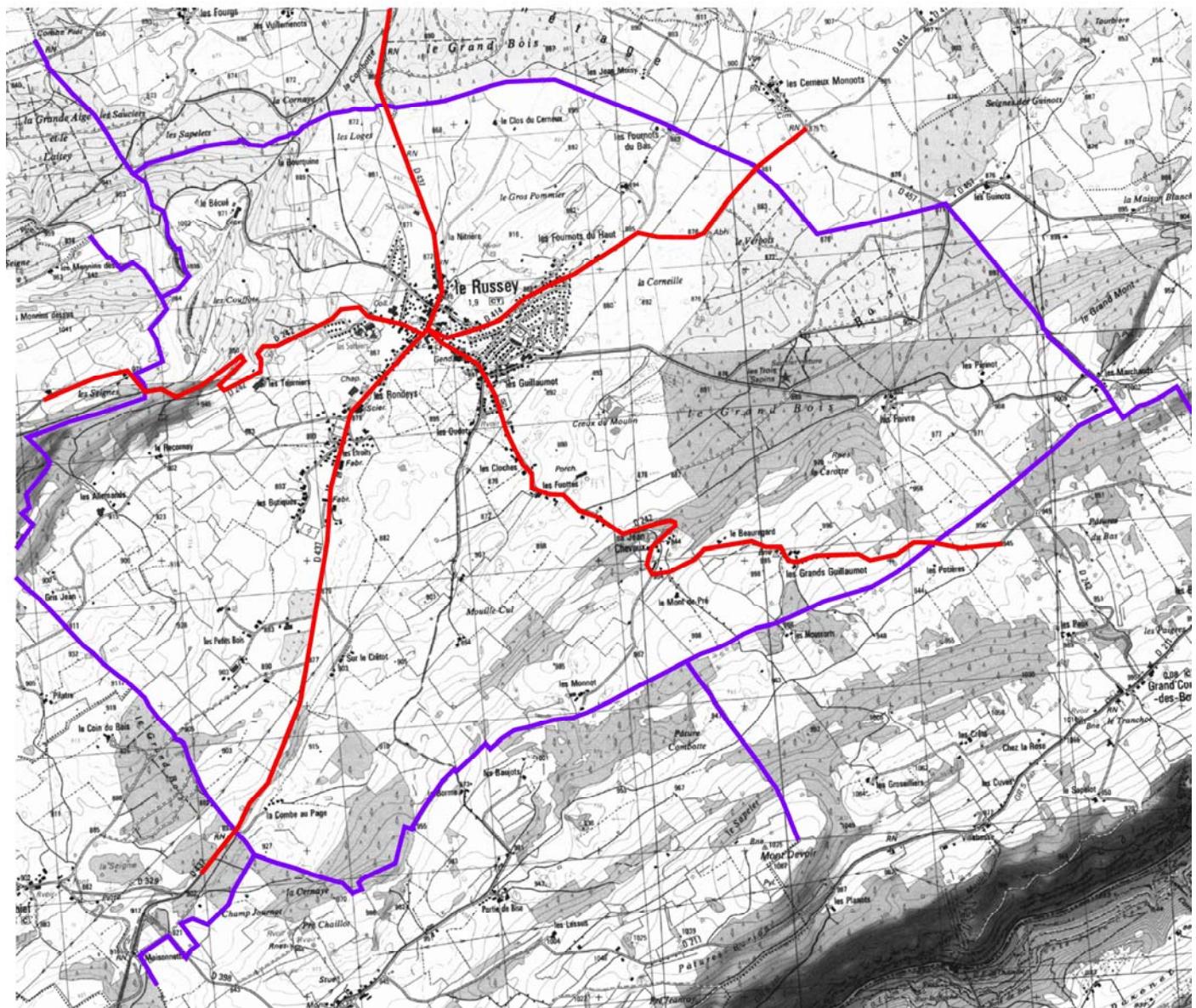
Les équipements publics et les services liés, présents sur le Russey, sont nombreux et de qualité (cf. inventaire chapitre précédent). Ils satisfont pleinement aux exigences de la population communale mais également du canton. Un projet de rénovation de la salle des fêtes et du gymnase, porté par la communauté de communes du Plateau du Russey, est en cours.

Ces équipements et services pourront répondre à la croissance démographique envisagée. Il n'y a donc pas à programmer la mise en place d'équipements ou de services supplémentaires. Au contraire, la continuité recherchée dans l'évolution démographique devrait permettre de conserver les services existants ; poste, gendarmerie,..... consolider et rentabiliser les équipements publics.

3.4. Transports :

Le Russey se trouve au croisement de plusieurs routes départementales :

- la RD 437 qui est un axe majeur de cette partie du Doubs.
 - la RD 242, voie de desserte locale joignant la route des microtechniques à la Chaux de Fonds via le Russey
 - la RD 414, voie de desserte locale reliant le Russey à Charquemont et Saingnelegier en Suisse.



Ces routes supportent les circulations suivantes :

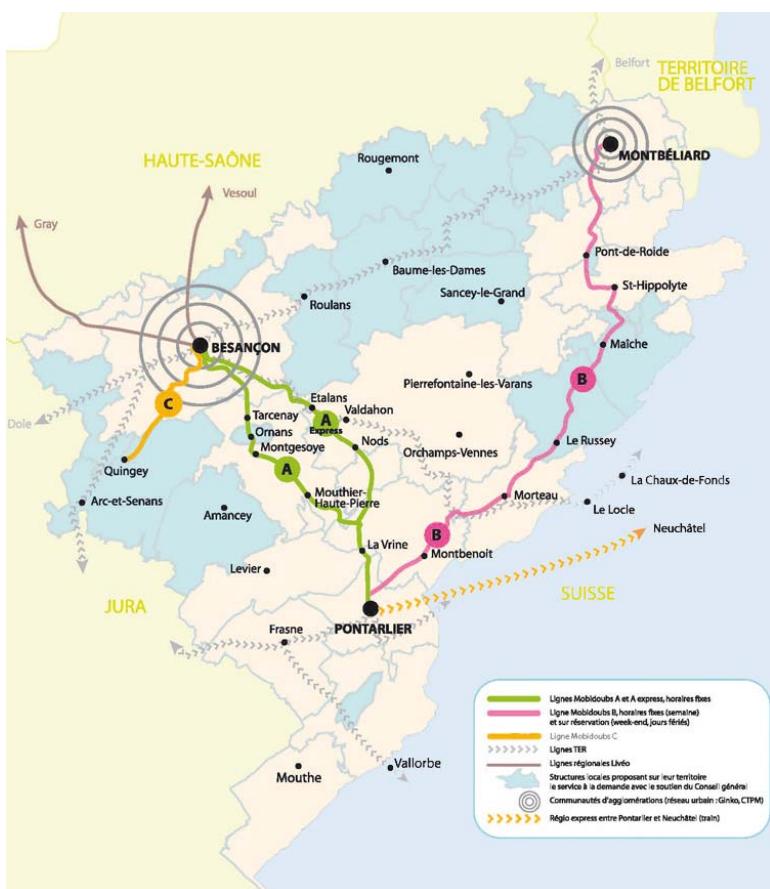
Comptage routier sur la routes départementales au Russey				
Route départementale	437	242	242	414
Parcours	Le long du trajet des Fins à Bonnétage	Le Mémont-le-Russey	le Russey-Gd-Combe des Bois	Le Russey - Charquemot
Fonction	transit	(desserte locale)	(desserte locale)	(desserte locale)
Année du comptage	2007	2005	2005	2005
Traffic				
MJA ¹ (Veh/jours)	5 057	182	319	890
% PL	7,6%			
MJA – VL (Veh/jours)	4 673			
MJA – PL (Veh/jours)	384			

¹ MJA : Valeur moyenne journalière du trafic routier

MJA - VL : Trafic MJA pour les véhicules légers

MJA - PL : Trafic MJA pour les poids lourds

Source : Conseil Général du Doubs



En ce qui concerne le transport en commun :

- la ligne Mobidoubs reliant Pontarlier et Montbéliard possède un arrêt à la Place Parrenin. Elle est appelé à se développer.

Un bus passe à 3 horaires différents dans chacun des sens.

Confiée à la RDTD (Régie départementale des transports du Doubs) par délégation de service public, la ligne B affiche une augmentation spectaculaire de sa fréquentation : +65% entre septembre 2009 et mars 2010 et entre septembre 2010 à mars 2011. La suppression de la réservation en semaine et l'ajout de courses directes pour relier Pontarlier à Montbéliard en deux heures ont eu un effet favorable sur ces résultats. Source :Conseil Général du Doubs

- Un autre mode de transport est développé dans la commune : le covoiturage avec deux arrêts identifiés le long de la RD 437.

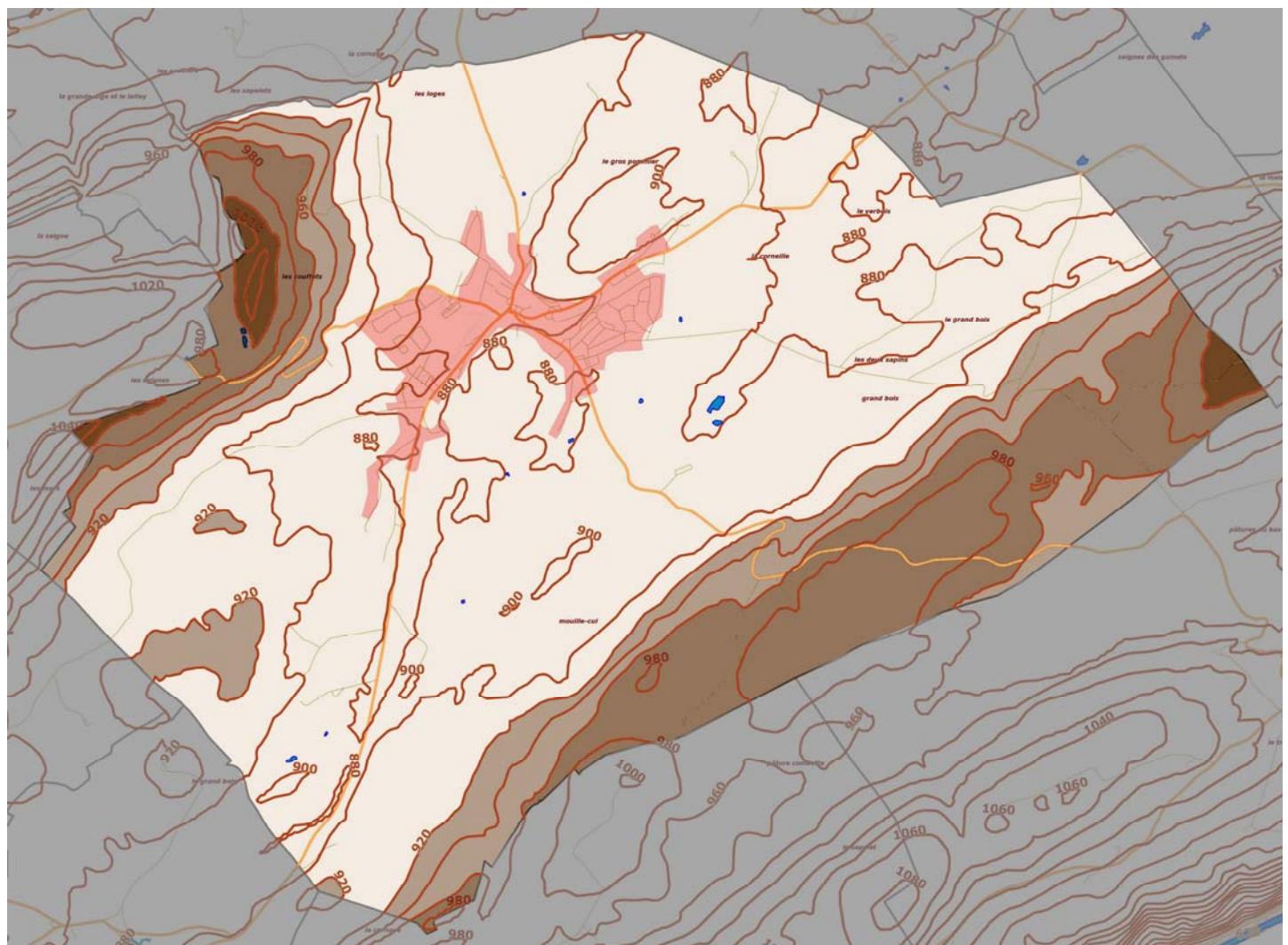
- Le transport collectif est bien évidemment à développer mais échappe quelque peu aux compétences communales.
- des lignes de transports scolaires Mobidoubs Scolaire permettent de relier les établissements scolaires du Russey depuis tout le canton. Un car passe matin et soir.
- Au total, le Russey est desservi en une dizaine de points différents.

Les besoins répertoriés en matière de surfaces agricoles de développement forestier, d'environnement sont énoncés dans l'analyse de l'état initial de l'environnement ci-après.

4. Analyse de l'état initial de l'environnement¹

4.1. Le relief

Le Russey se trouve en partie Sud d'un vaste plateau entre Maîche et Morteau au Nord de la Chaîne du Jura. Le village est à égale distance de la vallée du Dessoubre situé un peu plus à l'Ouest et de la Vallée du Doubs qui constitue la frontière avec la Suisse à L'Est.

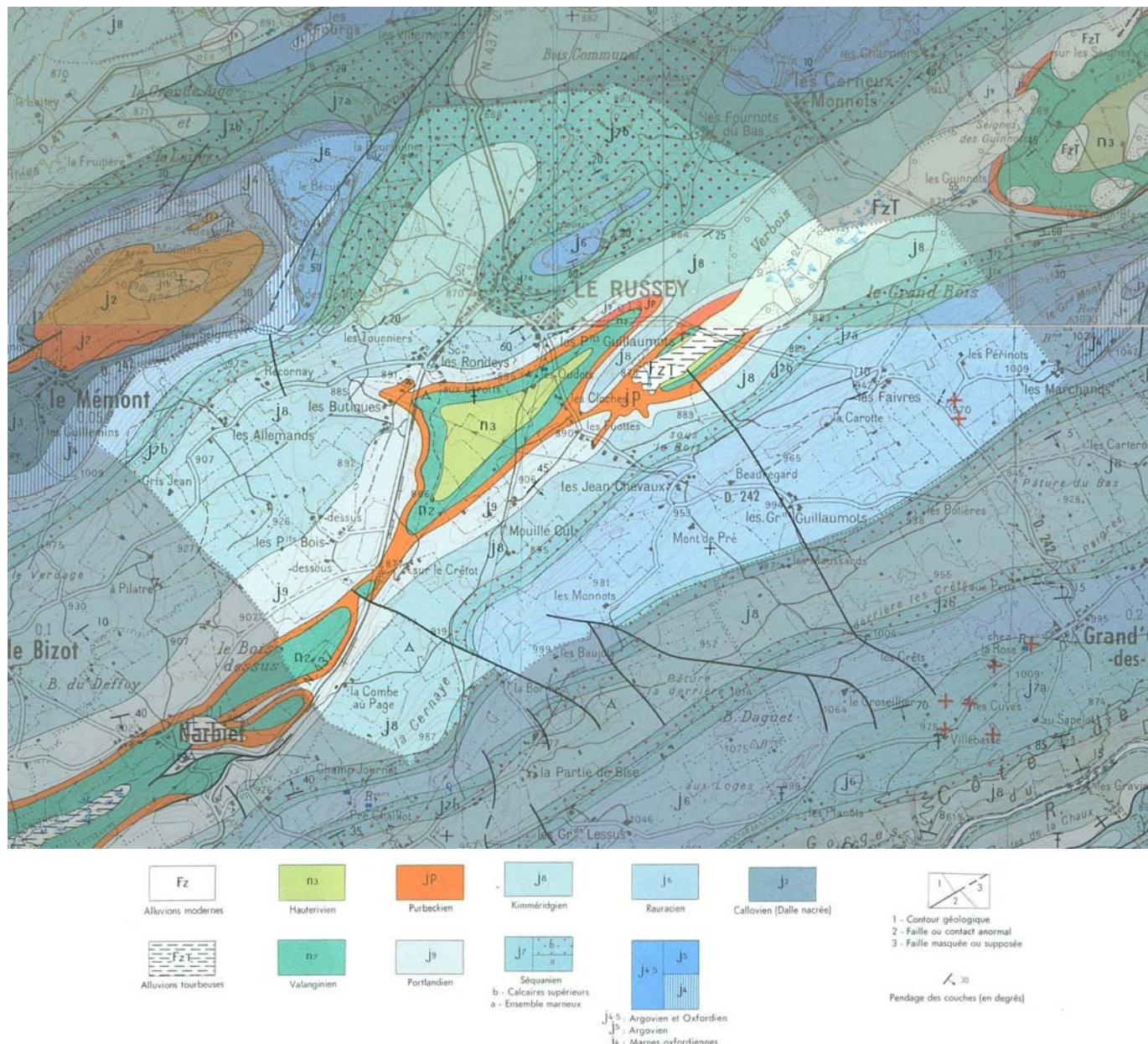


Découlant de sa formation géologique, le relief de la commune présente une organisation simple de vaste synclinal très ouvert, à fond à peu près plat (pente topographique entre 5 et 8%) à 890 mètres d'altitude.

Ces bords sont formés de pentes douces (pente topographique entre 25 et 45%) pour atteindre 1039 mètres au Nord-Ouest à la limite communale avec Le Luhier et 1015 mètres aux Marchands à l'Est de la commune. La limite communale Sud-Est est placée au-delà de la ligne de crête, sur le versant du synclinal voisin du Barboux.

¹ *Environnement*: selon le Petit Robert : *ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) dans lesquelles les organismes vivants (en particulier l'homme) se développent.*

4.2. Aperçu géologique¹



La commune se situe globalement dans le synclinal crétacé du Creux de Charquemont – Le Russey, à l'Est du faisceau de Maîche - Mont de l'Aval. L'agglomération se trouve au fond du synclinal sur des bancs calcaires du Jurassique et en partie sur des marnes du crétacé.

Sur la carte ci-dessus, les terrains marneux apparaissent en orange (Purbeckien), en vert (Valanginien) et en vert clair (Hauterivien). Les différents bleus correspondent aux terrains calcaires du Jurassique.

Le bourg est construit en majeure partie sur les calcaires du Jurassique supérieur, avec localement au centre du village la présence de marnes. Au Sud de l'agglomération et en contrebas de la RD437, le massif calcaire vient s'appuyer contre une bande de marnes qui se traduit dans le paysage par des prairies humides et mal drainées.

¹ Sources : BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières et étude géologique réalisée par les services de l'Équipement lors de la révision de 1989

Le synclinal crétacé des Tilleuls, s'étendant du Bélieu au Narbief, est occupé par d'importantes tourbières. Il se prolonge vers le Russey où les couches de tourbe réapparaissent à l'Est du bourg vers le Verbois (notée FzT sur la carte géologique).

Les calcaires du Jurassique, dissous par les eaux de pluies sont responsables de la formation de karsts. Les formations karstiques sont le siège de circulations d'eaux souterraines qui s'infiltrent au niveau des diaclases et des pertes

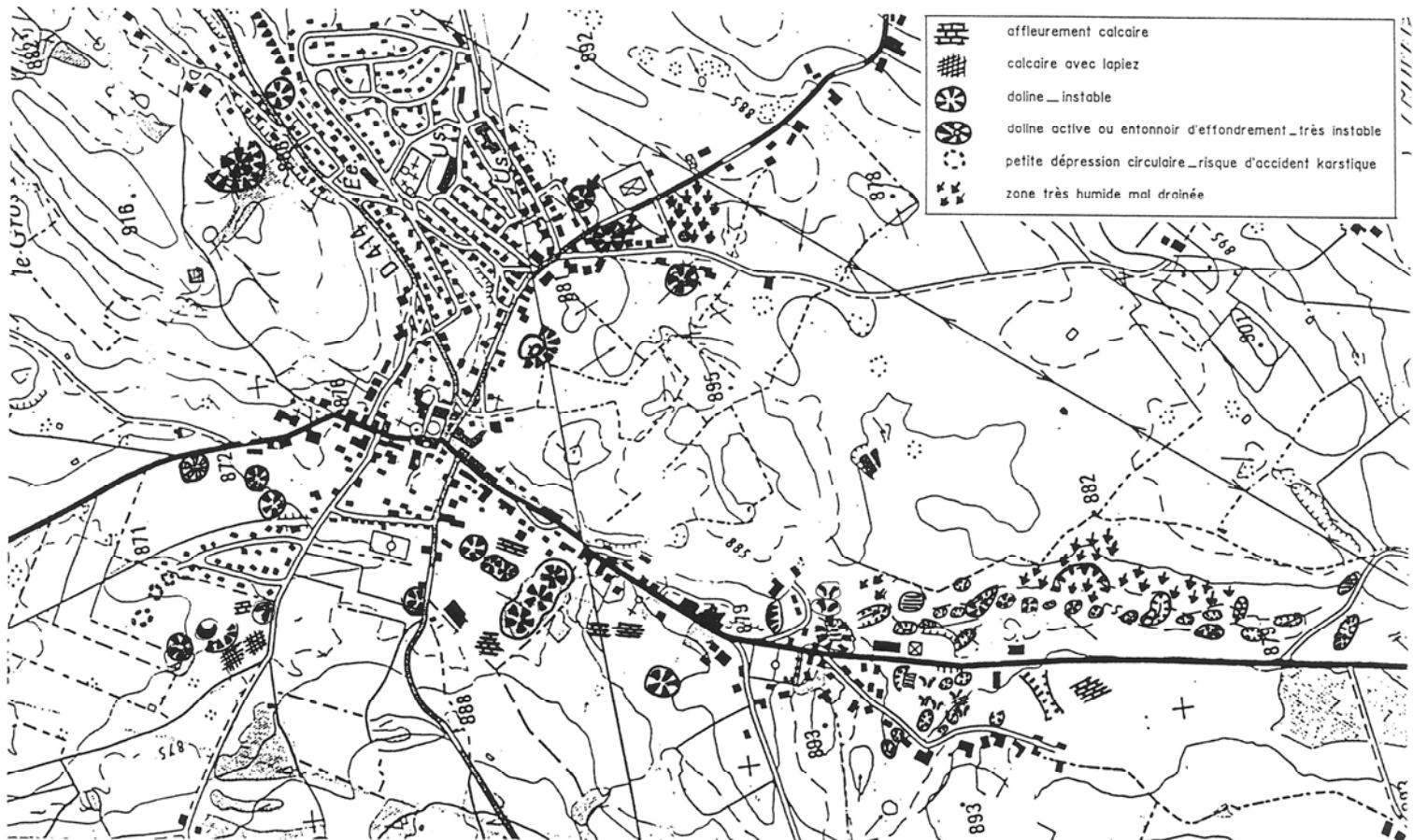
Sur l'intégralité du territoire communal, les « accidents de terrain » dus par ce phénomène de dissolution des roches calcaires sont nombreux. Il peut s'agir de :

- *lapiez*: fissuration superficielle plus ou moins marquée de la roche calcaire affleurant le sol, sans incidence profonde,
- *dolines* : dépression de forme circulaire dont le fond est comblé d'argiles de décalcification, elles communiquent avec des réseaux karstiques souterrains, donc sont des secteurs instables.
- *entonnoirs d'effondrement, pertes* : dépression circulaire de petite taille, à pentes raides s'ouvrant sur un réseau souterrain en cours d'évolution, accidents très instables.
- *dépressions karstiques ou vallées sèches*: dépressions allongées, creusées par d'anciens écoulements fluviatiles remplies d'argiles de décalcification. Elles peuvent être le siège, en profondeur, d'accidents karstiques.

Ces accidents peuvent être non visibles en surface comme les fissures, poches karstiques et entonnoirs de dissolution totalement remplis et occultés par des matériaux.

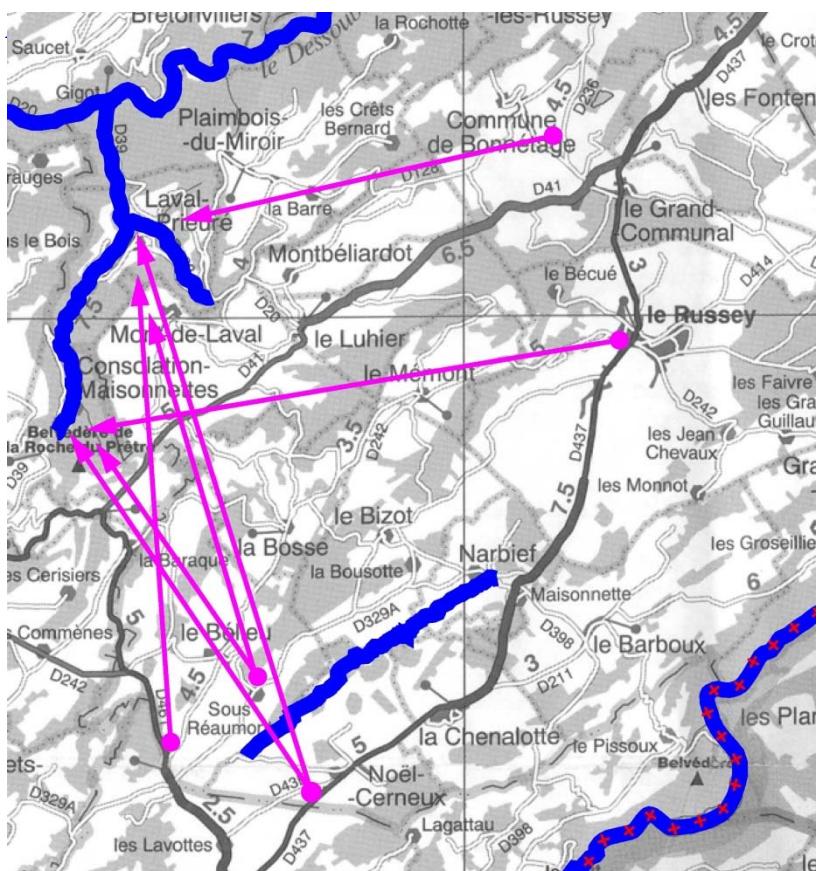
D'autres types d'anomalies de terrain existent :

Accidents de terrain répertoriés lors de la précédente révision du document d'urbanisme



1. En limite calcaires-marnes: Le contact calcaires-marnes est jalonné de dolines et d'entonnoirs actifs s'ouvrant dans les calcaires et provenant de l'infiltration des eaux ruisselant sur les marnes dans les calcaires fracturés. Cette limite géologique constitue donc une zone à risques particulièrement élevés. Il s'agit par exemple de l'alignement remarquable de dolines et dépressions en contre-bas de la RD437 au Sud du village
2. Dans les marnes: Les marnes forment des zones très humides et mal drainées. Elles sont le siège d'écoulements superficiels et d'écoulements aquifères sous-cutanés. Ces derniers, localisés dans la couche d'altération des marnes se présentent sous forme de conduits.

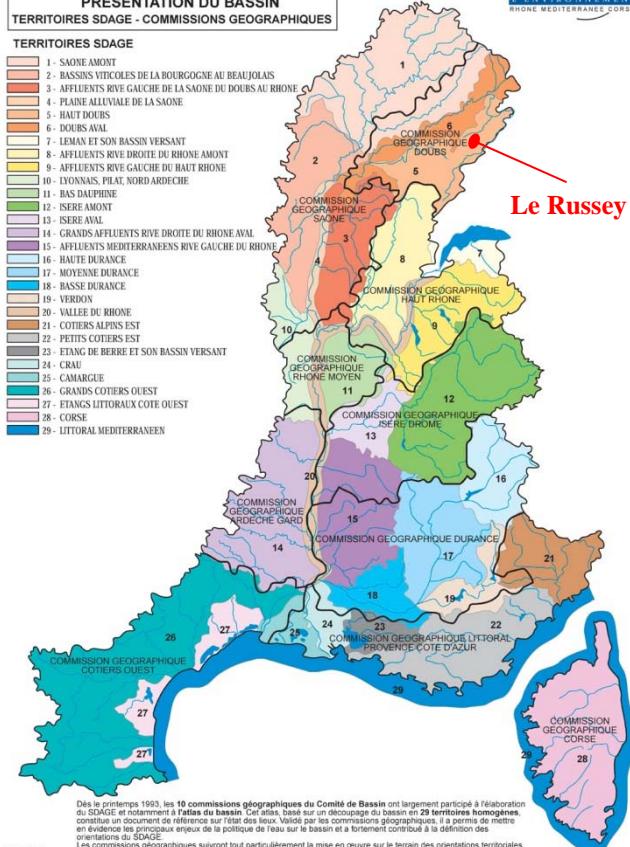
4.3. Circulations d'eaux souterraines



PRESENTATION DU BASSIN
TERRITOIRES SDAGE - COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES

TERRITOIRES SDAGE

- 1 - SAONE AMONT
- 2 - BASSE SAONE ET RIVES DE LA BOURGOGNE AU BEAUJOLAIS
- 3 - AFFLEURS RIVE GAUCHE DE LA SAONE DU DOUBS AU RHÔNE
- 4 - LAINE ALLUVIALE DE LA SAONE
- 5 - HAUT DOUBS
- 6 - DOUBS AVA
- 7 - LEMAS ET SON BASSIN VERSANT
- 8 - AFFLEURS RIVE DROITE DU RHÔNE AMONT
- 9 - AFFLEURS RIVE GAUCHE DU HAUT RHÔNE
- 10 - LYONNAIS, PLAT. NORD ARDÈCHE
- 11 - BAS DAUPHINÉ
- 12 - ISÈRE AMONT
- 13 - ISÈRE AVA
- 14 - GRANDS AFFLEURS RIVE DROITE DU RHÔNE AVA
- 15 - AFFLEURS MÉTÉRANÉENS RIVE GAUCHE DU RHÔNE
- 16 - HAUTE DURANCE
- 17 - MOYENNE DURANCE
- 18 - BASSE DURANCE
- 19 - DÉPÔTS
- 20 - VALLEE DU RHÔNE
- 21 - COTIERS ALPINS EST
- 22 - PETITS COTIERS EST
- 23 - ETANG DE BERGE ET SON BASSIN VERSANT
- 24 - CRAU
- 25 - CAMARGUE
- 26 - GRANDS COTIERS OUEST
- 27 - ETANGS LITTORAIRES COTE OUEST
- 28 - CORSE
- 29 - LITTORAL MÉTÉRANÉEN



4.4. SDAGE :

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse :

Le Russey est soumis au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse.

Ce document a pour but de fixer une politique générale de gestion de l'eau au niveau du bassin versant qu'il couvre. Il dresse l'état de la ressource en eau, fait le bilan des usages et définit les objectifs de qualité et quantité dans une perspective de quinze ans environ.

Le plateau du Russey se trouve dans le bassin versant du Haut-Doubs

Dans ce document, le secteur du Russey est recensé :

- dans une zone sensible aux pollutions azotées ou phosphorées.

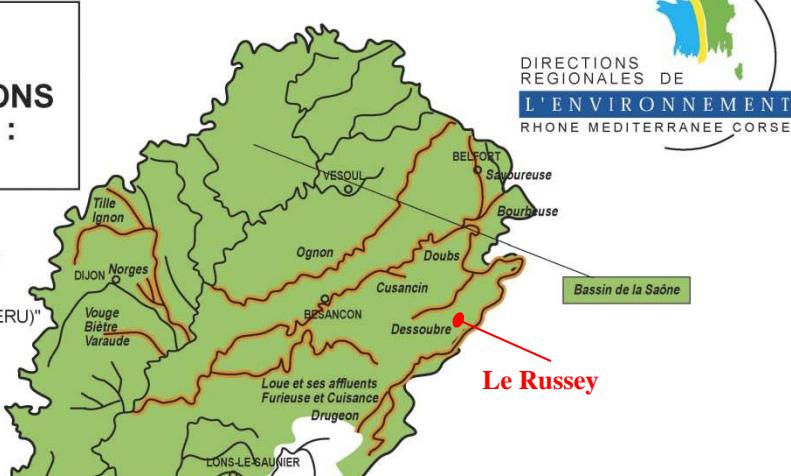
MILIEUX SUPERFICIELS PARTICULIÈREMENT ATTEINTS PAR LES POLLUTIONS AZOTÉES ET PHOSPHORÉES : EUTROPHISATION



Cours d'eau et plans d'eau identifiés comme prioritaires vis à vis de l'eutrophisation



Zones sensibles du bassin au titre de la directive CEE "Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)" du 21 mai 1991



Eaux superficielles atteintes par le phosphore, l'azote, facteurs d'eutrophisation

Les milieux identifiés sur cette carte sont particulièrement eutrophisés. Il est impératif et prioritaire d'y développer une stratégie globale de lutte contre l'eutrophisation à l'échelle du bassin versant.

Sur les rivières, les objectifs sont les suivants:

- diminution globale des 2/3 des rejets directs en phosphore sur les bassins concernés
- teneur maximale de 0,2mg/l de PO₄ dans l'eau.

Des actions complémentaires pourront, le cas échéant, concerner l'azote, ainsi que les facteurs physiques du milieu influençant l'eutrophisation : recréation de la ripisylve, destruction de seuils, augmentation des débits réservés, modulation saisonnière des débits, ...

Sur les lagunes, les seuils d'azote et de phosphore seront déterminés au cas par cas.

Ces objectifs pourront amener des contraintes plus importantes que celles imposées par la directive européenne ERU (Eaux Résiduaires Urbaines) qui définit des zones sensibles sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets en phosphore et azote devront être réduits. Ces objectifs devront également être appliqués pour les milieux eutrophisés hors zones sensibles.

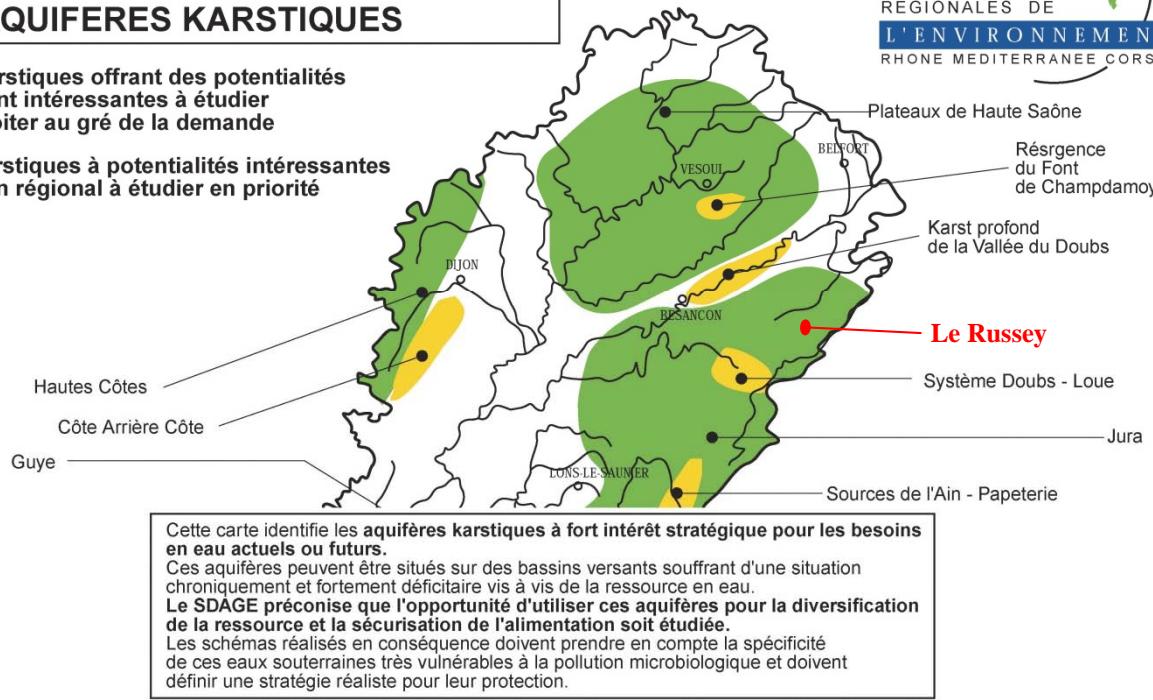
- dans une zone karstique présentant un potentiel intéressant pour la ressource en eau potable.

MILIEUX AQUATIQUES REMARQUABLES à forte valeur patrimoniale

AQUIFERES KARSTIQUES

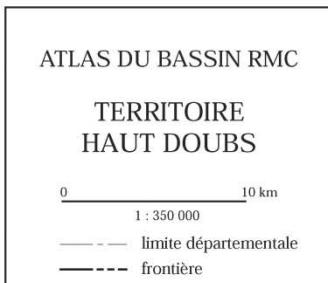


- Zones karstiques offrant des potentialités localement intéressantes à étudier et à exploiter au gré de la demande
- Zones karstiques à potentialités intéressantes sur le plan régional à étudier en priorité



Afin de préserver et mettre en valeur ce potentiel, le SDAGE fixe des orientations générales à tenir par les collectivités (notamment au moment de l'élaboration d'une carte communale), en particulier :

- amélioration générale de la qualité des cours d'eau,
- maîtrise des rejets dans le milieu naturel :
 - réduction des flux de nitrate, phosphore, azote d'origine agricole,
 - mise en adéquation des rejets des stations d'épuration, ou des eaux pluviales, avec les objectifs de qualité des eaux, ce qui est déjà le cas pour le Russey qui dispose d'une station avec dispositif de déphosphatation pour traiter les eaux usées du village, et les eaux blanches de la fromagerie



Comité de Bassin RMC, Oct. 1995

- Pontarlier de 10 000 à 25 000 habitants
- Mandeure de 5 000 à 10 000 habitants
- Arbois de 2 000 à 5 000 habitants
- Arboissons moins de 2 000 habitants ou lieu-dit

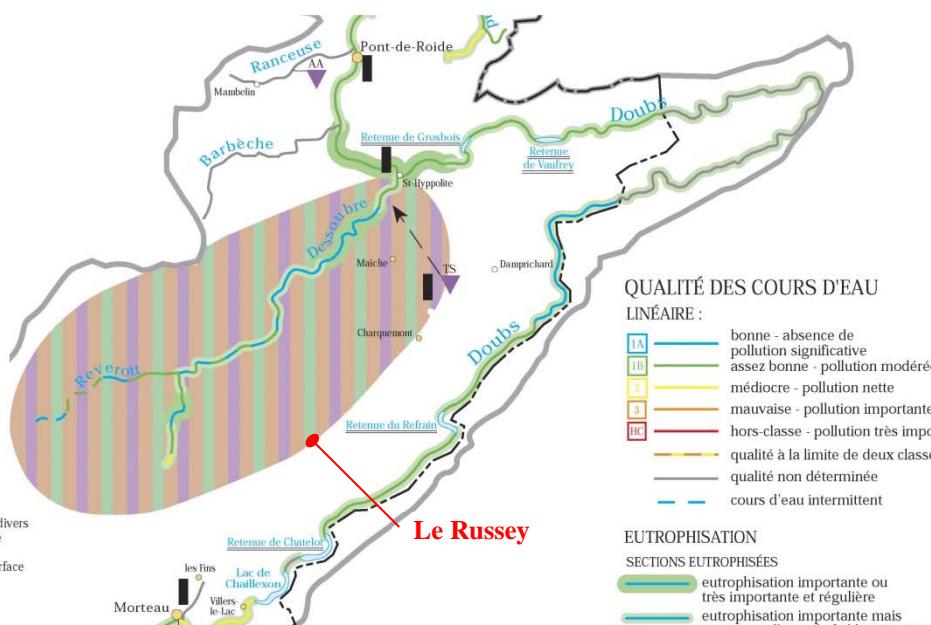
SOURCES DE POLLUTION

- rejets ponctuels industriels :
- ▼ rejet important en flux (> 300 kg) de matière organique
 - ▼ rejet moins important en flux mais à l'origine d'une dégradation du milieu
 - pollution toxique (> 10 kilo Equitox/jour)
 - émissaire
- CH chimie
PTD textile, papier, divers
AA agro-alimentaire
E élevage
TS traitement de surface

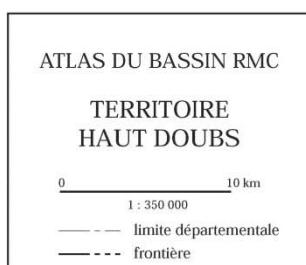
zone de pollution agricole diffuse



- zones caractérisées par de nombreux rejets dispersés
- domestique ou urbain
 - industriel



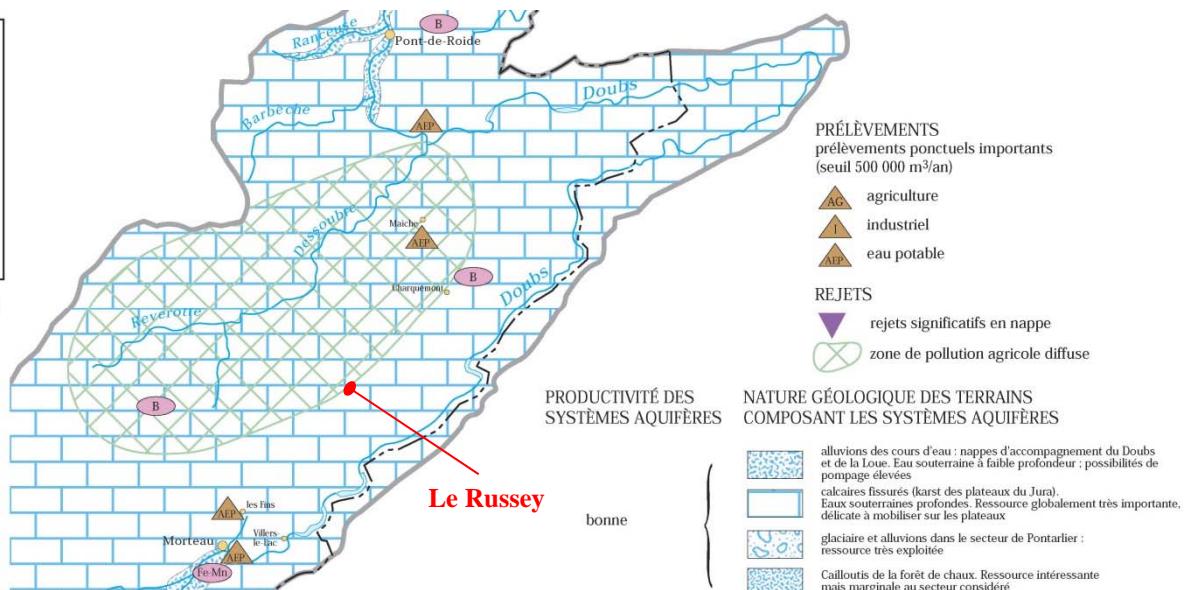
- protection du milieu karstique du territoire aquifère en relation avec les cours d'eau (cf. paragraphe suivant) superficiels et qui constitue une ressource potentielle en eau potable,



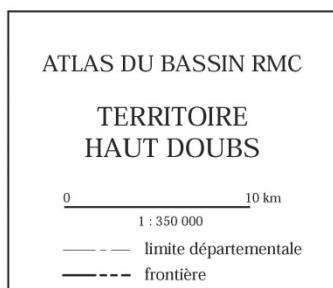
Comité de Bassin RMC, Oct. 1995

QUALITÉ DES EAUX PARAMÈTRES DÉCLASSANTS (/norme AEP)

- B Bactériologie
- Fe/Mn Fer - Manganèse
- Sc Solvants chlorés



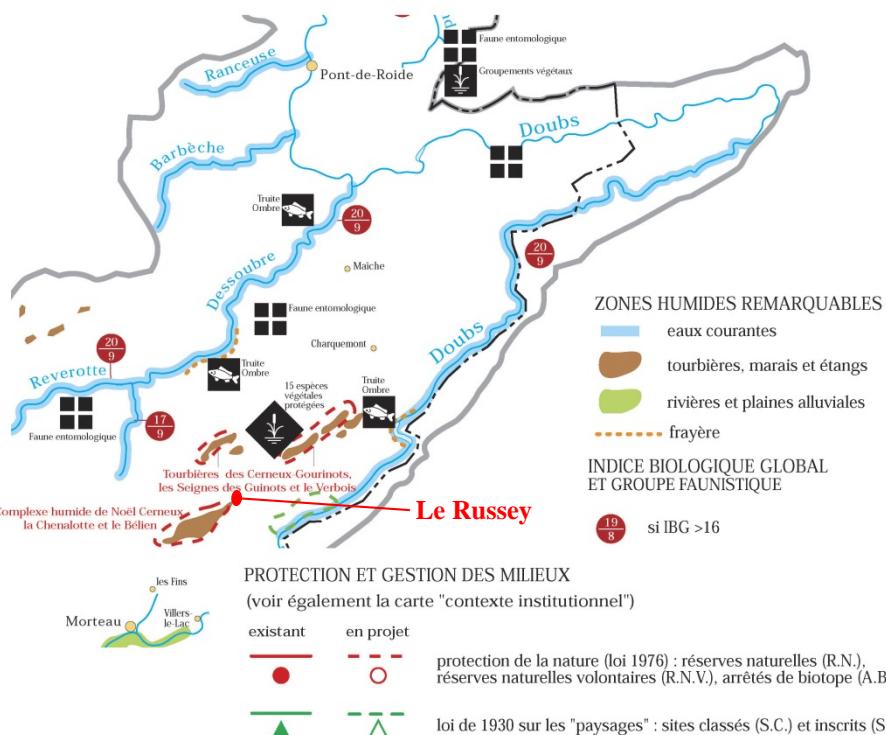
- prise en compte systématique de milieux écologiques intéressants comme les ripisylves en bord de cours d'eau ou des zones humides qui abritent une faune et une flore d'une plus grande diversité, ayant un rôle d'autoépuration et d'effet tampon des eaux pluviales, et peuvent avoir un intérêt halieutique, cynégétique, ... Il est important de garder un fonctionnement naturel de ces zones.



Comité de Bassin RMC, Oct. 1995

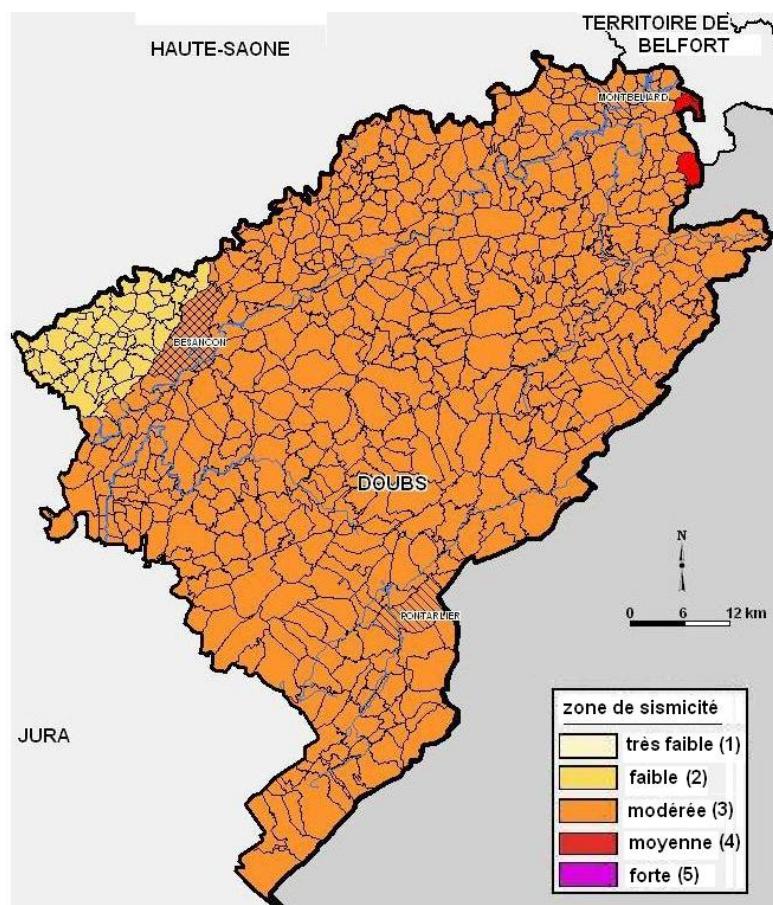
ESPÈCES REMARQUABLES

- poissons
 - reptiles, amphibiens, écrevisses, insectes, mollusques, ...
 - végétaux
 - espèce remarquable
 - espèce remarquable d'intérêt national
- Truite macrostigma espèce endémique



4.5. Prévention des risques naturels ou technologiques prévisibles

L'objectif du présent paragraphe est de recenser les risques prévisibles connus sur le Russey (inondation, mouvement de terrain, technologiques, ...). L'inventaire qui suit se veut le plus complet, mais n'est pas exhaustif. Rappelons que le risque nul n'existe pas !



Zonage sismique du département du Doubs
(selon décrets du 22 octobre 2010)

4.5.1. Risques sismiques

Le Russey se trouve dans une zone de sismicité modérée.

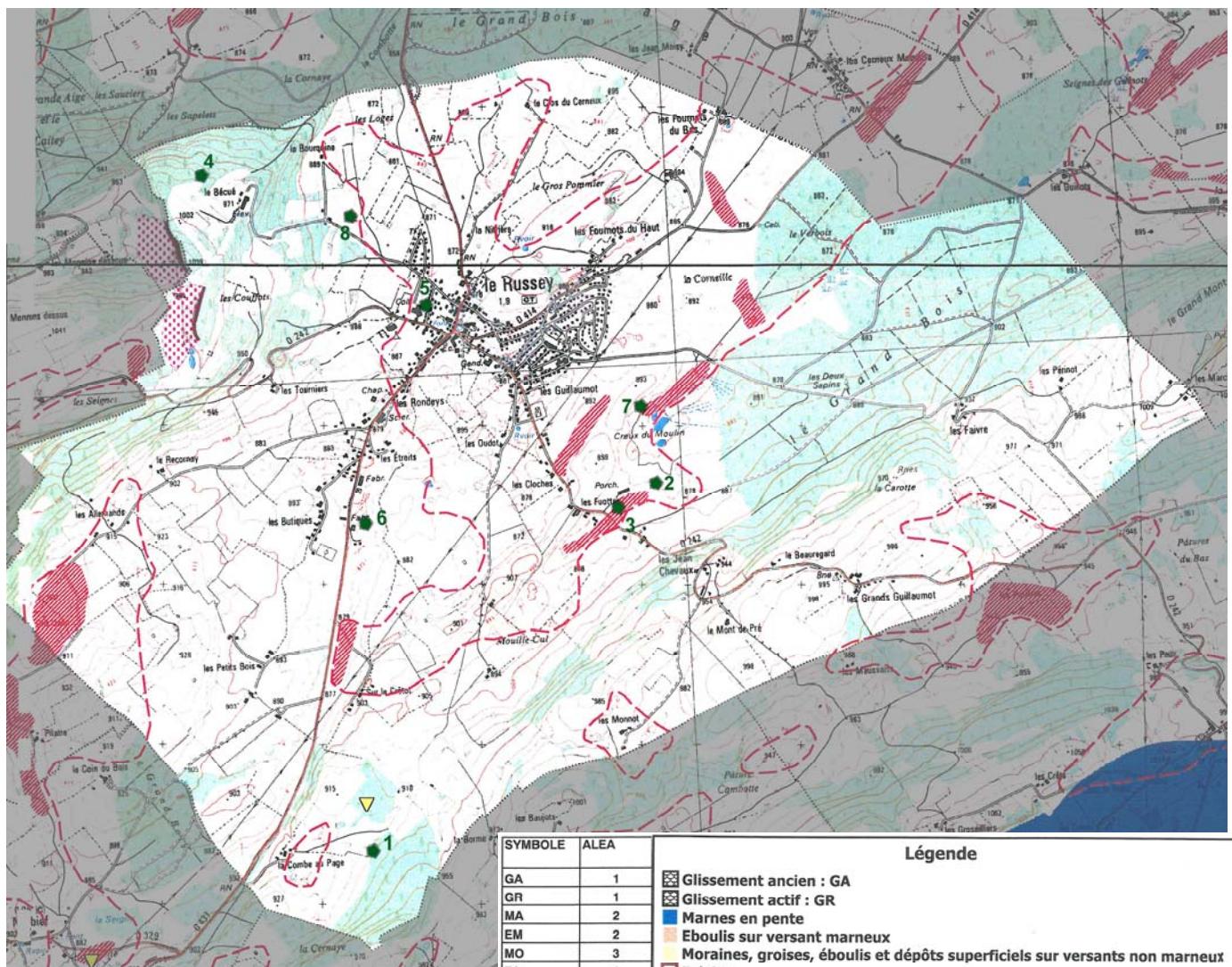
Tout projet de construction doit tenir compte dans sa conception, sa structure et son organisation, des règles et normes parasismiques en vigueur.

La sécurité des personnes est l'objectif du dimensionnement parasismique mais également la limitation des dommages causés par un séisme.

4.5.2. Risques mouvements de terrain

L'atlas des secteurs à risques « mouvements de terrain » dans le département du Doubs réalisé par la Direction Départementale de l'Equipement en janvier 2001, indique les éléments sur la carte page précédente. Par ailleurs, l'atlas spéléologique du Doubs recense les éléments topographiques suivants :

N°	Nom du phénomène	Nature
1	Gouffre de la Cavotte ou Glacière du Bois Claude	Cavité naturelle de 22m de profond
2	Gouffre du Mouton	Cavité naturelle de 12m de profond et de développement latéral de 16m
3	Gouffre de la porcherie	Cavité naturelle de 8m de profond et de développement latéral de 16m
4	Gouffre de la Bourquine	Cavité naturelle de 15m de profond et de développement latéral de 20m
5	Perte du Collège	Cavité naturelle de 10m de profond
6	Grotte du Russey	Cavité naturelle de 23m de profond et de développement latéral de 115m
7	Creux du Moulin	Cavité naturelle
8	Grotte supérieure de Maurepos	Cavité naturelle de 13m de profond et de développement latéral de 118m



ALEA	
1: fort	
2:moyen	
3:moyen à faible	
4:faible	
0:pour information	

SYBOLe	ALEA
GA	1
GR	1
MA	2
EM	2
MO	3
FA	1
ZP	1
DO	1
DM	0
CP	1
KA	1
G	0
GP	0
MI	0,1,2,3 ou 4

Légende	
Glissement ancien : GA	
Glissement actif : GR	
Marnes en pente	
Eboulis sur versant marneux	
Moraines, grises, éboulis et dépôts superficiels sur versants non marneux	
Falaise	
Zone potentielle de chute de pierres et de blocs	
Zone à forte densité de dolines	
Zone à moyenne densité de dolines	
Chutes de pierres et de blocs (phénomène constaté)	
Effondrement de cavité karstique	
Grottes	
Gouffres et pertes	
Anciens puits et galeries de mines	
1 Phénomène karstique de l'atlas spéléologique	

MARNES EN PENTE :

Zones stables dans les conditions naturelles mais qui peuvent être le siège de glissement à la suite de l'intervention de l'homme.

FALAISES :

Falaises et versants rocheux très pentés à l'origine de chutes de pierres et de blocs.

FORTE DENSITE DE DOLINES :

Zones très instables, soumises à de nombreux risques d'effondrements karstiques.

MOYENNE DENSITE DE DOLINES :

Zones plus vastes avec des dolines plus dispersées. Le risque d'effondrement est limité aux dolines.

Le Russey est principalement concerné par le risque répertorié et lié aux zones de forte et moyenne densité de dolines.

4.6. Les espaces ruraux naturels

La définition d'un projet de développement sur le Russey nécessite d'appréhender les contraintes environnementales relatives aux milieux naturels de qualité, qui existeraient en périphérie du village ou du hameau, afin de déterminer les enjeux de leur préservation et les possibilités d'une urbanisation.

Une première approche basée sur les inventaires officiels existants (ZNIEFF¹, Natura 2000, sites inscrits ou classés, ...) élaborés par les services publics de l'environnement (DIREN², ...) en charge de répertorier les milieux naturels d'intérêt à préserver pour leur biodiversité, a été réalisée.

Le bilan suivant récapitule les milieux naturels connus :

Espaces ruraux naturels inventoriés et protégés³ :	
<u>Zone sensible</u>	LA SAONE ET LE DOUBS : le 23/11/1994 ⁴
<u>Présences de Zones Humides</u>	<i>Plusieurs zone humide sont présentes sur le territoire communal Avertissement de la DREAL : l'exhaustivité est recherchée pour les zones humides dont la superficie est supérieure à 1 hectare. Les zones humides de superficie inférieure ne sont pas répertoriées.</i>
<u>ZNIEFF de type I</u>	
<u>Tourbières et zones humides à l'Est du Russey (le Verbois, les Seignes de Guinots)</u>	
Localisé à l'est du Russey, ce secteur se trouve au coeur d'un synclinal orienté Nord-est / Sud-ouest. Il est bordé par des formations calcaires du Jurassique alors que son centre présente des formations glaciaires imperméables, à l'origine des milieux tourbeux.	
Une tourbière est un biotope spécialisé qui engendre un écosystème particulier. Son microclimat a permis le développement d'espèces boréo-arctiques (espèces des régions nordiques de l'Europe). Les tourbières sont d'importants réservoirs hydriques et jouent un rôle régulateur dans la circulation complexe des eaux superficielles et souterraines de la région.	
Dans le Massif du Jura, en altitude, les facteurs climatiques sont propices à l'installation de tourbières (forte pluviométrie, basses températures et absence de périodes sèches de longue durée). La genèse d'une tourbière y est datée de plus de 10 000 ans. A l'origine, les glaciers se sont retirés de la région et ont laissé place à des cuvettes imperméabilisées remplies d'eau. Progressivement ces plans d'eau se sont comblés et ont favorisé la formation de bas-marais alcalins (- 6000 ans). Le développement d'un réseau karstique et la proximité de dolines permettant l'évacuation des eaux de ruissellement, induit la création, au sein du bas-maraïn alcalin, d'îlots soustraits à l'influence des eaux carbonatées. Ces îlots, sous l'influence d'un climat froid, sont alors alimentés uniquement par les précipitations abondantes.	
Un milieu acide s'établit progressivement. La végétation se spécialise alors avec installation de sphagnes qui constituent de vastes coussins bombés. Leur croissance en dôme et en cercles concentriques crée un ensemble qui se bombe et s'élargit progressivement en tourbière bombée ou haut-maraïn acide qui finit par évoluer jusqu'au stade climacique : assèchement, installation des éricacées et quelquefois du pin à crochets. Il est rare que cette tourbière colonise tout le bas-maraïn alcalin, on parle alors de tourbière mixte. Un marais de transition très humide et riche en espèces se développe fréquemment au contact du bas marais alcalin et du haut-maraïn.	

¹ Zone d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

² Direction Régionale de l'Environnement

³ Source : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL

⁴ Zones sensibles aux pollutions et à l'eutrophisation : Les zones sensibles comprennent les masses d'eau significatives à l'échelle du bassin qui sont particulièrement sensibles aux pollutions, notamment celles qui sont assujetties à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote ou de ces deux substances, doivent s'ils sont en cause de ce déséquilibre, être réduits (*définition issue de : SANDRE, référentiel administratif 1997*).

- Les « **Cerneux-Gourinots** » présentent une étendue importante et homogène qui a atteint le stade climacique, un marais de transition et une prairie paratourbeuse.
- Les « **Seignes des Guinots** » se caractérise par un haut-marais acide parfois boisé. Elle abrite une végétation caractéristique, adaptée à ce milieu froid, humide et tourbeux; l'intérêt floristique est rehaussé par la présence de nombreuses espèces peu fréquentes, comme le Lycopode des lieux inondés, la Canneberge, l'Andromède à feuilles de Polium ou le Trèfle marron (les deux dernières sont protégées sur l'ensemble du territoire français). La valeur biologique de la faune n'est pas moindre, puisque deux oiseaux peu fréquents en Franche-Comté se reproduisent sur cette zone naturelle originale: le Sizerin flammé et l'Hypolaïs icterine.
- Le « **Verbois** » présente également un développement important du stade climacique, le haut-marais acide. e Sphagno-Mugetum, stade boisé du haut-marais acide,y est notamment particulièrement bien développé. Parmi la flore typique de ces milieux (tourbières,"gouilles" d'eau acide, prairies para-tourbeuses environnantes), on note la présence d'espèces rares, protégées sur l'ensemble du territoire français, telles que l'andromède à feuilles de Polium, la Laîche des bourbiers et la Rossolis à feuilles rondes.
- **L'étang du Russey** est un étang à Chara vulgaris et Nitella opaca . C'est un bel exemple d'étang sur substrat calcaire, l'une des rares stations connues de Nitella opaca. Un bas-marais alcalin est présent en bordure.
- La tourbière des **Cerneux-Gourinots** a été exploitée industriellement par son propriétaire à partir d'un cahier des charges. La tourbière du Verbois a subi autrefois une pression de pâturage.
- Les prairies humides du site hébergent une population de damier de la succise. C'est un papillon dont la chenille se nourrit des feuilles d'une dipsacacée, la succise des prés. Par ailleurs le recensement d'un autre papillon protégé en France: le solitaire (Colias palaeno), et de trois autres d'intérêt régional, ne fait que rehausser la valeur biologique de cette zone naturelle.

Complexe des tourbières du Mémont : la Seigne, la Seignotte, les Couffots et la Goulaye

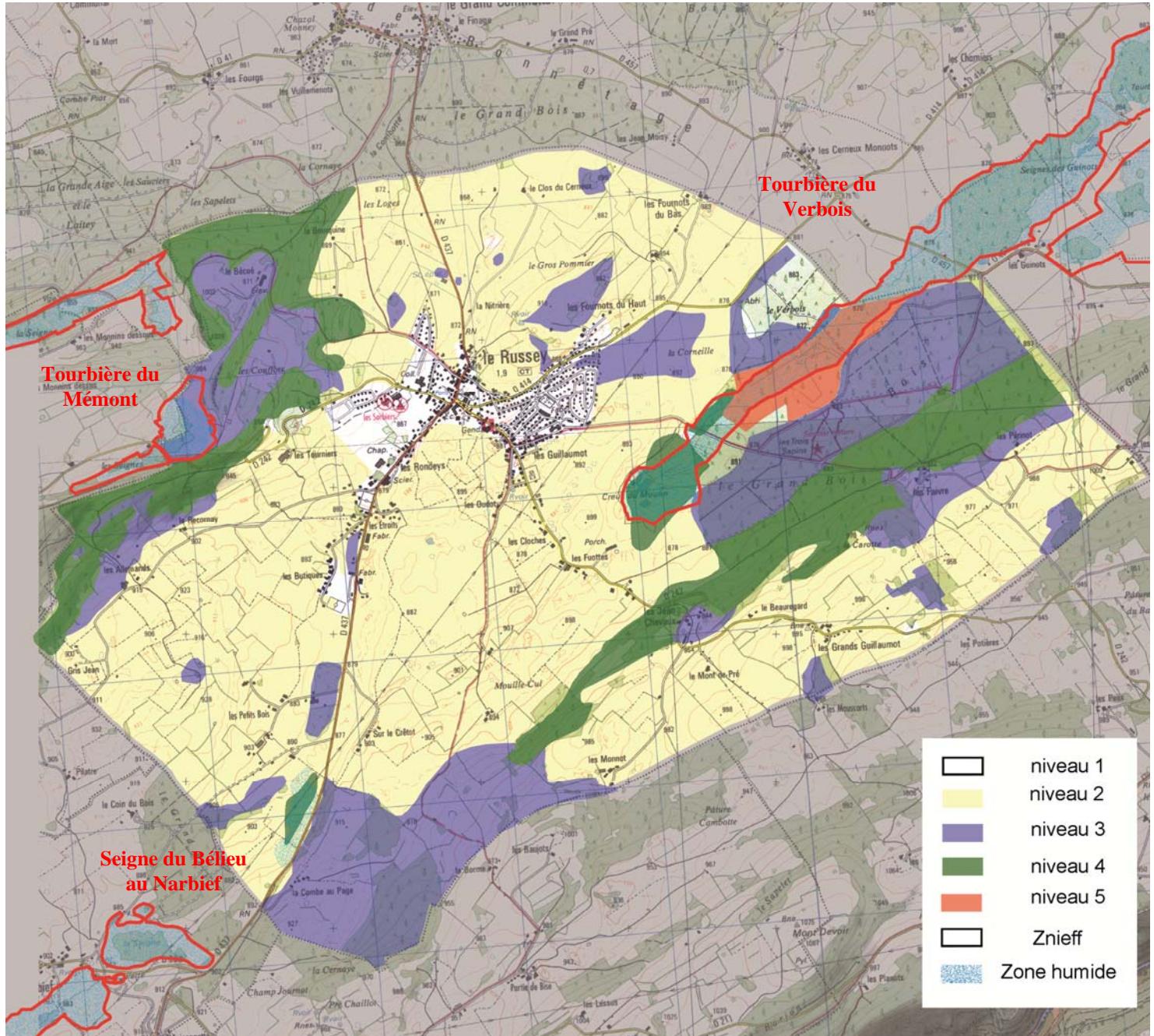
Le marais, comprenant "les Seignes" et" la ferme des Couffots", particulièrement boisé, abrite une flore typique des bois tourbeux (bouleau pubescent, violette des marais ...) et des marais environnants (Laîche à utricules velus,Pamassie des marais, Linaigrette à feuilles étroites ...). Sans être particulièrement rares, ces espèces restent toutefois peu fréquentes en Franche-Comté ou en France, en raison de la dégradation et la raréfaction des milieux humides qui les hébergent.

La zone naturelle des "Seignes et de la "Seignotte" recèle une végétation et une flore typique des milieux froids, humides et tourbeux montagnards. On note, parmi les espèces adaptées à ces conditions écologiques originales des plantes assez peu courantes comme le Trèfle rouge-brun, la Linaigrette à feuilles larges, la Linaigrette à feuilles engainante ou le Trèfle d'eau. Deux espèces sont protégées intégralement en Franche-Comté, en raison de leur rareté ou des menaces qu'elles encourent (destruction du milieu, cueillette) : la Grassette et la Circée des Alpes et une autre bénéficiant d'une protection intégrale sur l'ensemble du territoire national: l'Andromède à feuilles de Polium.

Il convient d'éviter toute opération de drainage ou d'assainissement dans le secteur .L'apport d'engrais, qui peut provoquer un déséquilibre trophique du milieu, néfaste à la faune et à la flore (enrichissement en éléments nutritifs),est déconseillé au sein et dans les environs immédiats de la zone.

Directive Habitat (PSIC ET SIC)

Tourbières des Cerneux-Gourinots et zones humides (projet)
(cf commentaires ci-dessus)



La carte des valeurs écologiques, ci-dessus, a été dressée à partir d'observations faunistiques, floristiques et phytosociologiques, par le CPRE de l'Equipement lors de la précédente révision du plan. Elle permet de rendre compte de façon plus directe de l'intérêt relatif des différentes unités rencontrées. La valeur biologique, la richesse biologique, le degré d'artificialisation et la contribution à la diversité paysagère permettant de l'estimer de façon satisfaisante.

Cette méthode permet de dégager des unités de grande à très grande valeur écologique constituant la trame essentielle de deux grands ensembles développés sur les rebords Nord-Ouest et Sud-Est (dépression tourbeuse comprise) du synclinal du Russey. Quelques autres milieux de petite taille sont par ailleurs disséminés çà et là sur le territoire (aux "Oudots", aux "Fuottes").

▪ La Végétation¹

Dans leurs grandes lignes, les milieux naturels se répartissent en grands ensembles recouvrant la topographie, la géologie et l'utilisation du sol par ordre croissant d'intérêt écologique :

Niveau 1 : Valeur nulle et hors classe (coupes forestières et bourg)

- Bourg du Russey
- Coupes forestières
- Plantations de résineux.

Niveau 2 : Valeur faible

- prairies de fauche et pâtures de mésophiles : elles offrent peu d'intérêt du point de vue floristique et écologique mais où l'influence montagnarde est marquée, les prairies de fauche sont surtout localisées dans le vaste synclinal et au Sud Est. de la commune sur des sols relativement profonds.
- Plantation ponctuelle de peupliers sur les prairies hygrophiles prolongeant les tourbières, inadaptée aux contraintes climatiques locales.

Niveau 3 : valeur moyenne à bonne.

- Hêtraie - sapinière acidophile, localisée au pourtour de la zone tourbeuse, présence de myrtilles, maïenthème, signes d'acidification du sol ; fougère femelle, primevère élevée dénonçant un léger caractère hygrophile.
- Complexe de pâturage et pré-bois au contact des forêts de pente paysage agro-pastoral montagnard typique.
- Pelouses mésophiles présentant des affleurements de roche calcaire recouverte de pelouse mésophile avec présence de thym-serpolet, hélianthème, orchis mâle ... milieu disséminé dans la commune et particulièrement développé à l'Est du village où il forme un ensemble paysager original accentué par le développement de bosquets de genévrier.
- Massifs de hêtraie sapinière isolés.
- Végétation de fond de doline, en milieu forestier abrite une hêtraie-sapinière hygrophile; en milieu prairial est généralement le siège d'une végétation herbacée luxuriante dominée par la renoncule à feuilles d'aconit et le populage des marais; trolle d'Europe et renouée bistorte caractéristiques de l'étage montagnard sur les bords adoucis, siège d'une prairie fraîche. Les dolines colmatées par de l'argile peuvent être occupées par des plans d'eau à glycérie flottante, plantain d'eau et prêle fluviatile.

Niveau 4 : valeur bonne à très bonne.

- Prairies hygrophiles développées à l'Ouest de la tourbière et à proximité du Russey. De type oliotrophe à laîche rousse au Nord de la prairie paratourbeuse et aux abords du village sur des affleurements marneux, et au Sud de la commune avec des fragments de prairie para tourbeuse à carex fusca. De type à cirse et trolle dans une large dépression au Nord de la clairière richement colorée au printemps, aux abondants populage des marais, renouée bistorte, trolle d'Europe et quelques cirsées; parsemée d'épicéa et où siège une orchidée typique des prairies humides: l'orchis rouge sang.
- Complexe de végétation lié à l'étang au Sud-Ouest de la dépression tourbeuse à quelques centaines de mètres de la décharge, on y distingue trois zones :
 - o La végétation aquatique à potamot nageant sur presque toute la surface et à la jolie utriculaire méconnue.
 - o Les groupements de ceinture, sur bords abrupts, frange à baldingère et laîche vésiqueuse; sur bords plus doux, groupement à macette ; quelques saules sont également en bordure d'étang.

¹ Les données ci-dessous sont extraites de l'étude du CPRE lors de la précédente révision.

- La dépression à sec pendant l'été à prêle fluviatile avec quelques glycéries élevées succédées par des laîches à ampoule et laîche vésiqueuse.
- **Bas marais ponctuel au lieu-dit "Les luottes".**
- Hêtraie sépinière typique et hêtraie calcicole de pente plus riche floristiquement que la hêtraie sapinière acidophile, elles jouent un rôle primordial dans le maintien des sols de pente et des éboulis. Elles présentent de plus un intérêt paysager accru par leur position sommitale par rapport au reste de la commune. Les coupes forestières (comme celles exercées au lieu-dit "Les Tourniers") et les enrésinements sont donc à proscrire au niveau de ces forêts.

Niveau 5 : valeur très bonne à exceptionnelle.

Complexe de végétation lié à la tourbière dont l'intérêt réside en ce qu'il abrite une flore et une faune très originale au sein de laquelle prospèrent des espèces relicttes boréoarctiques rares au niveau national.

On distingue différents stades de développement de la tourbière :

- La pinède à pins à crochets au centre de la dépression tourbeuse représentant le terme de l'évolution du haut marais, représentant exclusif de la strate arborescente car seul arbre à pouvoir supporter les conditions extrêmes de ce milieu (sol très pauvre, sans humus et forts écarts de température journalière, les gelées nocturnes sont présentes presque toute l'année). La strate basse est toute composée de plantes de la famille des éricacées (myrtille, callune, canneberge, scirpe coespiteux) Le sol étant formé d'un épais tapis moelleux de sphaignes.
- Le haut marais de deux types principaux: la forme typique à sphaigne de Magellan évoluant vers la pinède à pin à crocet, le second dominé par le scirpe coespiteux semblant avoir fait autrefois les frais d'une exploitation importante de la tourbe.
- Les groupements de recolonisation de la tourbière acidophile ; au remarque des dépressions remplies d'eau dont beaucoup sont d'anciennes accueillant des groupements particuliers qui correspondent à un stade plus ou sein du haut marais on fosses d'exploitation moins avancé vers la tourbière acidophile.
- La pessière sur tourbe, ensemble forestier bordant le haut marais et la pinède sur tourbe dont la strate arborescente est composée presque exclusivement de l'épicéa et d'un peu de bouleau pubescent. La strate basse est composée de myrtille, callune et entre les buttes à sphaignes apparaissent des espèces forestières; prêle des bois, oxalis petite oseille et une fougère des bois acidophiles, le blechnum piquant. Cette pessière forme la transition entre le complexe tourbeux et la hêtraie sapinière acidophile. La bétulaire sur tourbe, où le bouleau pubescent forme de véritables bosquets forestiers développés sur un tapis de myrtilles.

▪ Systèmes ornithologiques

Le territoire de la commune du Russey est composé de systèmes relativement vastes et homogènes d'un point de vue ornithologique. Deux systèmes dominent la forêt et les prairies pâturées et de fauche.

- **La forêt (hêtraie sapinière)**

Généralement en formation de pente, contient les espèces classiques de ce milieu, d'un grand intérêt écologique sans inclure à priori d'espèces peu courantes pour la région. Ce sont des milieux riches ayant atteint un certain degré de maturité permettant ainsi à une quantité de micro-milieux de se développer et de contribuer à l'augmentation de la diversité spécifique. Ainsi en témoigne la présence du pic noir dont la présence n'est pas

systématique dans ces régions et qui par les cavités qu'il creuse favorise la nidification d'autres oiseaux comme pigeons, mésanges, certains nocturnes.

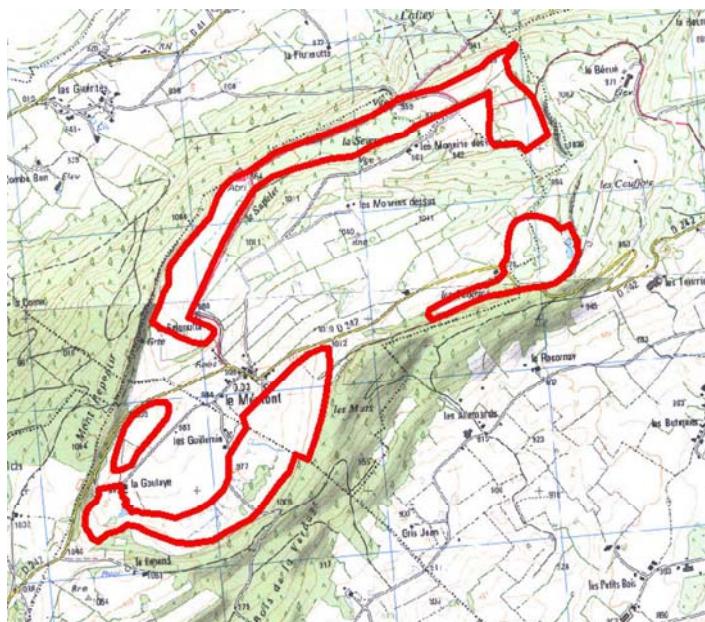
- Les prairies pâturées et prairies de fauche

Cet écosystème plus simple n'est peuplé que d'espèces régulières dans ces milieux ou l'uniformité est responsable d'un degré de diversité peu élevé. A signaler cependant un site d'intérêt plus marqué, prairie hygrophile développée dans un vaste complexe de dolines entre la décharge et la RD. 242. Ce secteur offre de grandes possibilités de nidification par la multiplicité de ses micro-milieux. Certaines espèces sont très bien représentées (alouette des champs, bruant jaune, linotte mélodieuse et chardonneret). Le pipit farlouse y est aussi nicheur. Un petit étang de pêche constitue une zone d'alimentation et de refuge important pour l'avifaune, et la décharge par son apport alimentaire attire principalement le Grand corbeau en grand nombre et le milan noir.

4.7. Les espaces naturels sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites remarquables par leur diversité biologique et paysagère ; ils sont valorisés et gérés par le Conseil Général du Doubs. L'action du département en matière de ENS résume en quelques mots : acquérir, gérer, valoriser et ouvrir au public ces sites

4.7.1. TOURBIERES DU MEMONT :



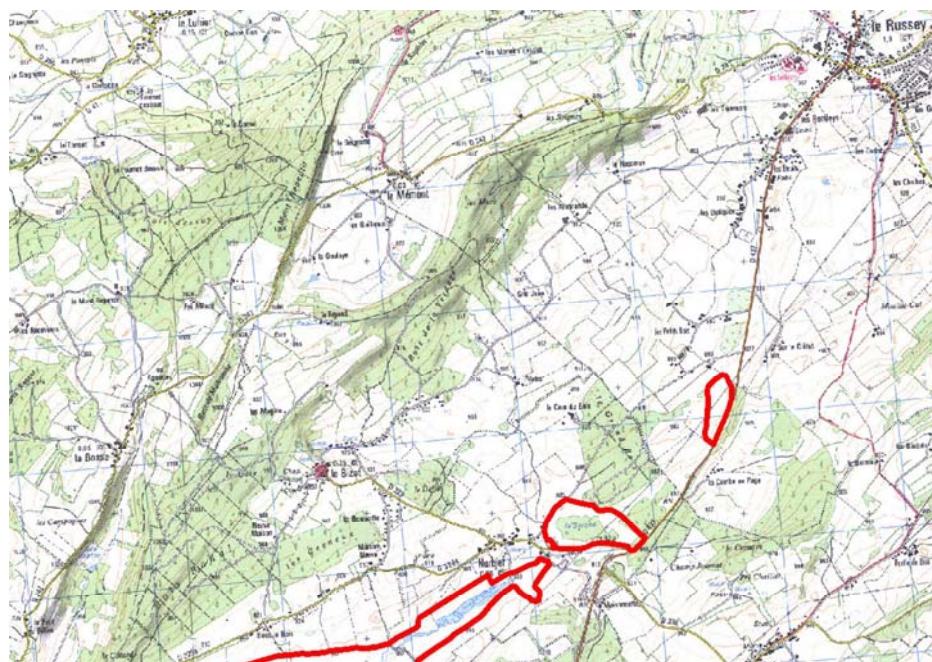
Situé à quelques kilomètres à l'Ouest du Russey, cet ENS tire son nom d'un charmant et pittoresque petit village : le Mémont. Il est installé sur un petit haut plateau délimité par une ceinture boisée, culmine à une altitude dépassant les 1000 mètres, et est principalement utilisé pour l'élevage des vaches montbéliardes. Sur la périphérie du plateau, de grandes zones de tourbières marquent nettement le paysage et semblent encercler le village. Le lieu est calme, reposant et propice à la ballade ; au cours de ses divagations, le promeneur pourra rencontrer de nombreuses plantes remarquables.



Le site se découvre à l'observateur une fois franchis les versants qui l'entourent. Les tourbières aux dominantes couleurs marron et jaune sont facilement perceptibles dans le paysage, contrastant avec les différents tons de vert des prairies et des boisements qu'elles jouxtent. Le village est omniprésent au sein du site, et très original avec quelques maisons dispersées, et sa charmante église isolée.

4.7.2. SEIGNES DU BELIEU Au NARBIEF

Situé au Nord de la ville de Morteau, cet ENS est installé sur le plateau dont l'altitude dépasse les 850 mètres. Au cœur d'une dépression localisée entre les villages du Belieu et de Narbief, le ruisseau des Seignes s'écoule à la faveur de méandres sur plus de 5 kilomètres. La zone humide correspond à une juxtaposition de forêts de résineux ou de bouleaux, de prairies humides, de plans d'eau artificiels et de tourbières. C'est le royaume de nombreuses espèces exceptionnelles des milieux humides, comme de rares libellules et des plantes remarquables. Certaines, comme la Grassette vulgaire, ont la particularité d'être carnivores : elles utilisent l'azote dans les protéines animales pour leur apporter le complément minéral nécessaire à leur développement.



Depuis l'extérieur, le site est aisément perceptible grâce à sa taille et à sa localisation dans une dépression. Il s'intègre au paysage rural au sein duquel il prend place, complétant les nuances de vert des prairies et des boisements qui l'entourent. La diversité des milieux présents donne du caractère au lieu et permet au visiteur de profiter d'une multitude de vues. Les plans d'eau alternent avec des zones plus sèches, les prairies humides laissent souvent la place à des boisements, et les marais et tourbières peuvent présenter des faciès très différents. Cette diversité liée à la présence de l'eau et à la hauteur de végétation est la composante qui marque le plus le paysage.



4.8. Les espaces ruraux naturels périphériques du village

En complément des éléments d'études ci-dessus, des analyses sur la faune et la flore présentes sur la périphérie du Russey ont été menées par Pascal et Michel Guinchard, en octobre 2011 (cf annexe séparée 1bis.1 du rapport de présentation), dont un résumé figure ci-dessous :

4.8.1. LA VÉGÉTATION

1) Les habitats autour des secteurs urbanisés

Carte des habitats
autour du bâti

Commune du Russey (25)

P. & M. Guinchard
Etudes en environnement

2011





Au niveau européen, plusieurs référentiels d'habitats ont été élaborés. En 1991 a été publiée la typologie CORINE Biotope. L'objectif était de proposer une classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe de l'Ouest avec une attention particulière portée aux habitats à forte valeur patrimoniale. Parallèlement la directive « Habitats » a instauré la typologie Natura 2000, composée d'habitats rares, menacés ou représentatifs qui doivent être préservés au sein de l'Union européenne. (Niveaux d'intérêt : p = communautaire prioritaire, c = communautaire, r = régional, l = local, 0 = sans intérêt particulier)

- les groupements forestiers sont peu nombreux au contact de l'agglomération du Russey. L'association de forêt spontanée est une hêtraie-sapinière à orge d'Europe de qualité écologique moyenne, surtout du fait de leur structure complexe, de leurs capacités biogènes et du temps nécessaire à leur installation ou à leur rétablissement. En de nombreux endroits, la forêt spontanée a été remplacée, au moins en partie, par des plantations mono spécifiques d'épicéas de moindre intérêt écologique.

- Les haies, bosquets et bandes boisées sont très peu développés sur le territoire du Russey. Seules quelques haies, souvent discontinues sont à noter. Elles surplombent souvent des murgers.

Ces formations ligneuses semi-ouvertes, quel que soit leur caractère, présentent divers intérêts écologiques et possèdent une **qualité écologique moyenne**.

Un secteur (au lieu-dit « les Fournots du Haut »)abrite de gros et vieux pieds d'aubépines qu'il serait souhaitable de conserver, ce type de milieu étant très propice à certaines espèces d'oiseaux comme les pie-grièches.

Les haies ne remplissent pleinement leur rôle écologique que lorsqu'elles forment de beaux réseaux à mailles fermées avec une strate arbustive et herbacée bien développées.

Elles participent dans ce cas très activement à la préservation des continuités écologiques (trame verte).

Une petite plante protégée poussant très tôt au printemps, la gagée jaune (*Gagea lutea*) a été observée en bordure de haie et lisière forestière au lieu-dit « La Combe au Page ». Cette espèce est protégée au niveau national. Elle craint les changements de pratiques agricoles qui conduisent à l'arrachage des haies, à l'élargissement des chemins, où elle est cantonnée.

- Quelques rares groupements relictuels de pelouse subsistent dans des petits secteurs en pente forte ou sur des sols très superficiels à proximité d'affleurements rocheux.

Les pelouses sèches peuvent être considérées comme de véritables "points chauds" de biodiversité car servant de refuge pour une flore et une faune adaptées aux conditions particulières qui définissent ces milieux (sécheresse chronique, exposition, toxicité du calcium, instabilité du substrat,...). La structure en mosaïque de certaines pelouses constitue également une originalité paysagère ; cette structure permet à de nombreuses espèces animales (insectes, reptiles, mammifères, oiseaux) d'y trouver "gîte et couvert". Les pelouses sont en voie de régression rapide.

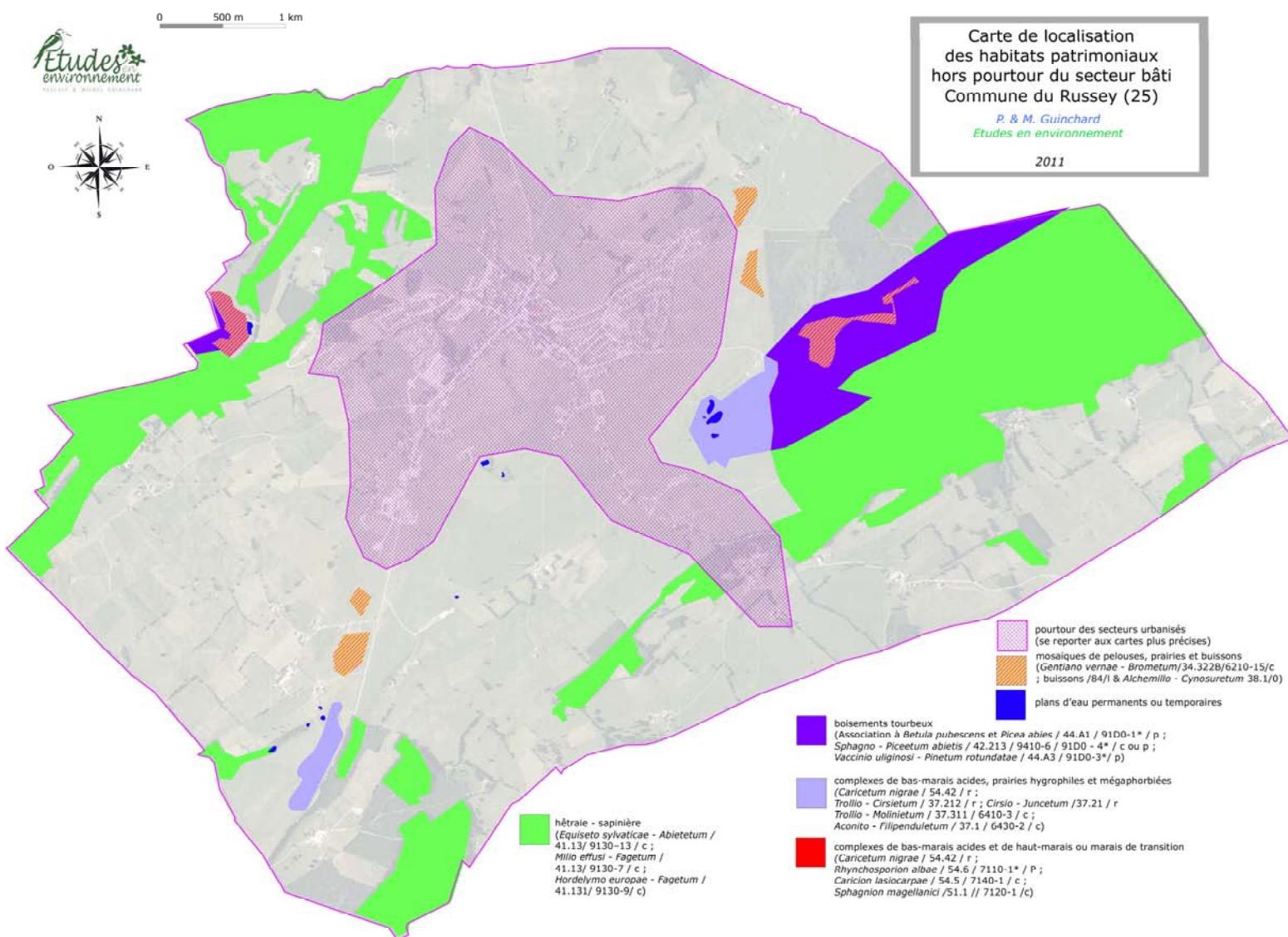
La qualité écologique de cet ensemble est **moyenne à bonne**, du fait des très faibles surfaces concernées (habitat d'intérêt communautaire).

Ces secteurs abritent quelques buissons qui forment une structure d'habitat très favorable à la faune.

- Les prairies mésophiles engrangées renferment une majorité d'espèces banales et possèdent une qualité écologique faible.
- Quelques surfaces de prairies hygrophiles sont à noter :
 - notamment de part et d'autre de la RD 242 au lieu-dit « Les Guillaumots » ;
 - dans le prolongement, en direction du lieu-dit « la Corneille » ;
 - dans le fond d'un certain nombre de dolines.

Ces prairies humides sont soumises à la loi sur l'eau. Elles participent activement à la trame verte et bleue pour les espèces hygrophiles et possèdent une **qualité écologique moyenne à bonne** en fonction de leur diversité.

2) Les habitats patrimoniaux en dehors du pourtour des secteurs urbanisés



- Les complexes tourbeux (habitats d'intérêt communautaire ou communautaire prioritaire)

Une tourbière est un biotope spécialisé qui engendre un écosystème particulier, de très grande valeur patrimoniale. Son microclimat a permis le développement d'espèces boréo-arctiques (espèces des régions nordiques de l'Europe). Les tourbières sont d'importants réservoirs hydriques et jouent un rôle régulateur dans la circulation complexe des eaux superficielles et souterraines de la région.

Les « **Seignes du Mémont** » sont occupées par une tourbière boisée, des saulaies, aulnaies et plantations d'épicéas ; les zones ouvertes sont constituées de bas-marais acides, prairies humides tourbeuses, mégaphorbiées et moliniaies.

Les « **Seignes des Guinots** » se caractérisent par un haut-marais acide parfois boisé.

Le « **Verbois** » présente également un développement important du stade climacique , le haut-marais acide.

Ces zones recèlent une flore typique comportant un nombre important d'espèces protégées : andromède à feuilles de polium, laîche des bourbiers, rossolis à feuilles rondes, polémonie bleue, circée des Alpes, séneçon à feuilles spatulée, pédiculaire des bois et grassette commune ou figurant sur les listes rouges régionale et nationale.

On retrouve des habitats de bas-marais et de prairies hygrophiles dans la Combe au Page.

- Les plans d'eau

Quelques ruisselets temporaires et petits plans d'eau à characées sont disposés en bordure des tourbières.

On trouve également quelques mares occupant en général le fond de dolines, par ci-par là dans les prairies.
- Les forêts spontanées (habitats d'intérêt communautaire)

La forêt est principalement installé au niveau des secteurs de pentes. Plusieurs habitats se partagent l'espace, en fonction de l'altitude, de la pente, de l'orientation et du degré d'acidité du sol : la hêtraie - sapinière à orge d'Europe, la hêtraie acidiphile à millet diffus et la sapinière à prêle des bois .

En de nombreux endroits et parfois sur de vastes surfaces, la forêt spontanées est remplacée par des plantations monospécifiques d'épicéas d'intérêt écologique bien moindre.

3) La flore sur le territoire communal

La flore communale recèle une flore riche parmi-laquelle :

- 5 espèces protégées au niveau national ;
- 4 espèces protégées en Franche-Comté ;
- 11 autres espèces présentes sur la liste rouge régionale ;
- et 4 espèces supplémentaires sur la liste rouge nationale.

La cueillette de certaines autres espèces peut être réglementée par arrêté préfectoral (cf annexe n°3 de l'étude environnementale 1bis-1).

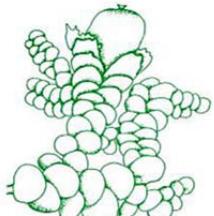
taxon	date	lieu-dit	auteur	rareté calculée	Prot.	vuln. France	vuln. F-C	cat. patrim.	dét. ZNIEFF FC
<i>Andromeda polifolia L.</i>	1979 1997 1977 2008		J.F. Prost P. Lacroix J.M. Royer & J.C. Vadam E. Brugel	AR	N	S	Lc	A2	1
<i>Carex limosa L.</i>	1980		Gillet F. et al.	AR	N	S	Lc	A2	1
<i>Drosera rotundifolia L.</i>	1997		P. Lacroix	AR	N	S	Lc	A2	
<i>Gagea lutea (L.) Ker Gawl.</i>	2004	La Combe au Pâge	Ph. Roveretto	AC	N	S	Lc	A2	1
<i>Polemonium caeruleum L.</i>	2008 2011	Le Verbois Les Etroits	CREN FC P. Guinchard	AR	N	S	Lc	A2	1
<i>Pinguicula vulgaris L.</i>	1979	Le Verbois	J.F. Prost	AC	R		Lc	A5	
<i>Tephroseris helenitis (L.) B.Nor.</i>	2008	Le Verbois	CREN FC	R	R	Nt	A5	1	
<i>Pedicularis sylvatica L.</i>	2008	Le Verbois	CREN FC	AR	R	Nt	A5	1	
<i>Circaealpina L.</i>	2008	Le Verbois	CREN FC	AC	R		Lc	A5	1
<i>Carex lasiocarpa Ehrh.</i>	1979	Ferme des Couffots	J.F. Prost	AR		S	Lc	A2	1
<i>Vaccinium oxyccoccus L.</i>	1978 1979	Le Grand Bois Les seignes des Guinots	A. Schmitt J.F. Prost	AR		S	Lc	A2	1
	1977	Le Verbois	J.M. Royer & J.C. Vadam						
	2007	Le Verbois	S. Moncorgé						
	2008	Le Verbois	E. Brugel						
<i>Gentiana cruciata L.</i>	2006	Les Guinots	J.C. Vadam	AC			Vu	A3	1
<i>Trifolium spadiceum L.</i>	1979 2007	Le Verbois Creux du Moulin	J.F. Prost S. Moncorgé	rare			Lc	A4	1
<i>Lycopodium annotinum L.</i>	1979	Ferme des Couffots		AR			Nt	A4	1
*	1997	Les Seignes							
	2000		J.F. Prost						
	2008	Le Verbois	E. Brugel						
	2008	Le Verbois	CREN FC						
<i>Carex hostiana DC.</i>	1979	Ferme des Couffots	J.F. Prost	AC			Lc		
<i>Gentianella ciliata(L.) Borkh.</i>	2006	Les Guillaumot	Ph. Roveretto	C			Lc		
<i>Parnassia palustris L.</i>	1979	Ferme des Couffots	J.F. Prost	AC			Lc		
<i>Calypogeia sphagnicola (Arnell & J.Perss.) Warnst. & Loë</i>	1999	Tourbière des Guinots	M. Caillet	AR			Nt		
<i>Dactylorhiza incarnata (L.) Soó</i>	2007	Creux du Moulin	S. Moncorgé	C		Vu	Lc		
<i>Epipactis palustris (L.) Crantz</i>	2010	Les Seignes	E. Brugel	AC		Nt	Lc		
<i>Dactylorhiza maculata (L.) Soó</i>	1979	Le Verbois	J.F. Prost	C			Lc		
<i>Dactylorhiza majalis (Rchb.) P.F.Hunt & Summerh.</i>	1979	Ferme des Couffots	J.F. Prost	C		Nt			
<i>Dactylorhiza viridis (L.) Bateman, Pridgeon & Chase</i>	2010	Les Seignes	E. Brugel	AC		Nt			
<i>Epipactis helleborine (L.) Crantz</i>	2007 2008	Le Grand Bois Le Verbois	S. Moncorgé E. Brugel	TC			Lc		—

* en annexe V de la Directive Habitats (ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DONT LE PRÉLÈVEMENT DANS LA NATURE ET L'EXPLOITATION SONT SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET DE MESURES DE GESTION)

Parmi les espèces protégées



rossolis à feuilles rondes
andromède à feuilles de polium



canneberge

Calypogeia sphagnicola

Les espèces de la liste rouge franc-comtoise



1-orchis incarnat

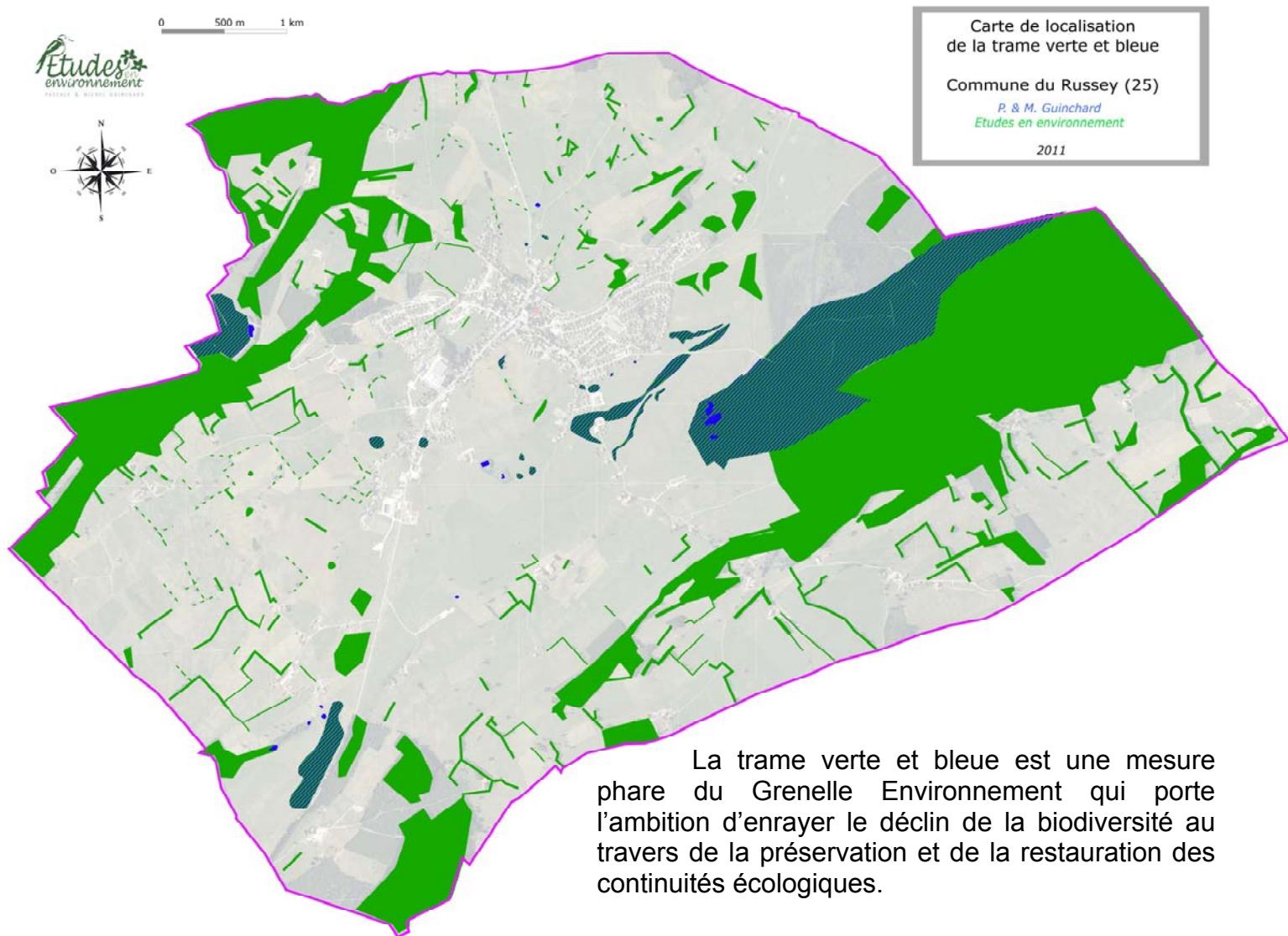


2-épipactis des marais



3- orchis grenouille

4) La Trame verte et bleue



La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Sur le territoire communal, la trame verte et bleue correspond :

- aux secteurs de forêts naturelles, réservoirs de biodiversité ;
- aux haies et bosquets non constitués de résineux plantés reliant les milieux forestiers ;
- aux pelouses sèches relicuelles ;
- aux petites mares et dolines à fond humide ;
- aux prairies hygrophiles ;
- aux complexes tourbeux.

Commentaires de la trame verte et bleue :

Les haies sont de façon générale peu développées sur le territoire communal du Russey, de grands secteurs en sont totalement dépourvus comme au Sud de l'agglomération par exemple. Il importerait de restaurer quelques haies afin d'assurer la continuité écologique entre les forêts situées au nord et celle du sud du territoire communal (se reporter à la carte de synthèse ci-après).

4.8.2. LA FAUNE TERRESTRE

- Les forêts d'altitude sont des milieux très intéressants pour la nidification des oiseaux. 26 espèces d'oiseaux se reproduisent dans les zones de forêt situées principalement aux deux extrémités est et ouest du territoire communal du Russey. Le peuplement oiseaux qui nichent dans ces milieux comporte des espèces classiques des forêts ainsi que certaines espèces particulières liées aux conifères.

Cependant, ce cortège d'oiseaux forestiers contient un certain nombre d'espèces d'un grand intérêt et d'une grande originalité. En effet une dizaine d'espèces sont rares et présentent un statut de protection particulier. Trois figurent sur l'annexe I de la Directive Oiseaux (milan noir, milan royal, et pic noir). Quatre sont classées dans le groupe III des ORGFH (milan noir, milan royal, pic vert et cassenoix moucheté).

Les mammifères qui fréquentent la forêt sont le chamois, le chevreuil, l'écureuil, le renard roux, le blaireau...

Ces milieux possèdent une **qualité écologique moyenne à bonne**.

- La commune comporte un peu de haies et de bandes boisé séparant les prairies ou bordant les routes principalement dans la partie centrale de son territoire. Un peu plus d'une quinzaine d'espèces nichent dans les formations. Ce sont pour l'essentiel des espèces assez communes qui nichent également en forêt. D'autres oiseaux sont plus spécifiques de ces formation linéaires, voir des lisières.

Ces milieux possèdent une **qualité écologique moyenne**.

- Les prairies dépourvues de haies sont peu attractives pour la nidification des oiseaux, seules quelques espèces peuvent y nicher.

D'autres espèces fréquentent ces milieux ouverts mais uniquement pour rechercher leur nourriture. Les rapaces qui se reproduisent en forêt utilisent les milieux ouverts comme terrain de chasse.

Ces milieux sont de **qualité écologique faible**.

- Plusieurs zones de tourbières et marais sont présents sur la commune et notamment près du Creux du Moulin. Bien que la richesse du peuplement d'oiseaux de ces milieux humides soit faible, avec deux espèces, ce sont des milieux qui présentent un grand intérêt écologique. Les deux secteurs cités plus haut hébergent le tarier des prés, espèce qui est en très fort déclin. Au niveau national, le Suivi Temporel des Oiseaux commun le considère comme un des passereaux les plus menacés de France.

De plus le complexe de tourbière et de prairies humides à proximité du Creux du Moulin héberge une population de cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*) et de damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), espèces de papillons rares et protégées en France. Au niveau des plans d'eau du Creux du Moulin se trouve une population de leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) espèce de libellule également protégée en France.

Ces milieux sont de **qualité écologique exceptionnelle**.

- L'agglomération héberge la faune classique des milieux urbains et périurbains : moineau domestique, hirondelle rustique, rouge queue noir, serin cini, tourterelle turque...

Elle est **hors classe du point de vue de la qualité écologique**.

4.8.3. Hiérarchisation du territoire communal : la carte des qualités écologiques :

La réalisation d'une carte des qualités écologiques¹ à partir de l'ensemble des observations effectuées sur le terrain permet de mettre en évidence de façon plus directe et synthétique l'intérêt relatif présenté par les différentes unités rencontrées.

À cet effet, une échelle comprenant 5 classes de qualité écologique est utilisée, ainsi qu'une rubrique "hors-classe" excluant les zones urbanisées, non évaluables selon les mêmes critères :

- hors-classe
- niveau 1 : qualité écologique très faible
- niveau 2 : qualité écologique faible
- niveau 3 : qualité écologique moyenne
- niveau 4 : bonne qualité écologique
- niveau 5 : qualité écologique très bonne à exceptionnelle

La qualité écologique d'un milieu peut s'apprécier en intégrant un certain nombre de critères tels que :

- diversité spécifique (nombre et mode de répartition des espèces)
- diversité écologique
 - verticale (nombre de strates)
 - horizontale (nombre et mode de répartition des peuplements, complexité de mosaïque, effet de lisière, ...)
- qualité biologique d'espèces ou de peuplements (notion de rareté), animaux et végétaux²
- degré d'artificialisation
- rôle écologique exercé sur le milieu (épuration latérale des sols, retenue des sols, diversification des strates, ...)
- rôle dans le fonctionnement des écosystèmes ou des écocomplexes

Cette carte permet de mettre en évidence les zones de plus grand intérêt et de hiérarchiser les différents milieux entre eux.

¹ Nous parlons bien là de la notion de qualité et non pas de valeur. La qualité écologique d'un milieu naturel correspond à la qualité intrinsèque du milieu liée à la présence d'espèces ou de peuplements remarquables. La notion de valeur quant à elle, intègre la qualité intrinsèque et l'intérêt que le milieu peut présenter pour l'homme, telle que la valeur agronomique, touristique, ...

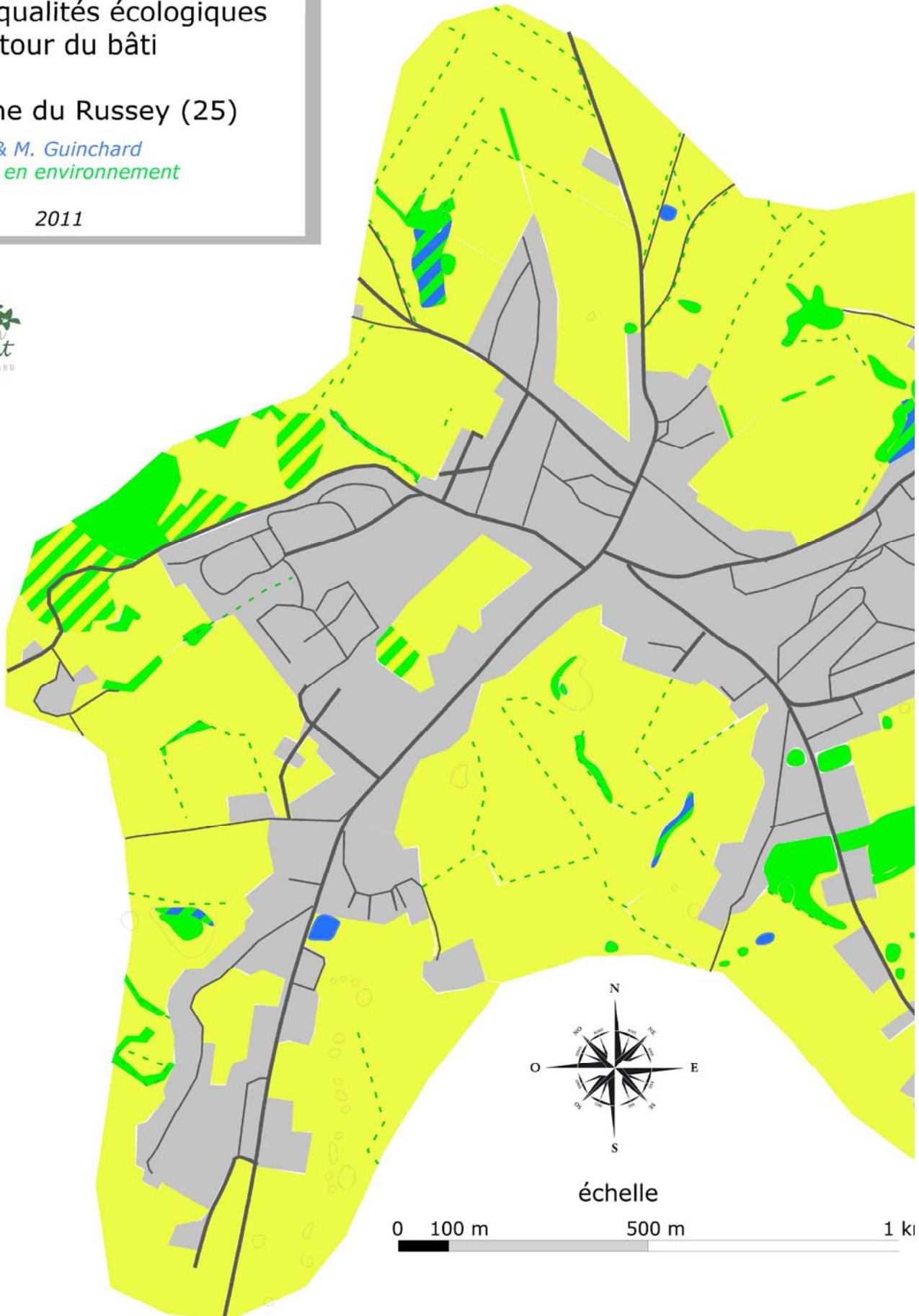
² La qualité écologique la plus forte est retenue pour la hiérarchisation. Ainsi, certains milieux sont bien cotés parce qu'ils abritent un peuplement animal remarquable bien qu'offrant une végétation banale, pour d'autres milieux, ce sera l'inverse

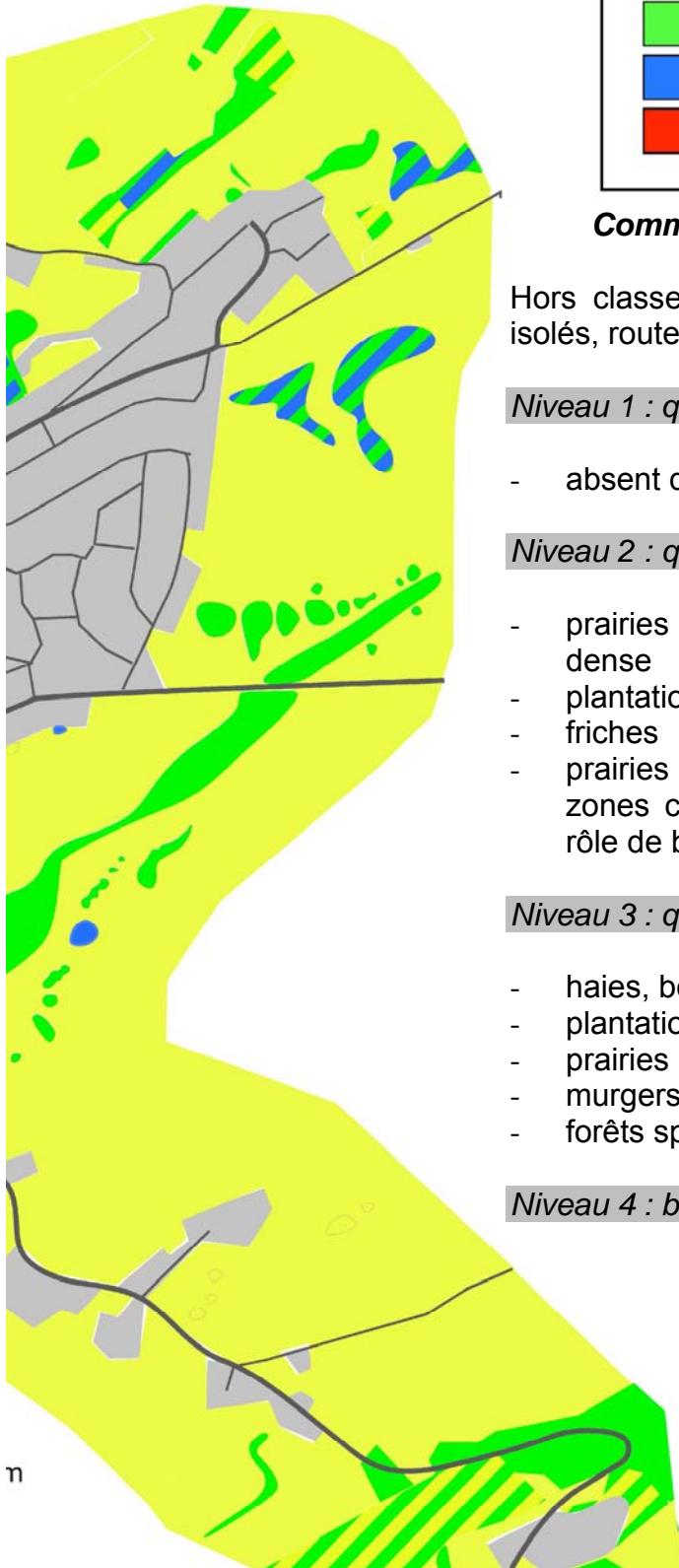
Carte des qualités écologiques autour du bâti

Commune du Russey (25)

P. & M. Guinchard
Etudes en environnement

2011





	Hors classe : zone urbanisée
	Niveau 1 : qualité écologique très faible
	Niveau 2 : qualité écologique faible
	Niveau 3 : qualité écologique moyenne
	Niveau 4 : bonne qualité écologique
	Niveau 5 : qualité écologique très bonne à exceptionnelle

Commentaire de la carte des qualités écologiques

Hors classe : zones urbanisées = village, fermes ou hangars isolés, routes...

Niveau 1 : qualité écologique très faible

- absent du territoire communal

Niveau 2 : qualité écologique faible

- prairies permanentes non associées à un maillage de haies dense
- plantations résineuses
- friches
- prairies permanentes situées contre la forêt en secteur de zones cultivées ou en bordure de cours d'eau et jouant le rôle de bandes enherbées

Niveau 3 : qualité écologique moyenne

- haies, bosquets et bandes boisées
- plantations résineuses
- prairies humides
- murgers
- forêts spontanées

Niveau 4 : bonne qualité écologique

- pelouses et fruticées en mosaïque
- prairies humides
- prairies maigres et pelouses relictuelles
- doline abritant la polémoine bleue

Niveau 5 : qualité très bonne à exceptionnelle

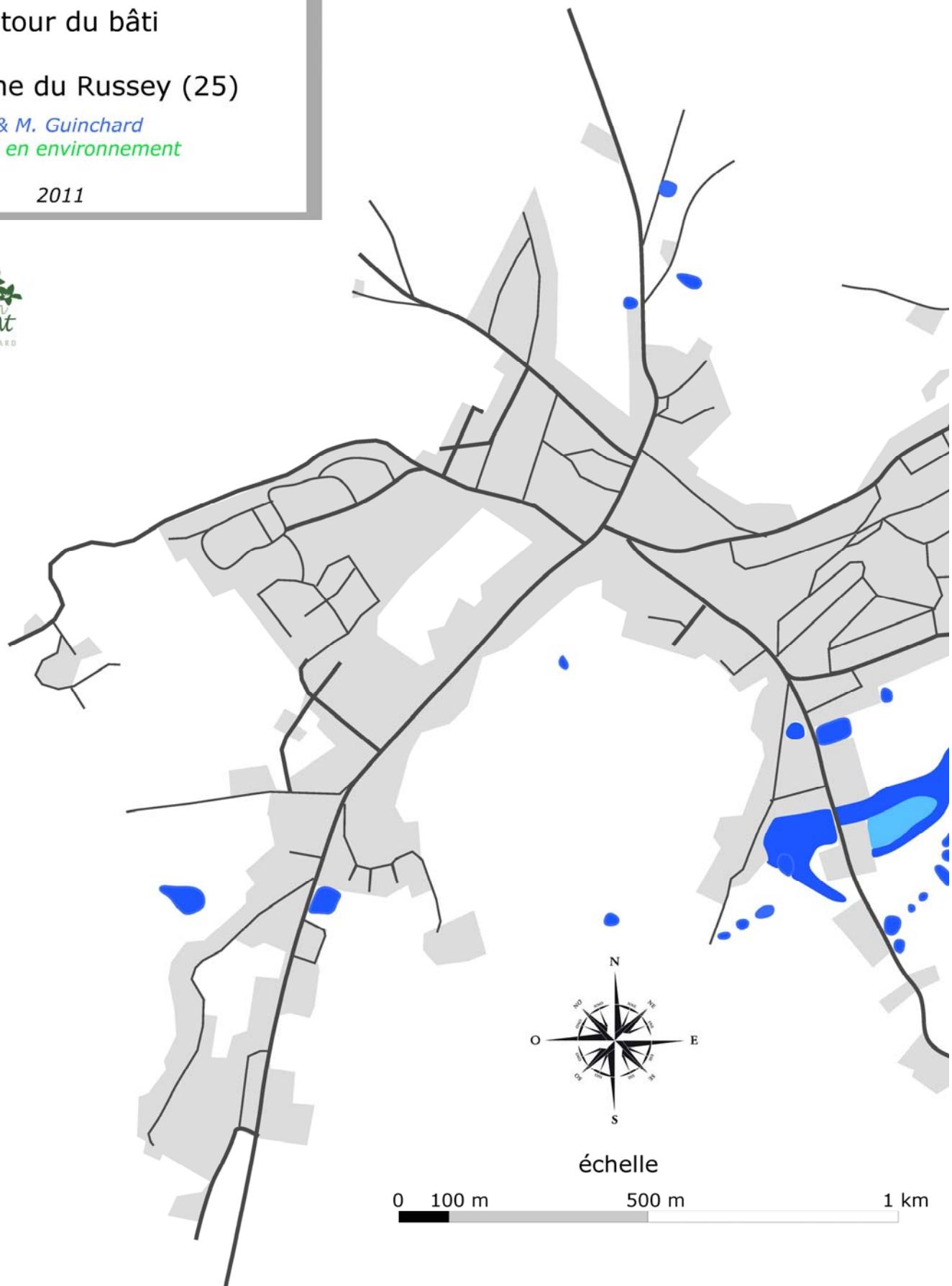
- absent du pourtour de l'agglomération

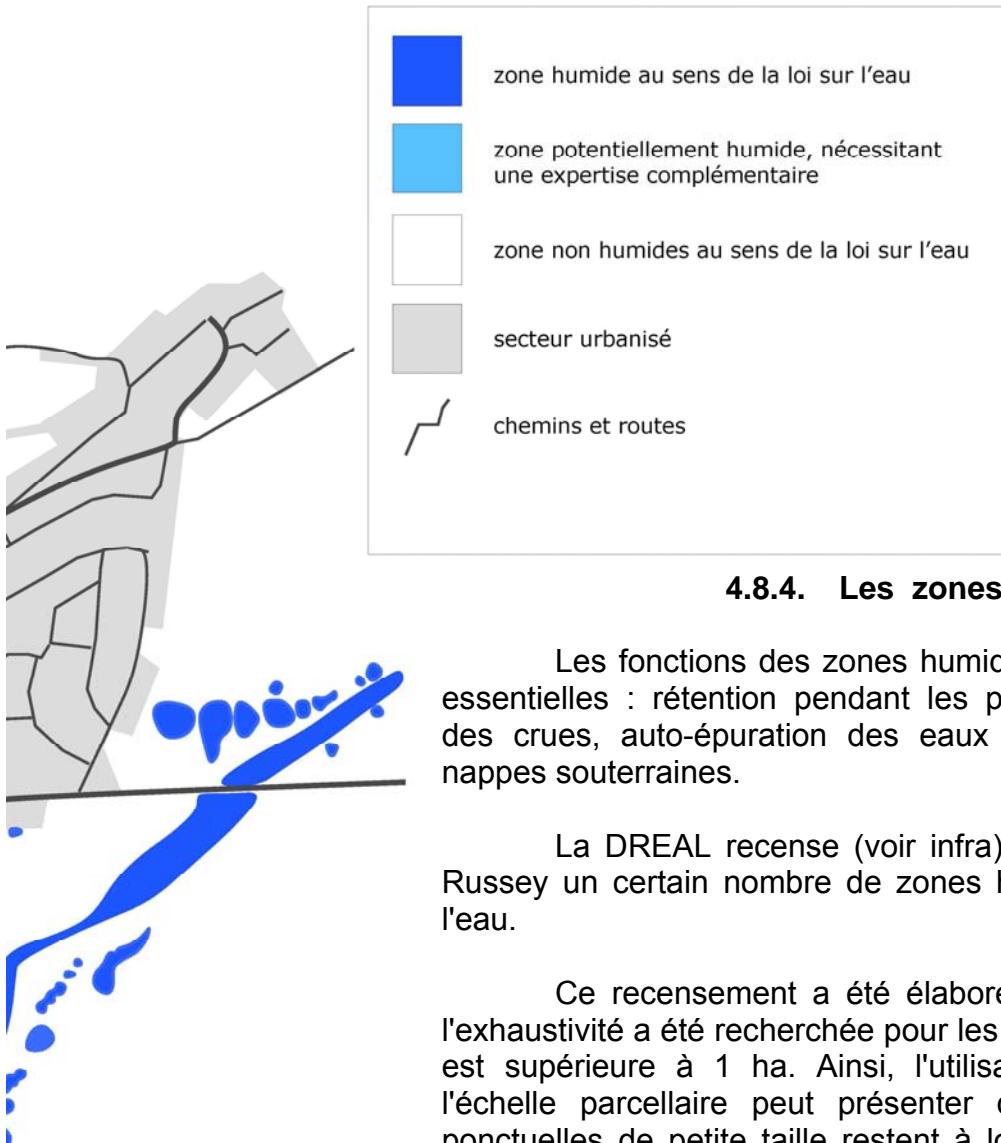
Carte des zones humides autour du bâti

Commune du Russey (25)

P. & M. Guinchard
Etudes en environnement

2011





4.8.4. Les zones humides :

Les fonctions des zones humides dans le cycle de l'eau sont essentielles : rétention pendant les périodes pluvieuses, régulation des crues, auto-épuration des eaux de surface, alimentation des nappes souterraines.

La DREAL recense (voir infra) sur le territoire communal du Russey un certain nombre de zones humides soumises à la loi sur l'eau.

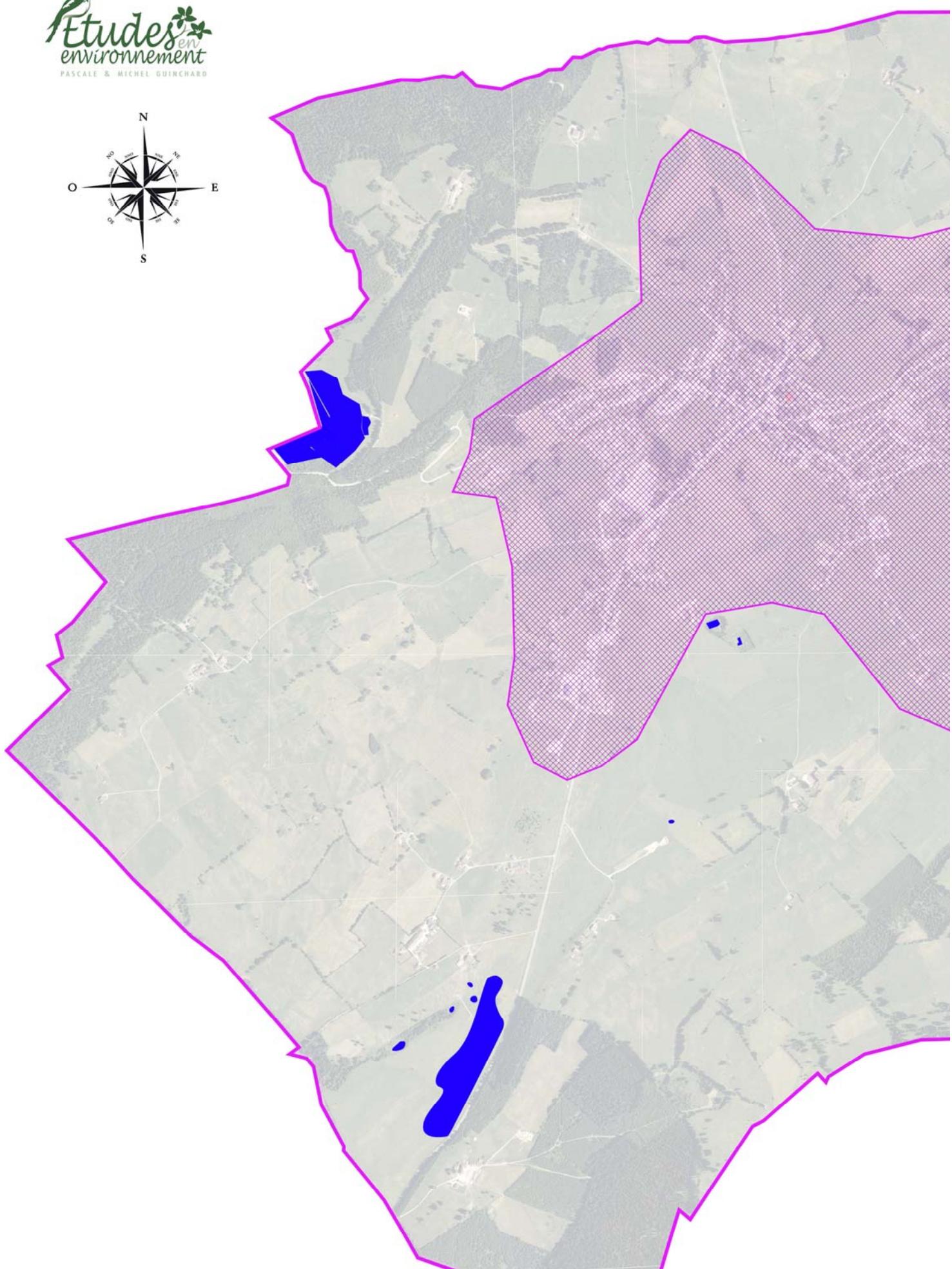
Ce recensement a été élaboré à l'échelle du 1/25000^{ème} et l'exhaustivité a été recherchée pour les zones humides dont la surface est supérieure à 1 ha. Ainsi, l'utilisation de cette cartographie à l'échelle parcellaire peut présenter des imprécisions. Les zones ponctuelles de petite taille restent à localiser ainsi que les secteurs régulièrement inondés par les ruisseaux temporaires ou les remontées karstiques.

Une cartographie (ci-contre) plus fine des zones humides a été réalisée et fait apparaître trois types de secteurs, de façon à prendre en compte les zones humides et la loi sur l'eau :

- des secteurs à hydromorphie du sol évidente, ne justifiant pas d'expertise complémentaire ;
- des secteurs non humides, ne justifiant pas non plus de diagnostic ;
- des secteurs intermédiaires à hydromorphie du sol possible, nécessitant une expertise à des échelles plus précises que le 1/25 000^{ème} dans le cas de réalisation de travaux ou de construction de bâtiments .

Cette carte permet de tenir compte des zones humides et de la loi sur l'eau dans le zonage du PLU. Elle permet de cibler les secteurs qui devront faire éventuellement l'objet d'une expertise plus précise par la suite.

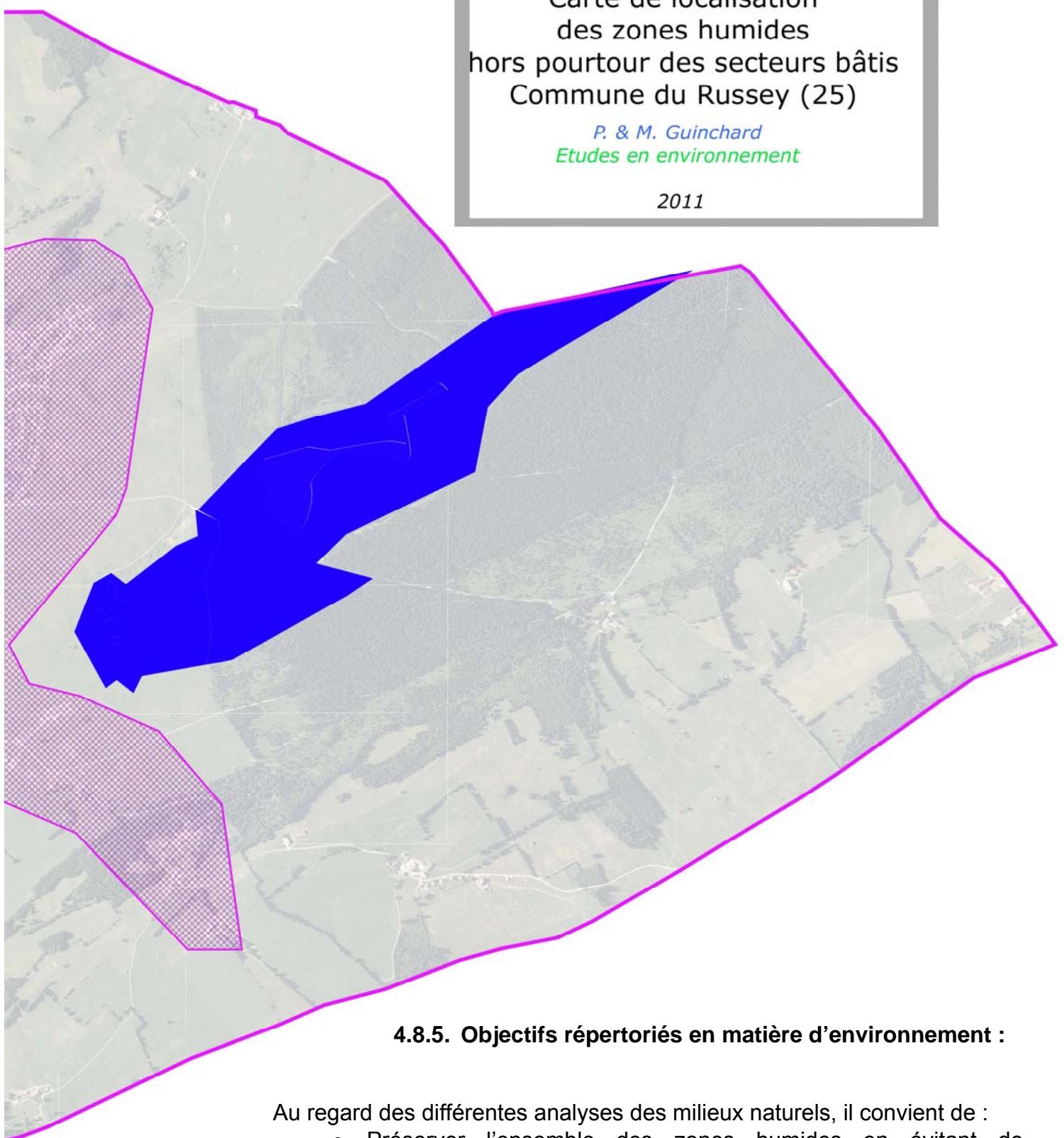
La définition des zones humides a été faite conformément à la dernière législation.



Carte de localisation
des zones humides
hors pourtour des secteurs bâtis
Commune du Russey (25)

P. & M. Guinchard
Etudes en environnement

2011



4.8.5. Objectifs répertoriés en matière d'environnement :

Au regard des différentes analyses des milieux naturels, il convient de :

- Préserver l'ensemble des zones humides en évitant de construire dessus.
- Conserver les milieux naturels de bonne qualité écologique
- S'assurer de la préservation de la biodiversité des écosystèmes présents : Seignes du Mémont, Seignes du Verbois du Creux du Moulin,
- Veiller à permettre la remise en état des continuités écologiques entre ces grands réservoirs naturels

4.9. Paysage et Patrimoine :

Le plateau de Maîche – Le Russey se présente sous la forme d'une série de collines entrecoupées de dépressions où se développent parfois des étangs et tourbières (par exemple, Les Seignes du Verbois).

Le village du Russey s'est développé :

- dans une plaine entre deux versants forestiers « du Grand Bois » d'une part et des « Couffots » du « Bécué » (cf carte page 5) d'autre part,
- au centre de surfaces agricoles,

contexte qui ancre le Russey à ses origines rurales,

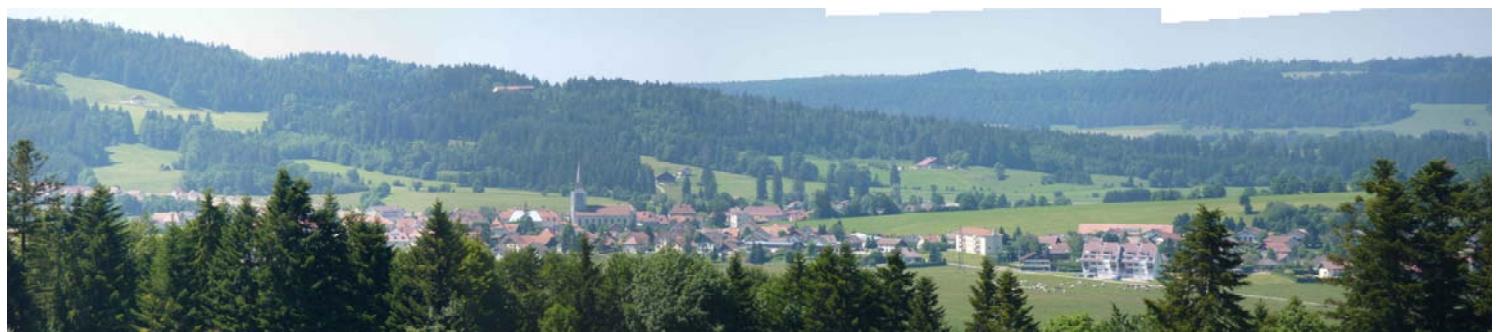


Les prairies et pâtures sont omniprésentes et sont le témoignage d'une activité agricole extensive essentiellement laitière. Des murgers (murs en pierres séchés) délimitent les pâtures et cloisonnent encore le paysage, bien que menacés de disparition,

Les bois sont généralement installés là où les sols et le relief empêchent la culture : bas-fonds humides, versants rocheux ou pentus,

Régulièrement, on trouve éparsillée un peu partout une collection de « formes karstiques » : lapiés – dolines... et bas-fonds humides : tourbières, étangs...

Globalement, la commune profite d'un cadre naturel verdoyant qui lui confère une image très positive à mettre à profit, pour le tourisme notamment.



Depuis les points hauts, Bécué, route du Mémont, Les Marchands,...le Russey est bien visible :

- et donne l'impression d'un noyau urbain compact
- depuis lequel s'étirent les Butiques, les Fournots, les Oudots et les Fuottes



Importance de l'arrière-plan rural du cœur du village



Le village se découvre finalement peu depuis la RD437, qui est l'axe routier le plus fréquenté. Par contre, plusieurs vieilles fermes sont visibles depuis cette route et apportent un certain « cachet » au Russey.



Dans le village, le paysage en arrière-plan, est celui des versants boisés et des prés au pied des bois. Ce paysage reste, finalement, sensible aux modifications : retraits agricoles, coupes forestières, constructions,



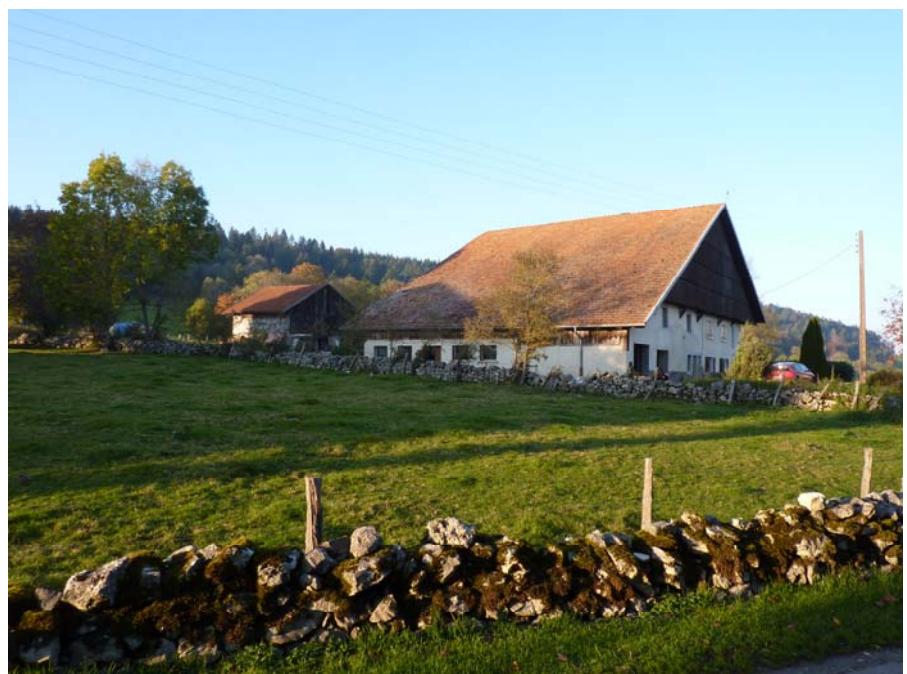


A l'intérieur du village, on trouve à chaque instant, de nombreuses vues sur le centre, l'hôtel de ville, l'église,...dans des perspectives de rues, ou entre les constructions,... Il importe de conserver cette particularité qui fixe un unique point de repère sur le Russey



Dans les écarts et hameaux, la construction élémentaire reste bien heureusement, la ferme à « tuyé » avec son architecture typique :

- une façade principale qui s'affiche en pignon,
- une talevanne (bardage) en bois en « rangs pendus »,



❖ Le Patrimoine



Le Russey bénéficie d'un patrimoine historique remarquable et plus particulièrement son centre-ville :

- **I'Hôtel de Ville :**



Le 17 janvier 1865, le conseil municipal décide la construction d'un nouvel édifice destiné aux halles, à la mairie, à la justice de paix, et à quelques logements. Il s'adresse à l'architecte Jean-Frédéric Fallot, alors très actif dans l'arrondissement de Montbéliard où il signe les plans de nombreux édifices publics, son chef-d'œuvre restant l'église catholique Saint Maimboeuf de Montbéliard.

Le projet de Fallot date du 8 octobre 1866. Il inclut une remise à pompes contre l'incendie, et prévoit deux pavillons, à l'est et à l'ouest, l'un pour des toilettes publiques, l'autre pour le service d'une bascule qui doit également être construite.

Le devis de Fallot précise que le nouvel édifice devait être couvert en ardoise d'Angers, petit modèle; que la pierre de taille destinée à la façade principale et aux autres éléments sculptés devait provenir des carrières calcaires de Morteau, le reste étant de la « petite taille du Russey ». On note également:

- une ferblanterie en fer blanc et en tôle plombée pour les lucarnes, clocheton, arêtiers et faîtières, le tout peint « en gris de zinc avec reflets »-,
- les portes extérieures peintes « en gris de fer avec reflets », la porte de la cave peinte « ton brun » et les fenêtres en « faux bois de chêne et gris de perle ». On remarque enfin l'emploi du ciment de Vassy pour assembler les cloisons en briques et de béton hydraulique pour le sol des caves, des fosses d'aisance et de la bascule.

On sait peu de choses du déroulement des travaux, qui ont été réalisés par Ignace Muller de Morteau. En tout état de cause, l'édifice en lui-même était achevé à l'été 1876.

Tel qu'il nous apparaît, l'édifice présente un décor plus riche que celui prévu dans le projet de 1866 en façade principale, mais la sculpture décorative des autres façades est inachevée (chapiteaux). On ignore si des lucarnes ont été construites, à l'origine.

- **I'Eglise :**

L'ancienne église se trouvait au milieu de la place; elle a été reconstruite sur des plans de M. Painchaux qui datent de 1846 (inaugurée en 1852).

- **La Fontaine Dominique Parrenin :**

La fontaine, face à la mairie date de 1861 - 1864. Elle porte une statue en fonte représentant le père Parrenin, jésuite du Russey, mort en Chine en 1741.

ÉGLISE
SAINT-NICOLAS
De 1847 à 1852
Architecte :
Nicolas Painchaux 25252102
D'abord desservi par les moines de Laval, puis, à partir de 1331, par la paroisse du Bizot, Le Russey se dote en 1517 d'une chapelle placée sous le vocable de saint Nicolas. L'accord autorisant cette fondation, signé devant notaire, concède le droit de baptiser, de célébrer la messe et de posséder une bannière paroissiale. L'édifice initial ressemble à l'église du Bizot et possède deux autels latéraux, respectivement dédiés, l'un au rosaire, et l'autre à saint Éloi et à la Sainte-Trinité. Après les incendies qui dévastent successivement Le Russey - en 1639 lors du passage des

Suédois, en août 1705, puis en septembre 1760 -, le mobilier de la chapelle est dispersé dans des églises voisines, et un nouvel édifice est bâti au milieu du XIX^e siècle, suivant les plans d'un architecte bisontin. Un vaste portail, dix-neuf fenêtres néo-gothiques et une flèche haute de 58 mètres lui confèrent un aspect particulièrement imposant. Cette église est inaugurée le 14 novembre 1852. Son abside est décorée par le peintre Allard. Les deux tableaux principaux, situés de part et d'autre du maître-autel, figurent sainte Élisabeth de Hongrie et saint François-Xavier.

FONTAINE
De 1862 à 1864
Place Dominique-Parrenin
25252132

Cette fontaine monumentale, inaugurée le 17 mai 1864 après deux ans de travaux, est ornée de la statue de Dominique Parrenin. Né au Russey en 1665, ce missionnaire jésuite meurt en Chine, où il séjourne une partie de sa vie, en 1741. Littérateur, linguiste, médecin, astronome et mathématicien, il est également un temps le conseiller de l'empereur de Chine.

- **De nombreuses anciennes fermes :**

MAISON GLASSON
XVIII^e siècle
4, avenue de Lattre-de-Tassigny
25252108

Sur cette ferme, l'archivolte est parfaitement dessinée par les lambris. Bien conservée, elle harmonise l'ensemble de la façade.

FERME
XVIII^e siècle
Le Clos-du-Germeux 25252123
Les lambréchures de cette ferme esquissent une archivolte sur la façade.

FERME À TUÉ*XVIII^e siècle**Pierre*

2, rue du Maréchal-Leclerc 25252112

L'habitat du Russey comprend de nombreuses fermes encore coiffées, comme celle-ci, de leur tué d'origine.

**FERME À TUÉ***XVIII^e siècle**Les Jean-Chevaux*

25252115

Cette ferme conserve de nombreux éléments d'origine, dont les fenêtres en légère accolade, la croix sculptée en façade et son pont de grange.

**FERME***XVIII^e et XIX^e siècles**Les Grands-Guillaumets*

25252124



La façade de cette demeure partiellement reconstruite est encore recouverte des boiseries la protégeant des intempéries.

**MAISON***XIX^e siècle**11, rue Georges-Clemenceau*

25252111

À la fin du XIX^e siècle, la ville est urbanisée et d'importantes maisons bourgeoises sont construites.

GARE*Début du XX^e siècle**7, rue Henri-Larue*

25252109

À partir de 1905 et jusqu'à la

suppression de la ligne, Le Russey est une station du R FC reliant Morteau à Trévillers.

**ANCIEN PENSIONNAT***XIX^e siècle**17, avenue
de Latre-de-Tassigny*

25252121

Une statue ornait la façade du bâtiment.



A la gare du Russey, sont stationnés à proximité de la halle aux marchandises, avec son petit quai pour le déchargement, des wagons non couverts transportant du matériel agricole. Dans ce bourg, la scierie Faivre-Pierret possède un raccordement direct sur la ligne afin d'acheminer ses bois vers Morteau. Le tacot va permettre un essor de l'activité économique, donnant ainsi tort aux arguments de ses détracteurs pour qui il allait tuer le commerce local.



On remarque encore aujourd'hui l'importance du culte avec une multitude d'éléments réinsérés, disséminés partout, tels que calvaires, croix de mission, chapelles...



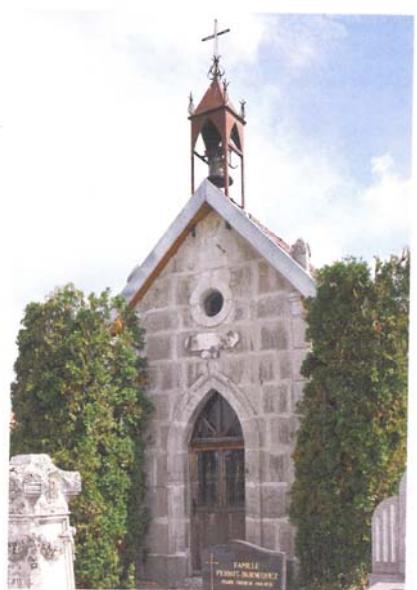
CROIX
1736
Calcaire et fer forgé
25252107
Cette croix, placée sur un large piédestal qui affecte

la forme d'un autel, présente la particularité de figurer la Crucifixion.



CHAPELLE SAINT-ROCH
1635 et 1836 25252131

Entre 1628 et 1639, des épidémies de peste sévissent dans la région. Au cours de cette période, Antoinette Guillumin, veuve d'Antoine Parrenin, fonde une chapelle dédiée à saint Roch, censé préserver de ce fléau, sur le cimetière des Bossus, ainsi nommé par référence aux bubons causés par la peste, qui transforment les pestiférés en « bossus ». La chapelle est restaurée deux siècles plus tard par l'abbé Verdot. Le cimetière situé autour de l'église Saint-Nicolas se révélant trop exigu, celui des Bossus accueille les sépultures depuis le XIX^e siècle.



CROIX DES MARCHANDS

Les Marchands 25252134

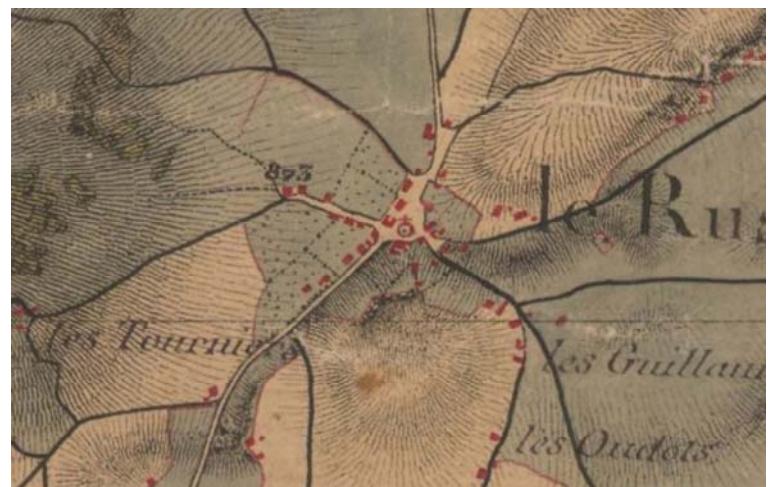
Cette croix de chemin, richement travaillée, provient de l'ancien clocher de l'église de Russey. Après un incendie, un habitant des Marchands la récupère, alors qu'elle est à l'abandon, et l'installe sur sa propriété, dans laquelle elle se trouve toujours.



4.10. Organisation urbaine



Carte Minute d'Etat Major – 1835-1845

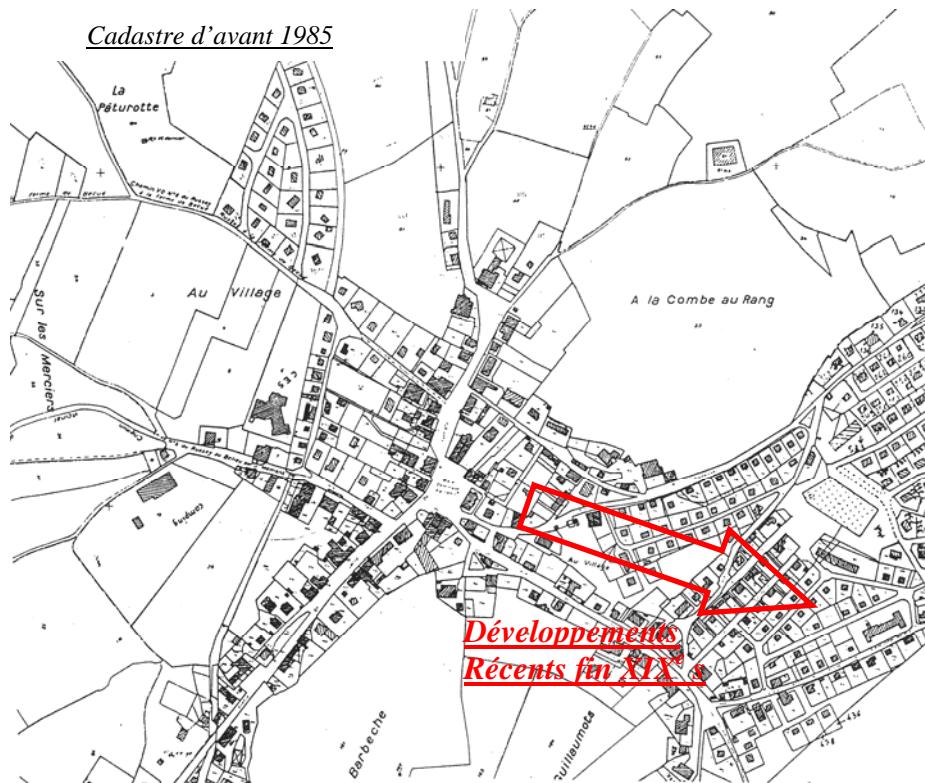


Agrandissement de la carte Minute d'Etat Major

Ancien cadastre :



Cadastre d'avant 1985

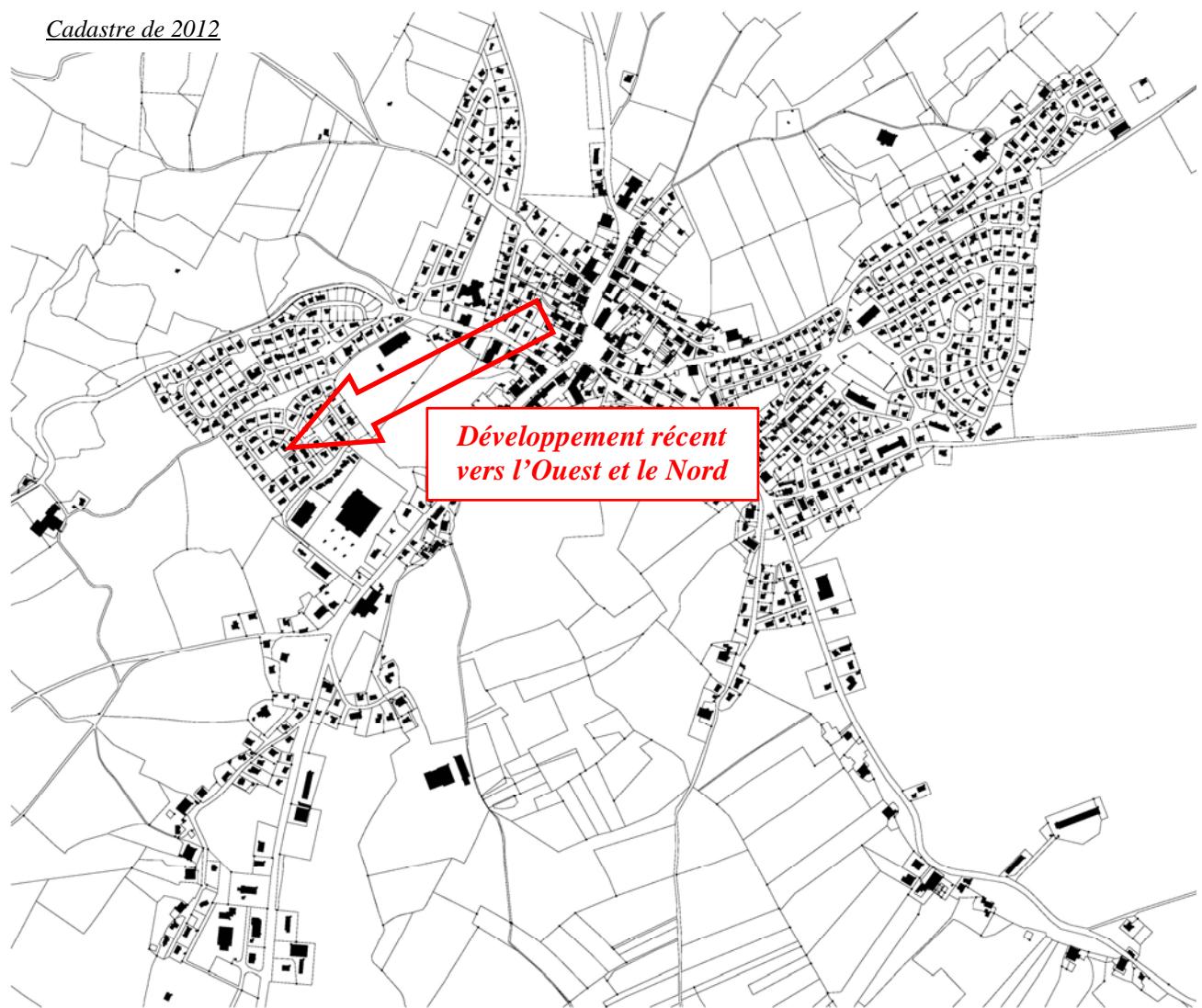


Le Russey serait apparu au XI^{ème} siècle. Cette bourgade à l'origine s'est développée le long de l'axe principal reliant les villes de Morteau et de Maîche.

La commune s'est constituée autour d'un noyau central à l'intersection d'axes ancestraux et le long de l'axe d'infrastructure majeur. C'est dans ce noyau que se trouvent les édifices publics, comme l'église, la mairie, les commerces et services.

La commune s'est développée par la création de faubourg à la fin du XIX^{ème} siècle, puis par la création de quartiers organisés et structurés depuis le milieu du XX^{ème} siècle.

Plus récemment, l'urbanisation s'est tournée vers l'Ouest avec de nouveaux quartiers résidentiels, des zones de commerces et une zone d'activités « industrielles ». Le développement s'est donc opéré en « papillon » depuis le cœur du village.



Dans le reste du territoire, subsistent de nombreuses fermes isolées attestant de l'activité agricole et rurale ancestrale de la commune.

Globalement, le territoire communal se caractérise par :

- Un habitat regroupé sur le village avec finalement peu de mitage récent
- Un front urbain du noyau bien défini et relativement homogène.
- des anciennes fermes dispersée sur le territoire avec une valeur patrimoniale importante
- Des commerces de proximité et des services à la personne regroupés le long de l'avenue de Lattre de Tassigny
- Un pôle de vie, patrimoniale, au niveau du centre historique de la commune regroupant des commerces et services de proximité.
- Des zones réservées exclusivement au commerce et à l'activité artisanale et industrielles

4.11. Contraintes liées à la circulation

La route départementale 437 et le projet « Doubs 2017 » du Conseil Général :

D'après le programme d'action du Conseil Général, la RD437 constitue un des axes structurants de première importance du réseau routier du Doubs, qui complète la trame des routes nationales et de l'autoroute.

Elle permet notamment de relier des grands pôles urbains du département (Pontarlier-Morteau-Mâche-Montbéliard) et de Suisse, et assure surtout l'irrigation économique et touristique du Pays Horloger et du Haut Doubs.

Les objectifs définis dans le programme départemental d'actions, de développement et modernisation des infrastructures de la RD 437 consistent en :

- 1) la maîtrise du trafic de grand gabarit qui peut s'y trouver : la RD 437 doit demeurer peu attractive comme liaison Montbéliard-Pontarlier, en comparaison de l'itinéraire A36-RD50-RN57, passant par Baume les Dames et Valdahon,
- 2) la gestion de la fluidité de cet axe : le niveau de performance et de capacité de circulation doit être maintenu sans compromettre la sécurité des usagers et des populations riveraines.

Recul obligatoire des constructions par rapport à la RD437 selon les dispositions d'ordre public du code de l'urbanisme :

La route départementale 437 figure parmi les voies classées à grande circulation, selon un décret ministériel du 07 février 1972. En conséquence, les dispositions de l'article L 111-1-4 du code de l'urbanisme s'appliquent :

« *En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. Elle ne s'applique pas :*

- aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;
- aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;
- aux bâtiments d'exploitation agricole ;
- aux réseaux d'intérêt public.

Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes.

Le plan local d'urbanisme peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages ».

Evolution de la circulation sur la RD 437 :

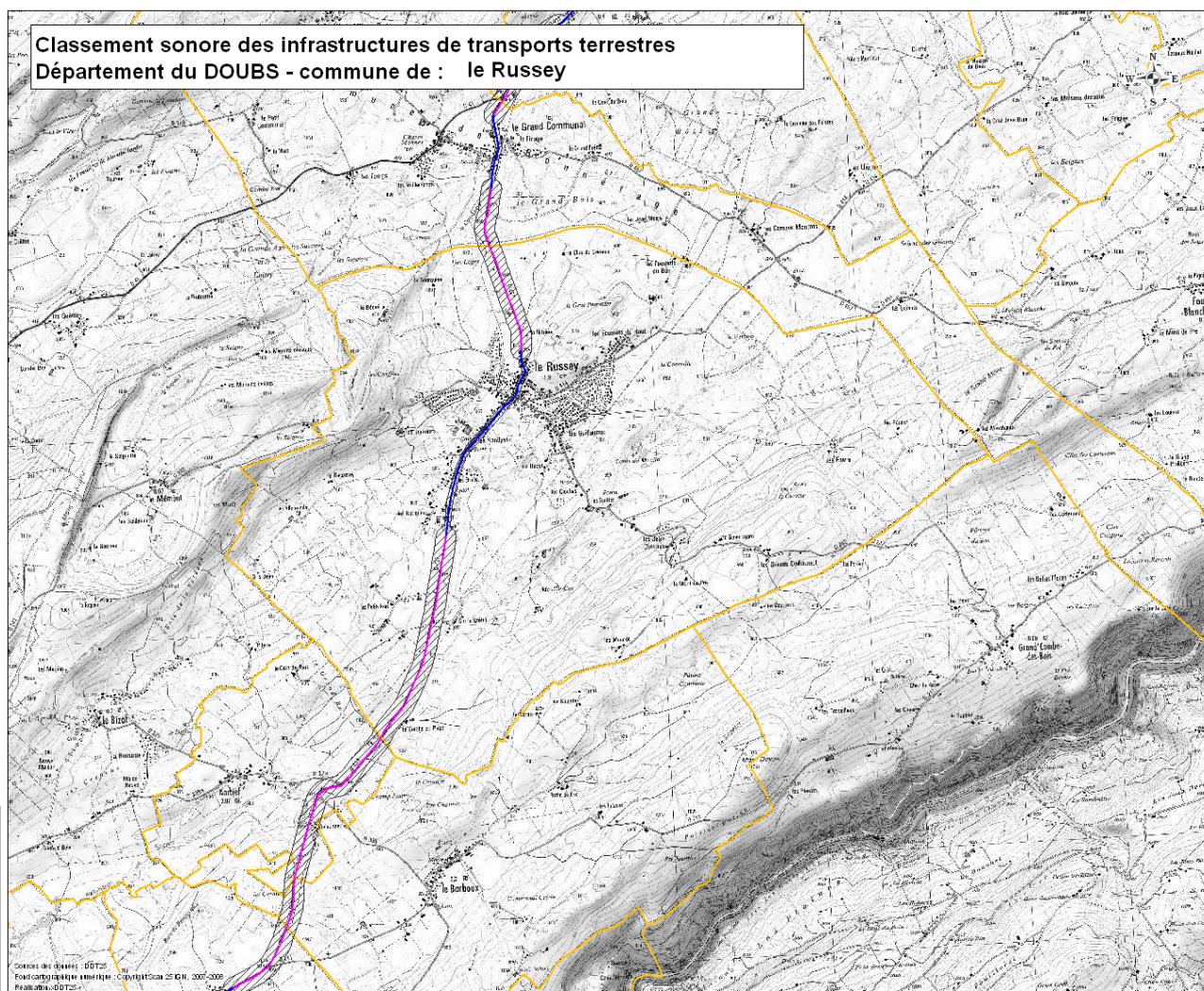
Comptage routier sur la RD 437 au Russey							
Date Trafic	1993	1995	1997	2001	2003	2005	2007
MJA ¹	3 490	4 083	4 145	4 822	4 823	5 318	5 057
% PL	21,3	8,8	6,8	8,4	11,2	10,1	7,6
MJA - VL	2 747	4 724	3 865	4 415	4 285	4 781	4 673
MJA - PL	743	359	280	407	538	537	384

¹ MJA : Valeur moyenne journalière du trafic routier
MJA - VL : Trafic MJA pour les véhicules légers
MJA - PL : Trafic MJA pour les poids lourds

Source : Conseil Général du Doubs

Selon les prévisions des services de la Direction Départementale des Territoires du Doubs, la circulation sur la RD437 devrait atteindre 6357 véhicules par jours, dont 7,6% de poids lourds.

Classement sonore des routes départementales 437-461



Le Russey est concerné par les dispositions de l'arrêté préfectoral du 8 juin 2011 portant sur le classement sonore des routes départementales, qui impose une isolation acoustique aux constructions riveraines des voies bruyantes.

4.12.Les activités agricoles

Identiquement à l'évolution générale nationale, les activités agricoles ont beaucoup évolué au cours du XXème siècle avec le développement de la mécanisation et des modes d'exploitation plus intensives :

	1988	2000	2010
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	48	36	26
Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail agricole	69	50	35
Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments	2465	2520	2151
Superficie agricole utilisée en hectare	1517	1430	1326
Superficie en terres labourables en hectare	28	0	0
Superficie en cultures permanentes en hectare	0	0	0
Superficie toujours en herbe en hectare	1489	1430	1326

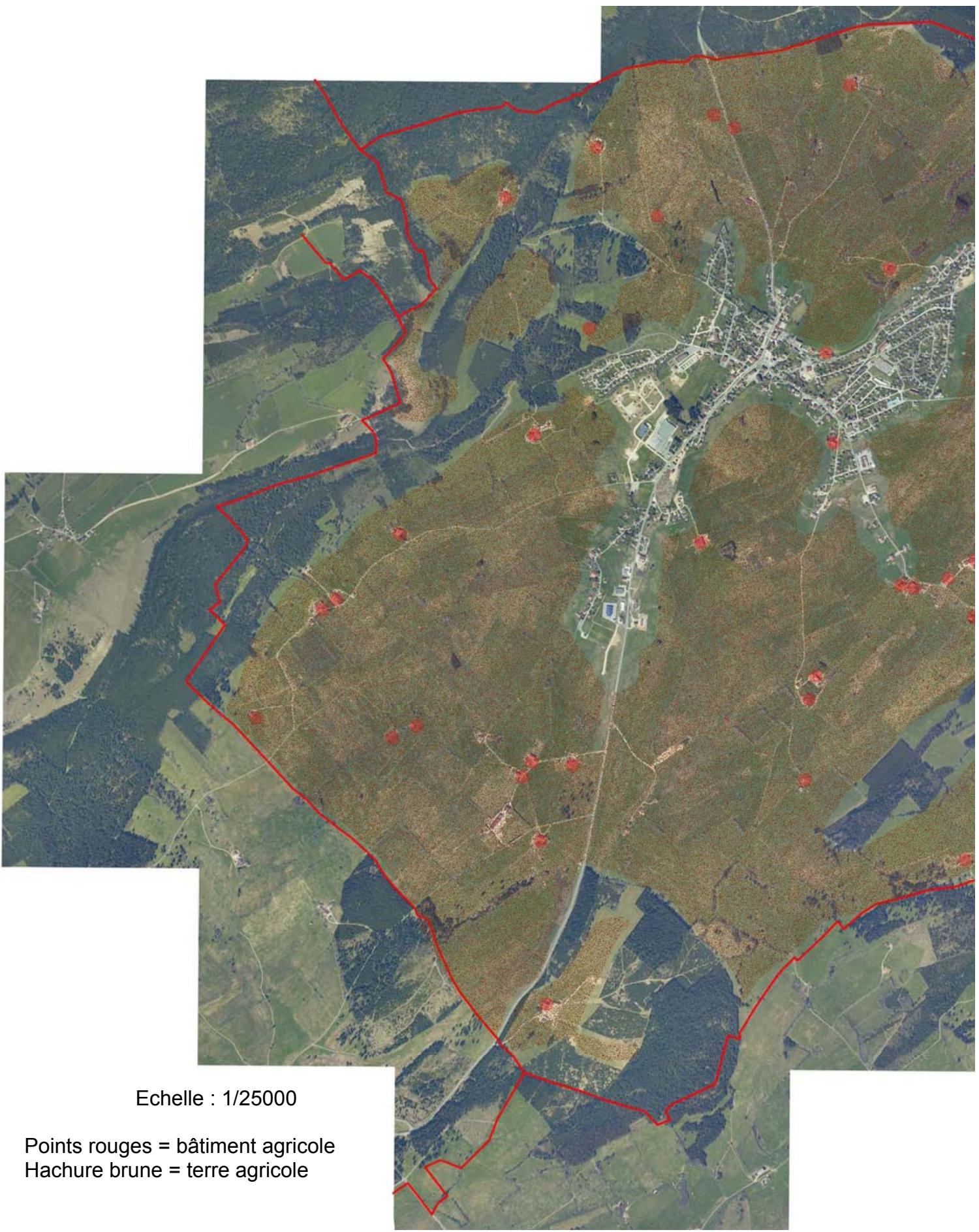
- le nombre d'exploitations agricoles diminue : 26 exploitations sont recensées en 2000, contre 48 en 1998,
- Toutefois, elles se structurent souvent sous forme de GAEC où plusieurs chefs d'exploitation se regroupent.
- Le nombre d'actifs présents sur les exploitations décroît également : 105 personnes actives étaient recensées dans les exploitations agricoles en 1988 contre 57 en 2000.

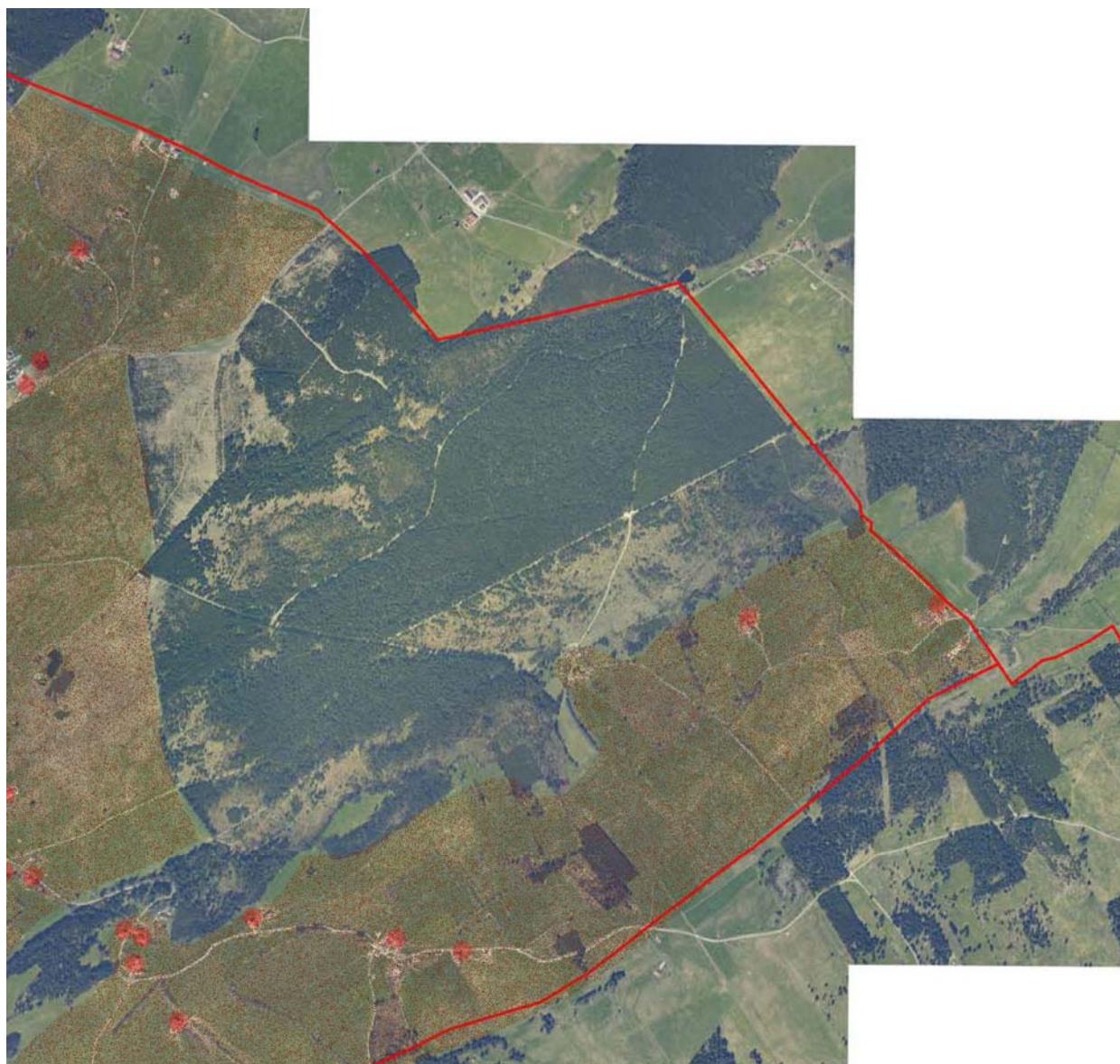
- Ces actifs représentent toutefois 10 % des emplois locaux du Russey, démontrant ainsi l'importance et les liens du village avec l'agriculture.
- La superficie agricole est égale à 1326ha et correspond en totalité à des prés de fauche ou pâtures toujours herbeuses. La superficie agricole utile représente environ 60 % du territoire communal
- L'activité agricole est essentiellement basée sur la production de lait destiné à la fabrication du Comté, du Mont d'Or, du Morbier (produits sous appellation d'origine contrôlée).

Sur la carte suivante est localisé l'ensemble des bâtiments agricoles (sièges, hangars, loges.....).

Afin de préserver l'autonomie des fermes et la tranquillité des résidences, des distances d'éloignement entre bâtiments agricoles et habitat sont prescrits soit dans le règlement sanitaire départemental, soit au niveau de la législation des installations classées agricoles.

Selon la vocation des bâtiments, l'importance et la nature du bétail,..., les distances d'éloignement varient entre 25 et 100 mètres. Ces prescriptions sont d'ordre public et s'appliquent prioritairement aux règles du document d'urbanisme.





En raison de l'importance de l'activité agricole sur le Russey les objectifs suivants sont recherchés :

- maintenir les emplois et les actifs agricoles qui participent activement à l'économie locale.
- préserver les pâtures, près de fauche, agronomiquement les plus fertiles et les plus rentables.
- Il convient également de conserver les terres qu'on pourrait qualifier « de convenance » situées en contiguïté des installations agricoles et qui sont indispensables pour le bon fonctionnement des sièges d'exploitation -même si ces terres peuvent avoir une qualité agricole moindre- en raison de leur utilité : accès aux champs, zone d'attente pour la traite, pâture fréquente,.....
- réduire la zone de contact entre l'agglomération et les terres agricoles et constituer des transitions entre ces deux espaces. Ces secteurs soulèvent en effet des difficultés d'exploitation :
 - les épandages d'engrais, fumures, produits phytosanitaires y sont réglementés
 - les résidents proches peuvent se plaindre des nuisances (bruits, odeurs, poussières.....)

5. Orientations d'aménagement du PLU¹

Pour répondre aux objectifs répertoriés en matière de développement économique et démographique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'environnement, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerces, d'équipements et de services, le PLU comporte des orientations d'aménagement générales et particulières qui visent prioritairement à :

- assurer aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emplois, de services répondant à la diversité de leurs besoins.
- promouvoir une gestion cohérente et équilibrée des espaces urbains et ruraux.

5.1. Les orientations générales du PADD :

Lesquelles consistent en :

5.1.1. La consolidation du statut du Russey comme un bourg-centre complémentaire de Maîche et Morteau :

Le Russey se trouve à égale distance de Maîche et de Morteau, sur la RD 437, axe routier majeur du Haut Doubs et du Pays Horloger.

Les équipements publics, administratifs ou autres installés, sont nombreux et diversifiés pour une commune de 2000 habitants. De même, les services et commerces sont variés et complets.

Le Russey se présente donc comme un pôle attractif. En complémentarité de Morteau et de Maîche, le Russey permet à ses habitants ainsi qu'aux populations des communes voisines de profiter des commerces, services de proximité, indispensables à la « vitalité du village » voire au canton. Son rôle de chef-lieu de canton est donc bien avéré

Pour préserver ces atouts, le village doit conserver son « poids démographique » actuel. Aussi, au regard de la dynamique démographique des 50 dernières années (cf argumentaire du § 3.1.), il est nécessaire de maintenir la croissance démographique actuelle de 10 habitants supplémentaires par an.

Un corollaire à ce développement démographique est l'estimation du rythme d'aménagements de logements qui doit être égal à 10 logements supplémentaires par an. Cette production annuelle d'habitats est basée sur la répétition des évolutions passées de la population et du parc de logements - les conditions externes susceptibles de perturber ces propensions n'ayant manifestement pas changé depuis-.

Il s'agit bien là d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable, « sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat répondant à la diversité des besoins » (article L 110 du code de l'urbanisme). A ce niveau, il importe de se questionner sur la consommation des espaces naturels et agricoles. On consultera le chapitre 5.2 prévu à cet effet.

¹ Les orientations générales du PADD, pièce N° 2 du PLU, sont déjà accompagnées de justifications pour faciliter la compréhension et la lecture du dossier de PLU. Le présent paragraphe constitue un rappel et un complément des motifs qui ont permis de retenir les principes généraux de développement du village. Cette partie du rapport de présentation est donc à parcourir avec l'édit PADD.

Pour assurer la diversité et la mixité dans l'habitat, la proportion actuelle de 30 % de logements collectifs et 70 % de maisons individuelles, est à maintenir. Elle devrait permettre au village de conserver les jeunes, qui pourront trouver un premier logement dans le bourg-même, ainsi qu'aux anciens, qui souhaiteraient passer d'une maison individuelle, qui nécessite beaucoup d'entretien, à un appartement plus commode.

Cette répartition semble également correspondre à la réalité du marché immobilier, où la demande prépondérante en matière de logements de la part des clients demeure la maison individuelle.

5.1.2. Le développement d'une économie locale :

Parallèlement à la progression de l'habitat, il convient de développer les activités économiques, afin de trouver un juste équilibre entre l'habitat et l'activité et diversifier les fonctions urbaines à l'intérieur même du village.

En effet, il est important de rationaliser les déplacements par :

- l'installation et le maintien de commerces de proximité, qui permettront de limiter les déplacements quotidiens pour les achats courants.
- le développement de l'emploi local : presque la moitié des emplois est occupée par des habitants du Russey, ce qui permet de réduire les déplacements¹ travail/domicile.

L'activité est importante sur le Russey comme en attestent :

- le nombre important d'activités économiques et administrations installées
- le nombre d'emplois (600) qui existent au Russey.
- à mettre en parallèle avec le nombre d'actifs du Russey (1020 personnes)

Les activités économiques se sont longtemps et traditionnellement implantées parmi l'habitat au centre historique ou le long de l'avenue de Lattre de Tassigny pour tirer profit de la circulation routière. Cette caractéristique doit pouvoir être maintenue.

Toutefois, il est nécessaire de pouvoir soustraire certaines zones urbaines de l'agglomération, de la pression foncière et du marché du logement, en spécifiant leur fonction et destination d'accueil de commerces, services, artisans, petites industries. Cela permettra également de gérer les éventuels conflits (nuisances, bruits, circulations....) entre l'habitat et les activités.

¹ Il serait exagéré de parler ici de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de l'énergie, de préservation de la qualité de l'air..... , si l'on compare ce faible nombre de déplacements par rapport aux 5000 véhicules jour supportés par la RD 437.

5.1.3. Une traversée du bourg vitrine du Russey :

L'avenue de Lattre de Tassigny (RD437) constitue l'artère principale du Russey. Elle est de plus un axe de communication majeur de la partie Est du département du Doubs (supportant un flux journaliers de 5000 véhicules).

Afin de tirer davantage profit des passages de cette infrastructure, qui présente certains inconvénients (circulation, sécurité routière, bruits, poussières....) plusieurs enjeux ont été définis :

- réduction du caractère essentiellement routier de la RD 437,
- constitution d'une rue urbaine,
- utilisation et mise en scène de petits édifices ou éléments de culte disséminés le long de l'avenue par la création d'espaces publics ornementaux,
- regroupement et densification du bâti,
- organisation des entrées du village côté Maïche et côté des Butiques, y créer une transition entre les espaces ruraux hors agglomération et espaces urbains à l'intérieur du village,
- gestion de tous les déplacements (voitures, cycles, piétons,...).

Ces enjeux sont repris dans une étude de traversée de village en cours.

Au travers de ces aménagements, à prendre en compte progressivement au cours des opérations qui joncheront l'avenue de Lattre de Tassigny, le Russey devrait pouvoir valoriser l'attrait du village et ses nombreux édifices patrimoniaux.

5.1.4. Cohésion urbaine :

Le village s'est constitué autour d'un noyau central à l'intersection d'axes de communication ancestraux, où l'on retrouve les édifices publics majeurs : église, hôtel de ville,et le long de l'avenue de Lattre de Tassigny.

Ensuite, le développement s'est opéré «en papillon » depuis le cœur du village et s'en est quelque peu écarté.

Aussi, pour plus de cohésion urbaine, les nouvelles possibilités à construire sont :

- disposées en continuité du village pour éviter des coupures dans l'urbanisation (bannir le mitage) et obtenir un noyau urbain compact.
- regroupées vers le cœur du village, afin de constituer un centre plus dense et installer des accès en mode doux (liaisons piétonnes, cycles,) les plus courts possible en direction du centre, des commerces, ou de l'avenue de Lattre de Tassigny, qui très vraisemblablement sera la seule infrastructure dans le secteur à recevoir, éventuellement, le nécessaire accroissement du transport collectif (ligne de transport avec la Suisse, Maîche-Morteau, par exemple).

- positionnées pour permettre une bonne intégration avec le village du point de vue
 - architectural et paysager,
 - fonctionnel grâce aux nombreuses possibilités de prolongement et d'accès aux équipements publics existants.
- situées en épaississement du village ou dans les « vides » de l'agglomération, en restant au plus près du centre, et en permettant d'optimiser les longueurs de voiries et de réseaux, de renforcer le cœur du village, d'éviter un étalement urbain.
- à urbaniser selon une organisation d'ensemble qui permettra d'optimiser le foncier, d'agencer les programmes entre eux, mutualiser les voiries, espaces publics, stationnements, réseaux et les accroches avec les quartiers existants.

5.1.5. Un patrimoine typique du Haut Doubs :

Le patrimoine du Russey est riche et varié. Il contribue :

- aux liens forts avec le village dont les habitants font preuve.
- à la valorisation de l'image du Russey.

Le patrimoine est constitué pour l'essentiel :

- des édifices du centre-bourg,
- des fermes anciennes dispersées sur le territoire.

Cette identité du Russey est à maintenir et à préserver. Ces fermes doivent pouvoir être rénovées et aménagées sous condition d'une conservation de leurs caractéristiques essentielles. Il convient de pouvoir les pérenniser en permettant sa réhabilitation et l'aménagement intérieur de nouveaux logements, pourvu que l'aspect extérieur ne change pas. Cela devrait permettre d'y maintenir une vie locale, seule apte à assurer une gestion quotidienne de ce patrimoine pastoral rural et culturel. Cette orientation du PADD convient également à une reconnaissance du Russey comme site rural touristique remarquable du Haut-Doubs.

5.1.6. La préservation de l'activité agricole pastorale et des espaces ruraux :

L'activité agricole pastorale est prédominante sur le Russey et contribue à l'économie locale et à la notoriété du village par la qualité du paysage issu de l'exploitation des terrains.

Il est nécessaire :

- de laisser une autonomie suffisante aux activités agricoles. Il convient d'éviter de perturber directement les conditions d'exercice des exploitations en rapprochant dangereusement les zones constructibles,
- de limiter les prélèvements sur les terres agricoles,
- de préserver les terrains importants pour les sièges agricoles, c'est à dire les plus fertiles, ou ceux « d'aisance » proches des bâtiments qui sont fréquemment utilisés (passage des bêtes, pâtures, parc d'attente pour le début et la fin de la traite,...).

En dehors des territoires consacrés à l'agriculture, les espaces naturels sont évidemment à préserver en y intégrant le volet loisirs et tourisme.

5.2. Analyse de la consommation d'espaces ruraux :

5.2.1. Rappels des objectifs de développement :

Les objectifs de développement ont préalablement été déterminés et se résument en matière de :

- évolution démographique : poursuite de la même croissance de population que ces 50 dernières années : 10 habitants supplémentaires par an.
- progression de l'habitat : nécessité d'aménager 10 logements de plus par an pour répondre aux besoins des populations présentes et futures.

5.2.2. Les différentes zones de PLU :

Délimitation des zones		Superficie au nouveau PLU en ha	%	Contenance à l'ancien POS
ZONE URBAINE	Zone Ucentre	6,8 ha		
	Zone U	107,5 ha		
	Zone Uéquipement	5,4 ha		
	Zone Ucommerce	7,4 ha		
	Zone Uactivités	10,5 ha		
	Zone Uhameaux	3,8 ha		
		Σ = 141,4 ha	5,8%	89,75 ha
ZONE A URBANISER	Zone AU 1	16,7 ha		
	Zone AU 2	15,0 ha		
		Σ = 31,7 ha	1,3 %	53,00 ha
ZONE AGRICOLE	Zone A et Aécarts			
		Σ = 1590,0ha	65,0%	1352,00 ha
ZONE NATURELLE	Zone N et NCreux du Moulin			
		Σ = 671,6 ha	27,9 %	922,25 ha
		2434,70 ha	100%	2417 ha

En comparant avec les superficies des zones de l'ancien POS, on peut constater :

- une cohérence dans l'aménagement du Russey, puisque la somme des superficies des zones urbaines et à urbaniser délimitées lors de la révision de 1987, est égale à 143 hectares et correspond à la superficie des zones urbaines du futur PLU.
- pour une capacité d'accueil de logements¹ « d'au moins 10 maisons individuelles par an », le POS comportait 53 ha en zone d'urbanisation future.

Or pour satisfaire à un même rythme de construction, les zones à urbaniser du nouveau PLU s'étendent sur 32 hectares. La consommation d'espaces ruraux est encore plus modérée qu'auparavant.

5.2.3. La densité des constructions sur le village :

➤ Densité de constructions sur le village :

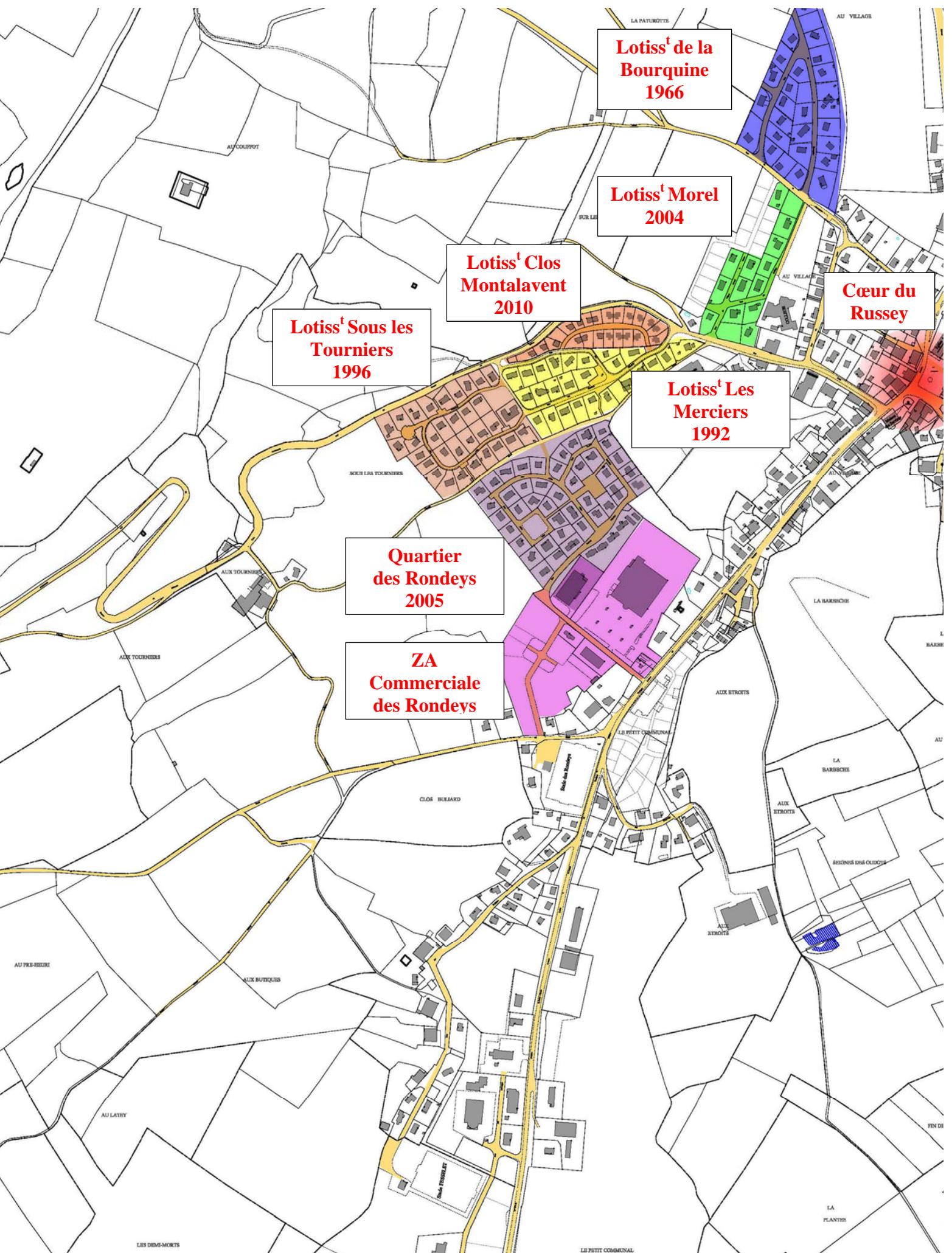
La partie résidentielle du village couvre une superficie d'environ 114 hectares (y compris les espaces collectifs) et compte approximativement 920 logements (collectifs ou individuels). La densité est donc égale à 8 logements par hectare.

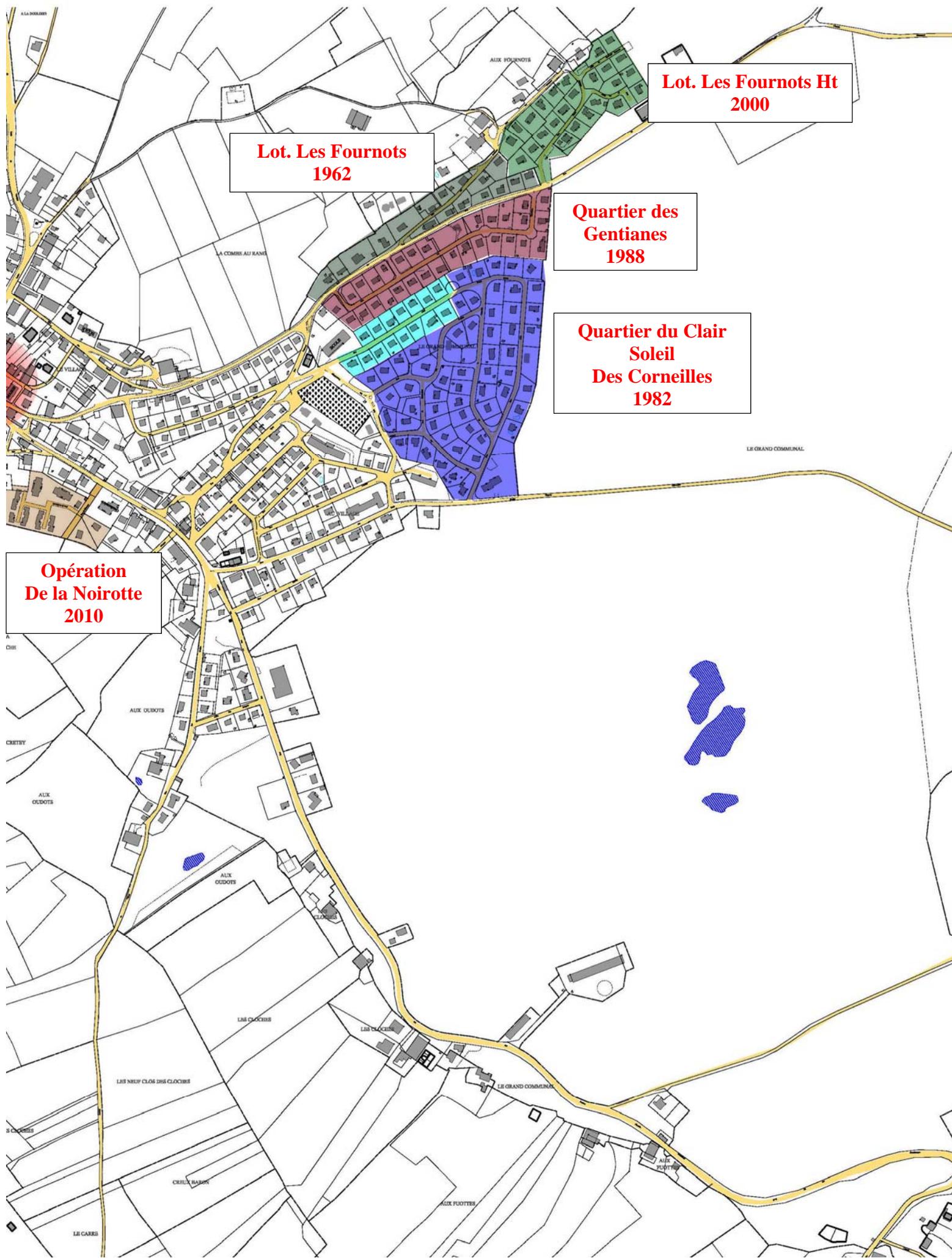
Par ailleurs, sur l'ensemble de l'agglomération, on totalise environ 900 constructions sur 141 hectares, le tout correspondant à une densité de 6 constructions par hectare. Il est possible de déterminer le coefficient d'emprise au sol - rapport entre la surfaces totale de l'emprise au sol des bâtiments situés à l'intérieur du village par la superficie de l'agglomération- qui s'avère proche de 10 %..

➤ Densité des opérations d'aménagement du Russey :

Les différentes opérations d'aménagement qui ont permis le développement du village ont été recensées

¹ selon argumentaire du rapport de présentation du POS élaboré par la Direction Départementale de l'Equipement en 1988,





Année	Désignation de l'opération	Superficie estimée	Nbre logements	Densité
1960	Quartier des Castors rue neuves	7,3ha	55	8logt/ha
1962	Lotissement des Fournots	2,1ha	17	8logt/ha
1966	Lotissement La Bourquine	3,9ha	26	7logt/ha
1976	Lotissement Clairs Soleils	1,7ha	17	10logt/ha
1982	lotissement des corneilles	8ha	66	8logt/ha
1988	quartier des gentianes	3,6ha	31	9logt/ha
1992	Lotissement Les merciers	2,9ha	26	9logt/ha
1997	Lotissement Sous les Tourniers	3,8ha	40	11 logt/ha
2000	Lotissement des Fournots Hauts	3,2ha	26	8logt/ha
2004	Lotissement Morel	2,2ha	12	6logt/ha
2006	Lotissement des Rondeys	5,6ha	59	11logt/ha
2007	Quartier du Clos Montalanvert	1,4ha	22	15logt/ha
2009	Opération de la Noirotte	1,6ha	47	29logt/ha
2012	Lotissement Becué	1,3ha	16	12logt/ha
2012	Quartier scierie	2,3ha	32	14logt/ha

Cet inventaire fait ressortir les caractéristiques suivantes :

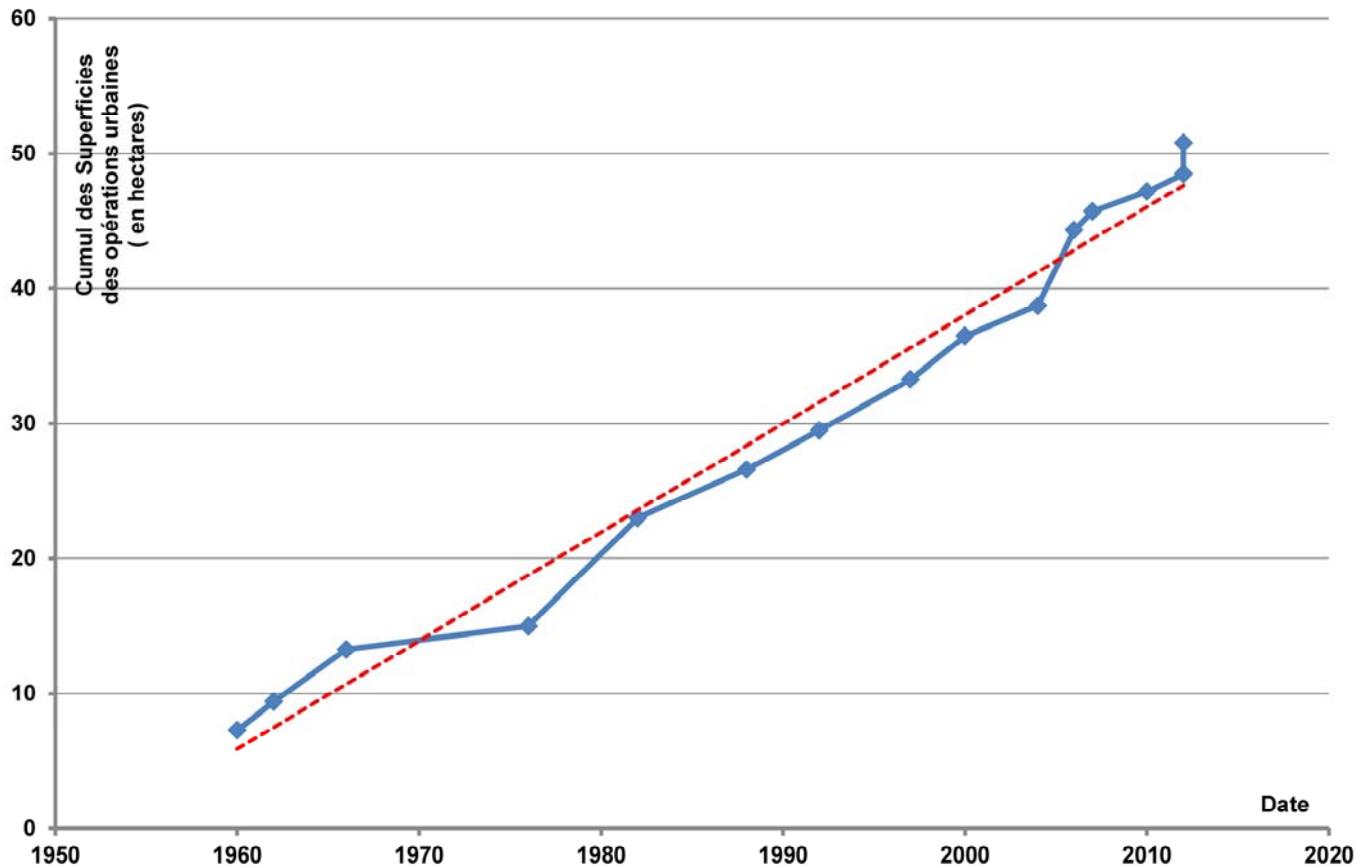
- Les opérations d'aménagement les plus récentes comportent une densité d'environ 9 logements à l'hectare. Il s'agit plutôt d'opérations créatrices de maisons individuelles.
- La réalisation du quartier de la Noirotte donne également une bonne indication de la densité d'une opération mixte de logements collectifs et de maisons jumelées, qui est égale à 29 logements par hectare.
- La réalisation d'une opération de maisons jumelées comme sur les Merciers permet d'atteindre une densité de 15 logements par hectare

Le parc du logement du Russey se compose à 30 % de logements collectifs et 70 % de maisons individuelles. Cette diversité d'habitat est à conserver et influe sur la future densité de constructions à l'hectare qui sera alors améliorée :

- > 30 % des logements collectifs avec une densité de 29 logements / hectare
- > 70 % de maisons individuelles avec une densité de 9 logements /hectare.
- > Ce qui revient à une densité de 13 à 14 logements à l'hectare, correspondant à une densité de construction de 60 % plus élevée que dans le village et qui permettra une modération de la consommation d'espaces ruraux.

Le graphique ci-contre a été dressé à partir de l'inventaire précédent. Ce graphisme indique la superficie utilisée depuis 1960 pour l'aménagement de quartiers résidentiels (courbe bleue).

Estimation de l'évolution des surfaces urbanisées depuis 1960 :



Une tendance apparaît (courbe rouge), qui démontre qu'en moyenne un peu moins d'un hectare est utilisé annuellement pour le développement urbain (coefficients de croissance de la courbe rouge).

5.2.4. Les capacités de renouvellement urbain :

Deux opérations d'aménagement sont en cours dans le village :

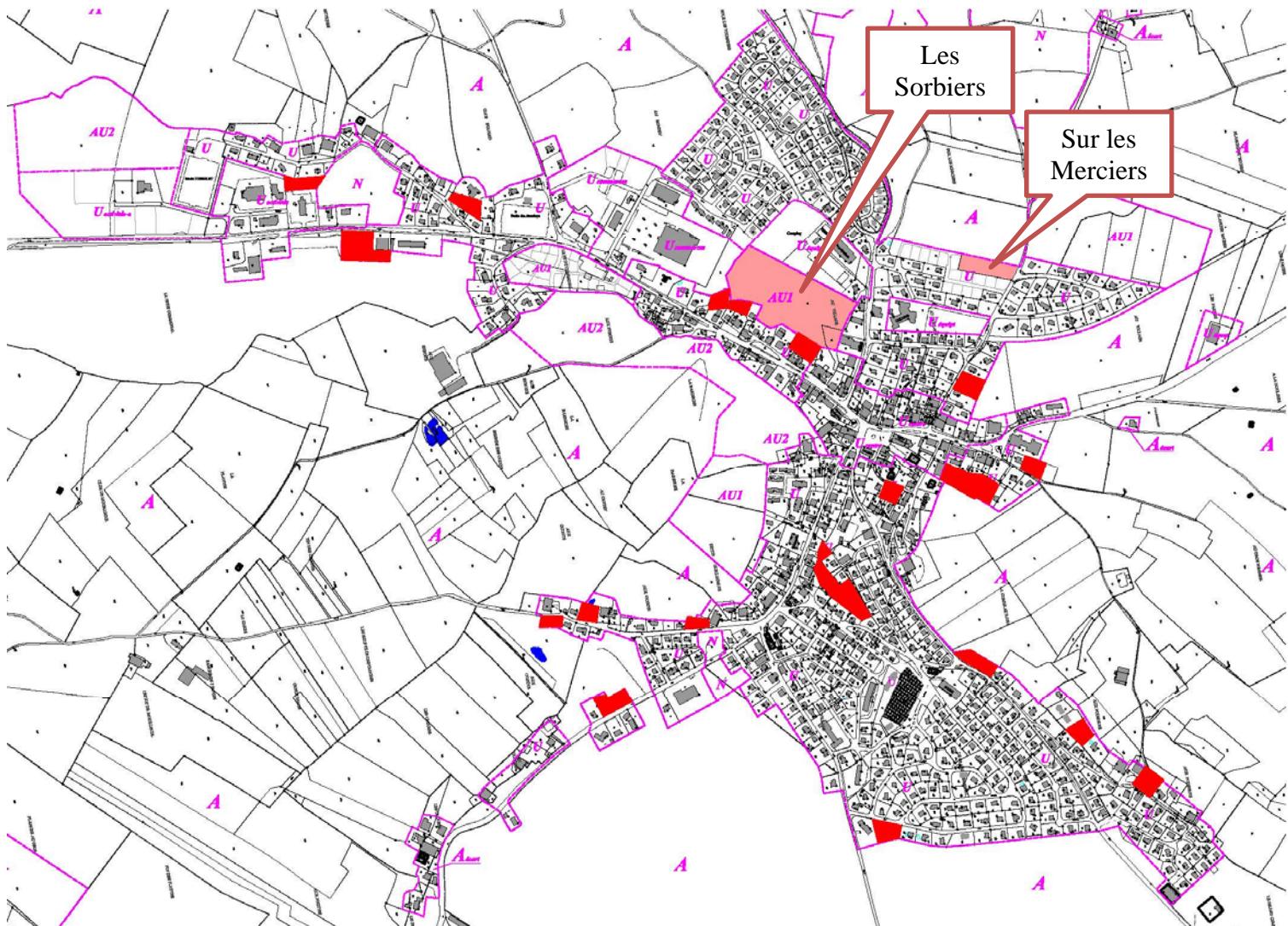
- la première, de rénovation urbaine de l'ancien site de la scierie des Rondeys à vocation principalement résidentielle et comportant du logement collectif.
- la seconde, un lotissement dit « du Bécué » permettant la construction de 12 maisons individuelles, éventuellement jumelées.

Ces opérations ont permis de satisfaire aux demandes immédiates et avérées de logements de ces dernières années ; la dernière opération d'aménagement datant déjà de 3 à 4 années.

En matière de renouvellement urbain, à l'intérieur du village, il ne resterait que :

- La zone à urbaniser des Sorbiers, qui est amputée d'un secteur inconstructible au Sud. La surface pouvant être urbanisée ne représente que 2,7 hectares.
- un vaste terrain en zone urbaine « Sur les Merciers » de 0,5 hectare qui finalisera l'urbanisation sur ce secteur du village.
- Et quelques « dents creuses ». Une « dent creuse » est un groupe de parcelles non construit représentant au moins 25 ares de surface au sol et cernées sur ses limites, de parcelles déjà bâties (selon définition du SCOT de l'agglomération de Besançon).

Sur l'agglomération, au maximum une vingtaine de dents creuses ont pu être recensées (de manière assez optimiste), non compris, certains « trous » dans l'urbanisation qui sont nécessaires pour l'installation d'espaces collectifs conviviaux ou pour des respirations paysagères telles que les perspectives sur le paysage lointain, ou des vues particulières sur le clocher ou l'hôtel de ville.



Localisation des « dents creuses » sous trame rouge

Le potentiel de ces dents creuses reste véritablement limité, en raison de :

- la configuration des propriétés bâties attenantes : beaucoup de ces interstices correspondent à de vastes terrains d'aisance des résidences toutes proches,
- de la rétention foncière,
- du droit des propriétaires d'user de leur terrain selon leur souhait et de le conserver non bâti.

On peut par conséquent espérer tout au plus qu'une dizaine de dents creuses pourront recevoir une construction sur la vingtaine recensée, au cours des dix prochaines années.

En résumé, les capacités en renouvellement urbain permettrait la construction du nombre de logements suivant, sans prélevement sur les espaces naturels, agricoles, forestiers :

❖ Apport par remplissage des dents creuses :	10 logements
❖ Apport zone à urbaniser des Sorbiers : 2,7 hectares disponibles x 13 log/ha	35 logements
❖ Apport zone urbaine « Sur Les Merciers » :	4 logements
❖ Soit environ :	50 logements

5.2.5. Les extensions urbaines immédiates :

Les possibilités par renouvellement urbain de répondre aux besoins en matière de logement s'avèrent insuffisantes. Il est donc nécessaire de délimiter des zones à urbaniser en périphérie du village :

- La zone à urbaniser AU1 de la Pâtuotte : elle est grevée d'une partie peu constructible et laisse une surface d'urbanisation de 4,8 hectares. Cette zone était déjà prévue au POS.
- La zone à urbaniser AU1 de la Barbèche : elle s'étend sur 4,2 hectares (également délimitée au POS).

Ces deux zones d'extension permettent d'accueillir une centaine de logements.

Ces nouvelles zones d'urbanisation immédiate sont consommatrices d'espaces ruraux pour permettre de satisfaire aux besoins en matière de logements pour les dix prochaines années.

Cependant, il n'est pas tenu compte des difficultés de disponibilité des terrains face aux problèmes récurrents de rétention foncière et du droit du propriétaire d'user de son bien à sa convenance. En général, ces phénomènes réduisent de moitié les possibilités à construire !

5.2.6. Les extensions urbaines futures :

La vocation même du document d'urbanisme étant la planification urbaine, une extension AU2 urbanisable à long terme est prévue entre la « Barbèche » et « Les Etroits ». Sa superficie est de 8,9 hectares dont 1 hectare correspond à une zone inconstructible au niveau d'une vaste doline, qui pourra toutefois servir d'espace collectif !

5.2.7. Les zones prévues pour l'installation d'activités :

Pour permettre l'installation d'activités, deux zones spécifiques sont prévues, l'une aux Rondeys, pour du commerce, services, artisanat, l'autre aux Butiques pour des activités plus industrielles nécessitant d'être un peu plus à l'écart des zones résidentielles.

Plus particulièrement concernant la zone d'activités des Butiques, le POS comportait une zone 3 NA d'une superficie de 15 hectares aux Butiques, destinée à l'installation d'activités artisanales, industrielles, commerciales, d'entrepôts. Cette zone s'étendait exagérément le long de la RD 437 sur 550 mètres et 150 mètres de profondeur, depuis les terrains de sport.

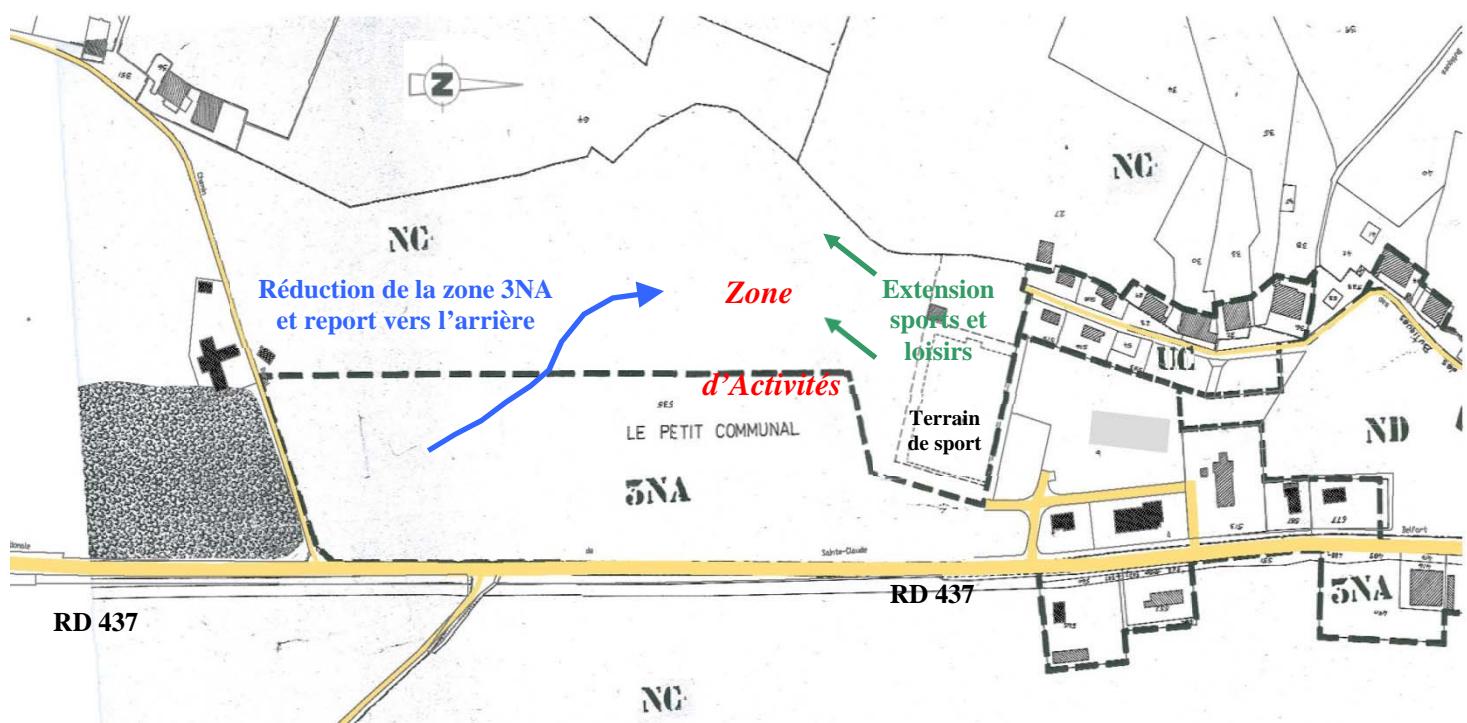
Or les raisons ayant motivé la configuration linéaire de cette zone ont disparu (possibilité d'accueil d'une scierie).

Aussi, pour :

- inscrire la zone d'activité communautaire dans les principes d'équilibre entre développement urbain et préservation du paysage, des espaces agricoles et naturels, ainsi que dans le respect des activités pastorales (Loi Solidarité et Renouvellement Urbain et Loi Montagne),
- éviter une urbanisation déséquilibrée et incohérente sur 600m d'un seul côté de la RD 437,

il est apparu judicieux de revoir le périmètre de la zone d'activité dans le sens:

- d'une réduction des possibilités à construire de l'extrémité méridionale de la zone 3NA,
- d'une extension éventuelle en profondeur à l'ouest, tout en ménageant la superficie nécessaire à un agrandissement des équipements de sport actuels.



Ces transformations ont pour conséquence de :

- 1) **Qualifier une première partie opérationnelle** : constituée de terrains viabilisés directement (ou avec simple extension de voirie), dont la totalité sera disponible après validation de la présente étude (couleur rose, page **Erreur ! Signet non défini.**), d'une superficie de 4.6 hectares devant permettre de satisfaire aux types de demandes portant selon la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs sur :
 - soit des lots de 30 ares pour les petites entreprises,
 - soit de 70 à 80 ares pour les plus importantes,
 - ou exceptionnellement, des parcelles de plus de 1,5 hectares.

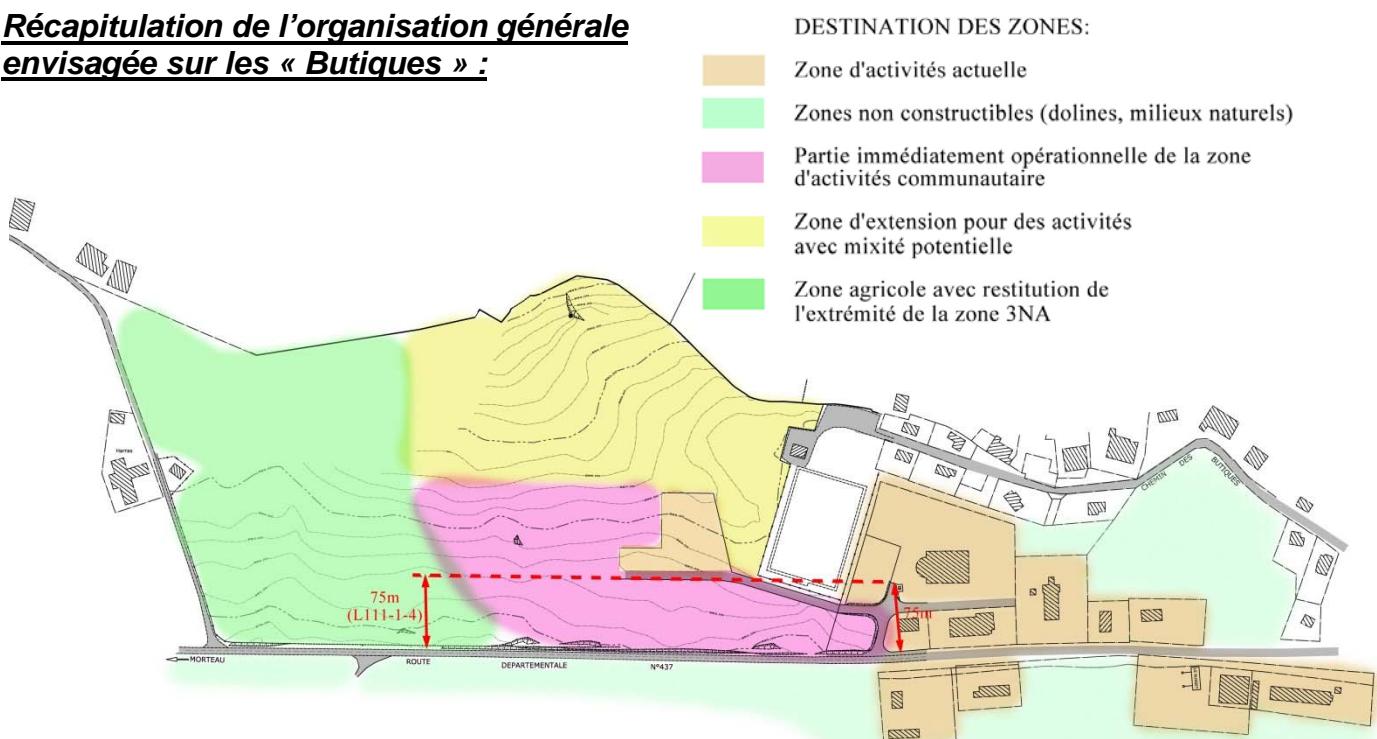
Il serait donc possible d'accueillir 6 à 15 entreprises sur la partie immédiatement urbanisable. Selon les statistiques de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le nombre d'emplois créés sur une zone d'activités se situerait dans une échelle comprise entre 40 et 70 emplois à l'hectare. Ainsi la zone des Butiques représente un potentiel de 160 à 290 emplois sur la partie immédiatement urbanisable.

- 2) **Réserver deux zones** et qualifier dans le cadre des études de la révision du PLU, selon notamment le projet d'aménagement et de développement durable :
 - environ 5.7 hectares (jaune) à l'arrière jouxtant la partie opérationnelle de la zone d'activités, l'extrémité de l'urbanisation de la rue des Butiques au Nord, les terres agricoles à l'Ouest séparées par un long mur en pierre sèches (murger), et auxquels s'ajoutent pour partie, le terrain de football avec vestiaires. Cette zone à défaut de constituer une extension exclusive de la zone d'activités, comporte une mixité potentielle qui sera étudiée lors de son ouverture à l'urbanisation.
 - Environ 7.3 hectares (en vert foncé) en principe dédié à l'agriculture avec restitution de la partie prélevée sur la zone d'activités actuellement classée 3NA au P.O.S

Les avantages de ce phasage territorial sont multiples :

- aménager la zone d'activités par étapes,
- étaler les dépenses publiques dans le temps,
- faire évoluer le projet de la zone d'activité en tenant compte des demandes d'installation et minimiser le risque d'échec.

Récapitulation de l'organisation générale envisagée sur les « Butiques » :



Ces zones ont déjà été aménagées et préparées pour recevoir immédiatement les entreprises qui feraient une demande de terrain à bâtir d'activités.

Ces deux zones économiques « Des Rondeys » et « des Butiques » conservent leurs emprises et leurs superficies actuelles. Elles sont déjà urbanisées et équipées pour permettre l'installation de nouvelles ou le développement d'activités Il n'y a donc ni de consommation d'espace naturelle, ni d'extension des zones déjà prévues au POS.

5.2.8. Lutte contre l'étalement urbain¹ :

L'étalement urbain désigne le phénomène d'extension des villes et des villages contribuant à la discontinuité de l'urbanisation et entraînant des surcoûts pour les collectivités (réseaux, gestion,...).

Plusieurs orientations sont prises dans le PLU pour lutter contre l'étalement urbain :

- 1 – La réduction de la zone d'activités des Butiques avec son report en arrière en contiguïté du terrain de sport.
- 2 – L'urbanisation prioritaire des « trous » non bâties à l'intérieur du village, notamment la zone AU1 des Sorbiers.
- 3 – L'urbanisation à la Barbèche est prévue en épaississement de l'avenue de Lattre de Tassigny et du Maréchal Leclerc. Il importe de donner une plus grande profondeur du tissu urbain sur ce secteur du Russey, situé à proximité du cœur historique et de ces commodités.

¹ Définition reprise du SCOT de l'agglomération de Besançon
Commune du Russey - Plan Local d'Urbanisme

5.3. Définition des zones, des règles, des orientations sectorielles d'aménagements et de programmation :

Le territoire communal est divisé en zones (cf extrait du plan de zonage, supra) :

- **Urbaines** : elles-mêmes morcelées en :

- zone **Ucentre**
- zone **U & son secteur Uequipt**
- zone **Uactivités**
- zone **Ucommerces**
- zone **Uhameaux**

- **A Urbaniser** :

- zone **AU1**
- zone **AU2**

- **Agricoles** :

- zone **A & son secteur Aécart**

- **Naturelles** :

- **N & son secteur N Creux du Moulin**

La composition urbaine du Russey met en évidence cinq entités qui se traduisent par la création de cinq zones urbaines.

Ces zones sont délimitées aux plans de zonage (pièce 5 du PLU). Les règles s'appliquant à l'intérieur des zones sont contenues au règlement littéral (pièce 4 du PLU). Le PLU comporte également des orientations sectorielles d'aménagement et de programmation particulières.

5.3.1. La zone Ucentre :

▪ Caractère de la zone :

La zone Ucentre est la zone urbaine du centre du village comportant d'anciennes constructions ayant un intérêt patrimonial manifeste. Au cœur de la zone se tiennent les constructions d'un volume important autours de la place Dominique Parrenin qui donnent au bourg son caractère de chef-lieu de canton.

Elle a principalement une vocation d'habitat. Y sont également admises les constructions destinées à l'hébergement hôtelier, aux bureaux, au commerce, à l'artisanat, au fonctionnement de services publics ou d'intérêt collectif, accueillant des activités compatibles avec l'habitat.

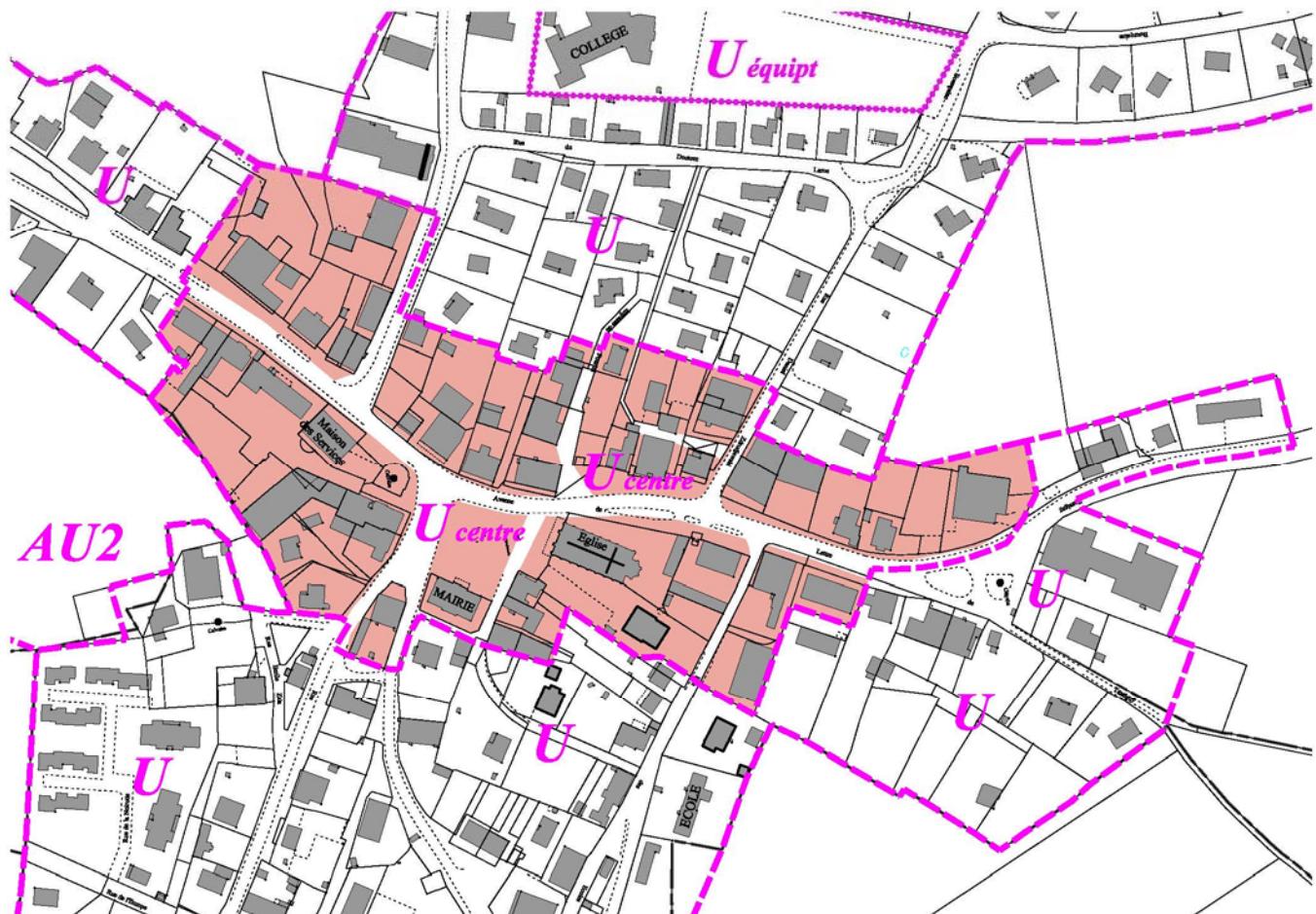
Les nouvelles constructions devront respecter le patrimoine présent et s'intégrer au bâti existant en respectant les formes urbaines typiques du centre traditionnel.

- Délimitation :

La délimitation de la zone U centre est motivée par :

- les enjeux et objectifs du PADD, de :
 - mise en valeur de ce patrimoine
 - utilisation de ce patrimoine pour la valorisation du Russey
- l'architecture des bâtiments.

Cette délimitation reste homogène et quasiment identique au précédent document d'urbanisme.



Extrait du plan de zonage du PLU du Russey - 1/4000ème

- Les règles applicables :

Les règles applicables à l'intérieur de la zone Ucentre vise à conserver les caractéristiques architecturales et patrimoniales du centre ancien. L'intégration de nouvelles constructions et l'aménagement des espaces libres devront être particulièrement soignés au regard du patrimoine.

Les adaptations, extensions, aménagements intérieurs sont autorisés pourvu que ces modifications ne dénaturent pas les caractéristiques architecturales des immeubles.

Les règles de recul des bâtiments, les uns par rapport aux autres ou par rapport aux limites de propriétés, ou encore par rapport aux bords des rues, sont peu restrictives, de manière à permettre l'édification d'immeubles de volumes important, qui s'intégreront au centre du Russey, préférablement et plus judicieusement que de petits pavillons.

Aucun coefficient de limitation de densité ne sera appliqué afin de permettre l'édification de gros volumes. Ceux-ci seront limités par les autres règles de construction : hauteurs, stationnement des véhicules, aspects extérieurs, accès,.....

Pour la diversité et la mixité urbaine, la vocation de la zone Ucentre est plurielle : habitats, commerces, artisanats, services. Seule l'industrie « lourde » est condamnée à se délocaliser aux Butiques en raison des nuisances inhérentes à ce type d'activités.

5.3.2. La zone U :

- Vocation de la zone :

La zone U couvre l'ensemble des zones de développements récents du RUSSEY. Elle a principalement une vocation d'habitat. Y sont également admises les constructions destinées à l'hébergement hôtelier, aux bureaux, au commerce, à l'artisanat, à la petite industrie, au fonctionnement d'entrepôts, de services publics ou d'intérêt collectif, accueillant des activités compatibles avec l'habitat.

La zone U comporte un secteur particulier Uéquipt prévu pour l'installation de services et équipements collectifs (de sport, scolaire, camping, installation d'assainissement,...).

- Délimitation :

La zone urbaine U englobe :

1. Les secteurs de la commune déjà urbanisés à vocation principale résidentielle
2. Les secteurs de la commune déjà viabilisés et dont l'urbanisation peut être admise sans qu'une autorisation d'occuper le sol ne soit soumise à un aménagement d'ensemble. Il s'agit des « dents creuses » à l'intérieur du village.

Cette délimitation des zones urbaines :

- vise à rentabiliser les équipements publics existants : voirie, eau potable, assainissement, électricité, et à optimiser ces réseaux et services liés : gestionnaire des réseaux, entretien, déneigement,.....
- est restreinte : les principales extensions du village sont plutôt classées en zones à urbaniser sous opérations d'aménagements d'ensemble, pour parvenir à une urbanisation cohérente du village.

- Les règles applicables

La vocation de cette zone reste essentiellement résidentielle mais les commerces, artisans, services.... peuvent s'y implanter, diversifiant les fonctions urbaines du centre.

Pour garantir une cohérence temporelle dans l'aménagement du territoire communal, une continuité des règles de construction a été recherchée avec toutefois quelques arrangements :

- > suppression des restrictions en matière de caractéristiques des terrains et de superficie minimale,
- > implantation des constructions le long des rues à partir de 2 mètres de la voie plutôt que 4 mètres sauf s'il y a un ordonnancement à respecter,
- > construction en limite séparative rendue possible,
- > recul des constructions par rapport aux limites de propriété, réduit à 3 mètres plutôt que 4 mètres,
- > suppression des coefficients d'emprise au sol (CES) et d'occupation du col (COS),
- > conservation des limitations, des hauteurs de constructions.

Ces nouvelles règles devraient permettre de conserver la physionomie générale des secteurs résidentiels du Russey et de rendre possible le renouvellement urbain et la construction de maisons plus performantes du point de vue énergétique (basse consommation) avec la possibilité d'installation d'appareils d'énergie renouvelable (capteurs solaires, ...).

5.3.3. La zone Uactivités

- Vocation de la zone :

La zone Uactivités est destinée à l'accueil des activités artisanales, industrielles, commerciales et d'entrepôts. Elle comprend un secteur Uactivités-a où des règles d'urbanisme spécifiques, justifiées par une étude dérogatoire de l'article L 111-1-4 du code de l'urbanisme, sont destinées à permettre la constructibilité en bordure de la RD 437.

Elle comprend déjà plusieurs activités : scierie, petites usines, ateliers artisanaux, caserne de pompier....

Afin de pouvoir gérer efficacement les conflits entre l'habitat et l'activité : circulation, bruits, odeurs, poussières....., la zone U activités est déportée du noyau urbain central au niveau des « Butiques ».

- Délimitation :

La zone U activités comprend les entreprises localisées à l'entrée Sud du village, vers les Butiques, le long de la RD 437 ainsi que que les terrains déjà viabilisés contigus au terrain de sport, prévus pour répondre instantanément aux demandes d'installations des activités.

La partie la plus méridionale constitue un secteur particulier de la zone U activité avec des règles de construction spécifiquement définies pour prendre en compte les nuisances, la sécurité, la qualité architecturale, la qualité de l'urbanisme et des paysages depuis la RD 437.

Cette route étant classée à grande circulation, une étude dite « d'entrée de ville » a été réalisée pour fixer les règles de constructions et d'implantations des bâtiments – celle-ci figure en pièce 1bis-2 du PLU.

La délimitation de cette zone d'activité est justifiée par :

- les enjeux du PADD de cohésion urbaine, de développement d'une économie locale pérenne,
- l'importance de dynamiser l'économie locale sur ce secteur du Haut Doubs,
- le nécessaire équilibre entre l'habitat et les activités,
- la diversité des fonctions urbaines par la complémentarité des activités et de l'habitat,
- la réduction et la rationalisation des déplacements en assurant de l'emploi local à proximité des secteurs résidentiels.

▪ Règles applicables et orientations d'aménagement sectorielles :

Elles sont largement explicitées et argumentées dans le dossier d'étude d'entrée de ville, annexé au rapport de présentation. Il convient par conséquent de s'y reporter.

5.3.4. La zone Ucommerses

▪ Vocation de la zone :

La zone Ucommerses, localisée aux Rondeys, est destinée à l'accueil des constructions destinées à l'hébergement hôtelier, aux bureaux, au commerce, à l'artisanat, à la fonction d'entrepôt, ainsi qu'aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

▪ Délimitation :

La zone U commerce est située au niveau des Rondeys. Elle incorpore les activités commerciales déjà existantes : centre commercial, meublerie, architecte,.....et les terrains déjà viabilisés et aménagés, préparés à de nouvelles installations.

Cette zone :

- se situe au contact de quartiers résidentiels (Les Rondeys, dans l'avenir, la Barbèche,...)
- comporte un lien direct à la RD 437, permettant à la clientèle d'accéder très facilement aux commerces.
- se trouve sur un pôle où se croisent de nombreux itinéraires de liaisons douces.

Cette délimitation répond aux enjeux du PADD en matière de développement de commerces de proximité :

- de satisfaction des besoins de la population en matière de commerces et services de proximité.
- de rationalisation des déplacements : les habitants n'ayant pas à réaliser de longs trajets pour les achats quotidiens de marchandises.

Cette zone commerciale a également spécifiquement été définie pour la retirer de la pression et des spéculations foncières du marché du logement et terrains à bâtir de résidences.

- Règles applicables :

Pour l'essentiel, la zone U commerces est réglementée pour autoriser la construction de commerces, bureaux, hébergement hôtelier, artisanat, services. Les logements nécessaires et liés à ses activités sont quand même admis mais sous certaines conditions.

Les constructions doivent :

- respecter un recul minimal de 2 mètres par rapport aux routes,
- respecter un recul de 3 mètres par rapport aux propriétés bâties qui bordent son périmètre,
- les règles de recul des bâtiments à l'intérieur sont libres mais doivent résulter d'un parti d'aménagement à définir dans le cadre de l'opération.,

Il n'y a aucun coefficient d'emprise et d'occupation au sol (CES et COS).

Ces règles devraient permettre d'occuper et d'utiliser le terrain le plus favorablement possible, en installant le maximum de commerces et ainsi de rationaliser l'utilisation au sol.

5.3.5. La zone AU1

- Vocation de la zone :

Les zones AU1 correspondent aux secteurs non construits, destinés à être urbanisés. Elles ont principalement une vocation d'habitat mais les constructions destinées à l'hébergement hôtelier, aux bureaux, au commerce, à l'artisanat, à la petite industrie, au fonctionnement des services publics ou d'intérêts collectifs accueillant des activités compatibles avec l'habitat y sont également admises. Leur urbanisation est possible lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble dans le respect des prescriptions énoncées dans le présent règlement et dans les orientations d'aménagement sectorielles et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

- Délimitation :

Les zones AU1 à urbaniser à court et moyen terme, ont été délimitées :

- sur des secteurs non bâties, destinés à être ouverts à l'urbanisation, et qui possèdent une desserte (voirie, eau, assainissement,...) suffisante en périphérie.
- pour correspondre à des précédentes zones à urbaniser, déjà incorporées dans le précédent document d'urbanisme, comme « La Bourquine », « Les Sorbiers », « La Barbèche »,
- à l'intérieur ou en continuité du village : elles permettront de finaliser les développements urbains du village et de prévoir les futurs,
- pour être le plus proche possible du cœur du village et de l'avenue de Lattre de Tassigny,
- en épaisseissement de l'agglomération, plutôt qu'en prolongement, ce qui permet d'étaler davantage le Russey, le long des routes.

Ces zones d'urbanisation répondent aux enjeux du PADD :

- renforcement du Russey comme un bourg centre entre Maîche et Morteau,
- renouvellement de la population
- satisfaction aux besoins en matière de logements, d'activités,
- cohésion urbaine
- rationalisation des déplacements.

- Règles applicables :

Afin d'avoir une continuité dans l'urbanisation du village, les règles de construction à l'intérieur de ces zones AU 1 sont relativement proches des règles de la zone urbaine U.

Des orientations d'aménagement particulières sont instaurées sur chacune des zones AU 1 et fixent des conditions :

- de desserte (routière – liaisons douces,...)
- d'intégration paysagère,
- de conservation d'éléments patrimoniaux remarquables,
- de mise en place d'espaces collectifs propices à l'insertion des nouveaux quartiers au village.

5.3.6. La zone AU2

- Vocation de la zone :

La zone AU2 couvre des espaces généralement non équipés destinés à des urbanisations futures organisées après modification ou révision du PLU. Il convient, par conséquent, d'éviter dans cette zone, les occupations et utilisations du sol qui la rendraient impropre à l'urbanisation.

- Délimitation :

Deux zones d'urbanisation à long terme, après que les zones AU 1 ou U activités aient été remplies, sont définies :

1. l'une aux Butiques, réservée pour l'extension de la zone d'activités. Cette zone remplace la zone 3 NA prévue au POS qui s'étendait tout au long de la RD 437,
2. l'autre entre la Barbèche et les Etroits, planifiée pour satisfaire aux besoins en matière de logements.

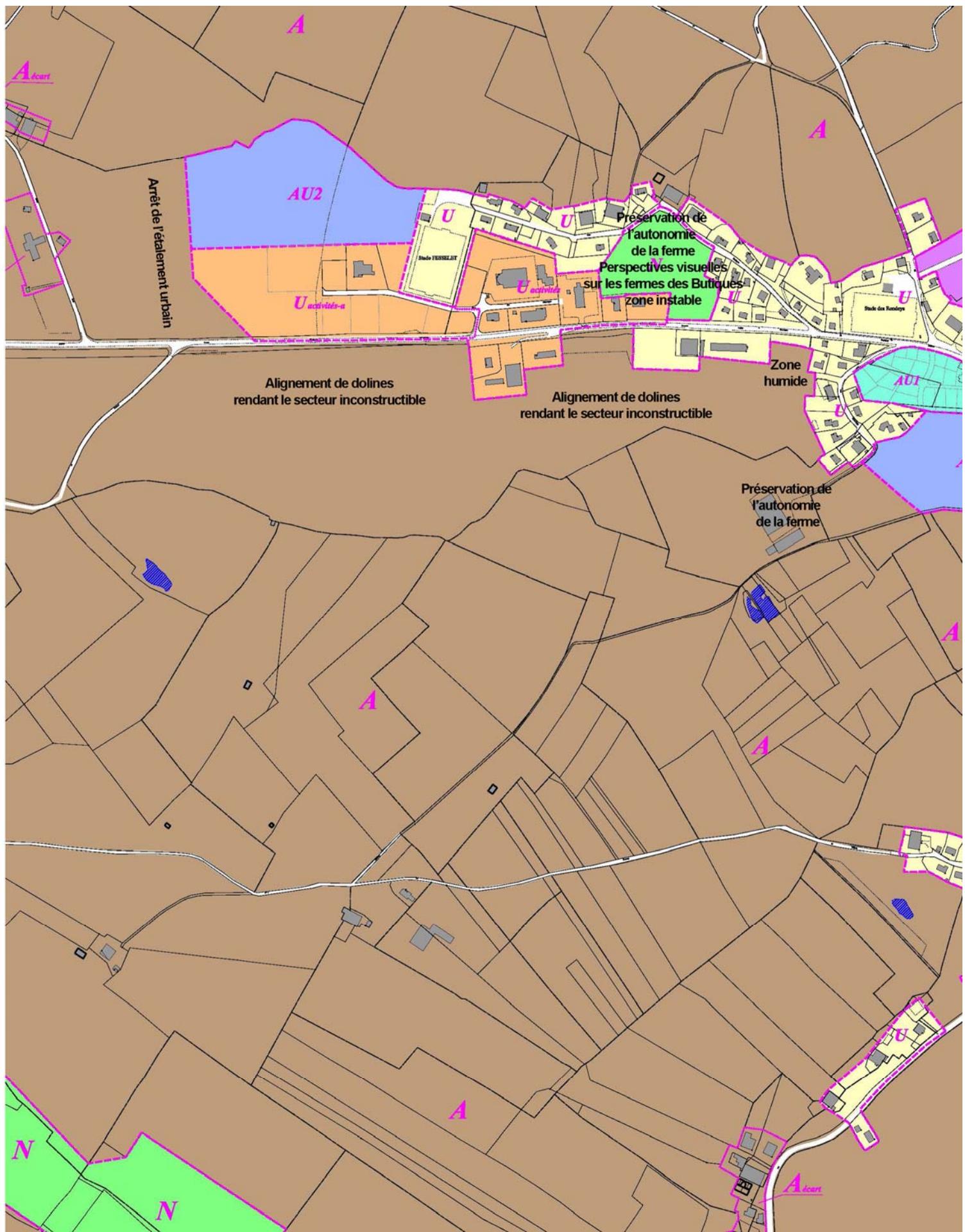
Celle-ci est placée idéalement entre le quartier en cours de rénovation urbaine de l'ancienne scierie des Rondeys et le cœur ancien du Russey, à proximité et en accès quasiment direct de la RD 437. Elle permettra dans le futur d'épaissir ce secteur du bourg, de constituer un noyau plus dense.

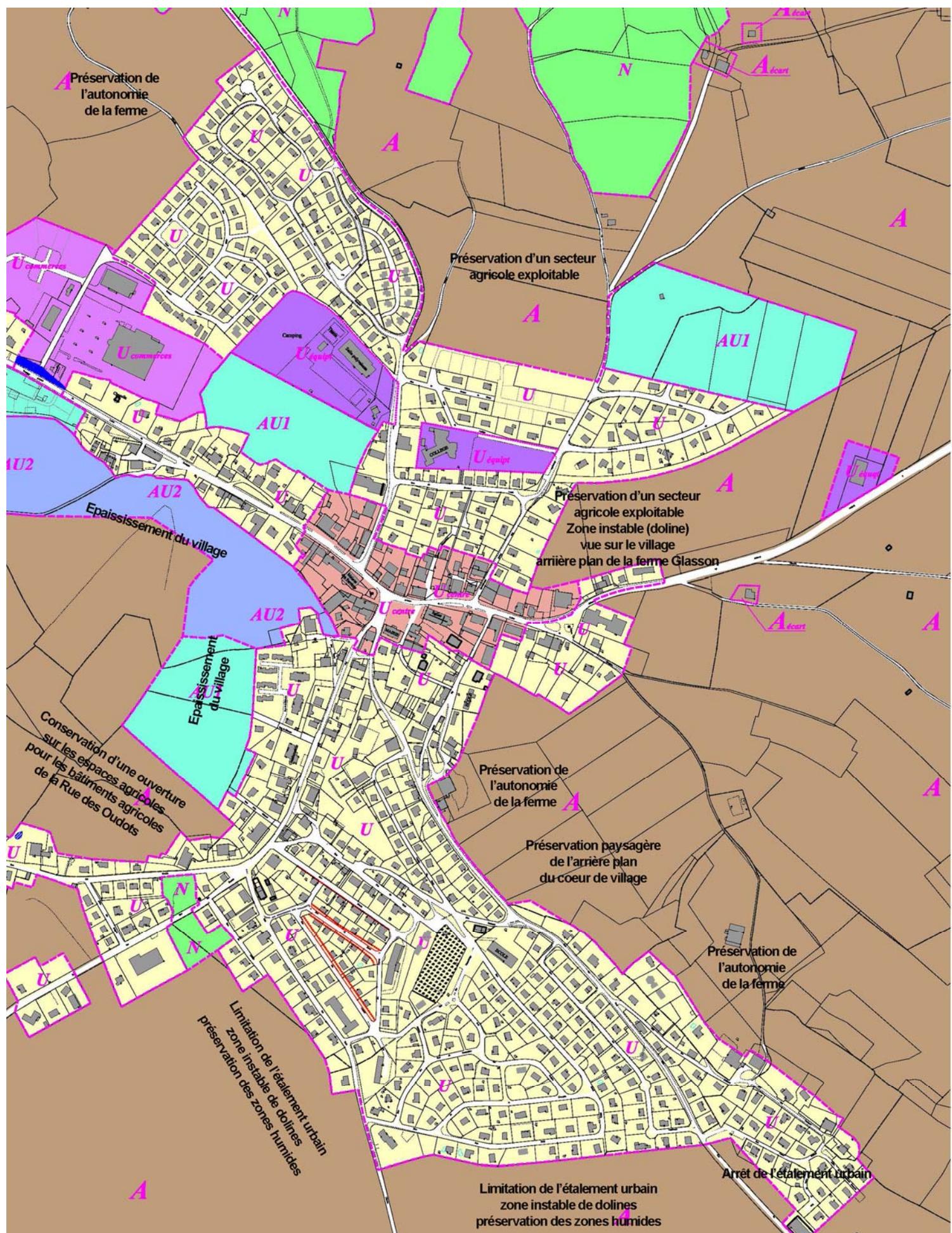
Les nombreux accès et dessertes de cette zone AU 2, de vocation mixte : liaisons douces ou routières, devraient aboutir à une rationalisation des déplacements. Les commerces des Rondeys et du centre du village seront facilement accessibles à pied. Les nouveaux habitants devraient ainsi privilégier les déplacements piétonniers et cyclistes.

- Règles applicables :

Peu de règles sont instaurées. L'ouverture à l'urbanisation étant subordonnée à une modification ou une révision du PLU, ce sera lors de cette procédure que les règles seront fixées. Les règles figent néanmoins la constructibilité des terrains et préservent ces zones pour une urbanisation future cohérente.

Plusieurs orientations d'aménagement sont prévues sur les zones urbaines et à urbaniser périphériques pour permettre le développement de ces zones AU2 dans le futur et leur intégration.





5.3.7. La zone Uhameaux

- Vocation de la zone :

La zone Uhameaux correspond aux hameaux des Grands Guillaumots et du Clos Mercier où se mêlent habitations et activités agricoles.

- Délimitation :

En dehors de l'agglomération, il ne reste que peu de secteurs urbanisés. Deux hameaux existent : Les Grands Guillaumots et le Clos Mercier. Ils regroupent plusieurs constructions. Leur vocation agricole est moins affirmée que sur le reste de la partie rurale du Russey.

Il convient de prendre en compte leurs spécificités : il s'agit de secteurs urbanisés, desservis, qu'il convient de placer en zone urbaine, avec une réglementation spécifique.

- Règles applicables :

Il est nécessaire de conserver une cohérence temporelle dans l'aménagement de ces hameaux et une continuité des règles de construction :

- > obligation de mettre en place un dispositif d'assainissement autonome, qui implique de disposer suffisamment de terrains,
- > les constructions devront se reculer à 5 mètres du bord des routes,
- > les constructions peuvent s'implanter soit en limite de propriétés, soit à 3 mètres au moins des terrains privés voisins,
- > la hauteur des constructions est limitée à 7 mètres à l'égout de toiture et 9 mètres au faîte,
- > les constructions doivent s'intégrer harmonieusement dans le site.

5.3.8. La zone A

- Vocation de la zone :

La zone A s'applique aux terrains équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées.

Elle comprend des secteurs Aécart de taille et de capacité d'accueil limitées, centrés sur d'anciennes fermes, dans lesquelles des possibilités de constructions sont autorisées.

- Délimitation :

Toute terre non boisée, non urbanisée (ou urbanisable) a été englobée en zone agricole A. Certains milieux naturels reconnus pour leur intérêt écologique ont toutefois pu être classés en zone naturelle même s'ils correspondent à des terres agricoles, comme par exemple « Les Seignes du Mémont ».

La zone A comporte de nombreuses fermes comtoises éparpillées sur le territoire municipal. Beaucoup d'entre elles ont perdu leur vocation agricole initiale et servent de résidences, de sièges d'artisans et d'entreprises, d'hébergements hôteliers (chambres d'hôte).

Aussi, il est nécessaire de tenir compte de cette particularité et permettre la réhabilitation, le changement de destination de ces constructions afin de maintenir ce patrimoine.

Pour l'entretien et la valorisation de ces constructions isolées, implantées au cœur d'espaces agricoles, des secteurs Aécarts ont été délimités autour de ces constructions pour leur permettre d'évoluer et surtout de conserver ce riche héritage qui participe à l'image de la commune et est typique du patrimoine montagnard pastoral local.

Cette délimitation s'accompagne de règles de construction limitatives empêchant le développement du mitage.

- Règles applicables :

Les nouvelles règles applicables en zone A doivent assurer une continuité architecturale et paysagère avec ce qui a été permis par le POS pour une cohérence temporelle de l'urbanisation de la partie rurale du Russey. Elles ont toutefois été simplifiées.

Dans les secteurs Aécarts, plusieurs règles sont introduites pour assurer l'insertion des constructions dans le site et garantir leur compatibilité avec le caractère agricole dominant des lieux :

- > les hauteurs de constructions sont limitées à 7 mètres à l'égout (et 12 mètres au sommet du toit). Ces mesures ont été déterminées en fonction des volumes des constructions existantes pour pouvoir conserver leurs caractéristiques architecturales,
- > recul obligatoire des constructions de 5 mètres par rapport aux voies de circulation,
- > recul minimum de 3 mètres à respecter par rapport aux limites séparatives,
- > emprise au sol des constructions nouvelles en Aécarts restreinte à 40 m²,
- > intégration harmonieuse des constructions par rapport au site en regard des caractères architecturaux, paysagers et patrimoniaux des lieux.

5.3.9. La zone N

- Vocation de la zone :

Elle se compose des zones naturelles et forestières à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages.

Elle comprend un secteur NCreux du Moulin centré sur l'étang du Creux du Moulin et destiné à accueillir principalement des activités touristiques et de loisirs.

- Délimitation :

Les zones naturelles N correspondent aux milieux naturels du Russey ainsi qu'aux espaces boisés. La zone N comporte un secteur N Creux du moulin destiné à la valorisation de l'Etang et où la constructibilité est limitée.

- Règles applicables :

Les constructions sont interdites en zone naturelle N, à l'exception de :

1. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif,

2. Les constructions et installations nécessaires à la conservation, la préservation, la mise en valeur des espaces naturels.
4. L'adaptation, le changement de destination, la réfection, l'extension limitée des constructions existantes.
5. En secteur N Creux du Moulin, sont également autorisés, les constructions destinées à l'habitat, l'hébergement hôtelier, aux bureaux, au commerce, à l'artisanat, accueillant une activité non génératrice de dangers, inconvénients ou nuisances incompatibles avec le caractère et les infrastructures de la zone.

5.3.10. Les orientations d'aménagement sectorielles

Les orientations sectorielles d'aménagement et de programmation, pièce 3 du PLU, portent sur :

1. La zone d'activités des Butiques
2. Le sentier des Tourniers
3. Développement d'un réseau de liaisons douces
4. La zone d'aménagement "des Sorbiers"
5. Le quartier de la Paturotte
6. Le quartier "Sur les Merciers"
7. Le quartier de la Barbèche
8. Zone urbaine rue des Fuottes
9. Préservation du paysage des Couffots
10. Conservation des « murgers »
11. Rénovation urbaine du site de la scierie des Rondeys

L'ensemble de ces orientations est motivé par les objectifs évidents et pragmatiques du PADD et des Lois d'urbanisme (SRU, UH, GRENELLE,...) relatifs à :

- la cohésion urbaine au travers des obligations de raccordements aux équipements publics périphériques,
 - de « bouclage de voirie »
 - de développement du réseau de liaisons douces,
 - de rationalisation des déplacements,
- la préservation du patrimoine, du paysage avec :
 - des perspectives visuelles à respecter, mettre en place des éléments
 - du patrimoine à conserver : haies et murgers séparant les parcelles, anciens murs des Sorbiers,
- la prise en compte de milieux naturels, des éléments topographiques du sol :
 - préservation de milieux ruraux recensés, à mettre en scène et utiliser dans les futures opérations : zone humide en fond de doline, pelouse sèche,
 - l'utilisation d'éléments et de mouvements de terrains, dolines...., qui peuvent servir d'espaces publics pour être utilisés pour des équipements publics.

Ces différentes orientations d'aménagement sectorielles sont nécessaires pour garantir une urbanisation cohérente et rationnelle. En respectant ces principes d'aménagement de zones,

- l'utilisation du foncier devrait être optimisée,
- l'intégration des nouvelles opérations (en rénovation urbaine, renouvellement urbain ou en épaississement de l'agglomération) devrait être logique et inévitable,
- une structuration et une hiérarchisation des voiries des infrastructures de viabilités sont prescrites, mutualiseront les équipements collectifs et éviteront les extensions urbaines anarchiques (et la multiplication d'impasses).

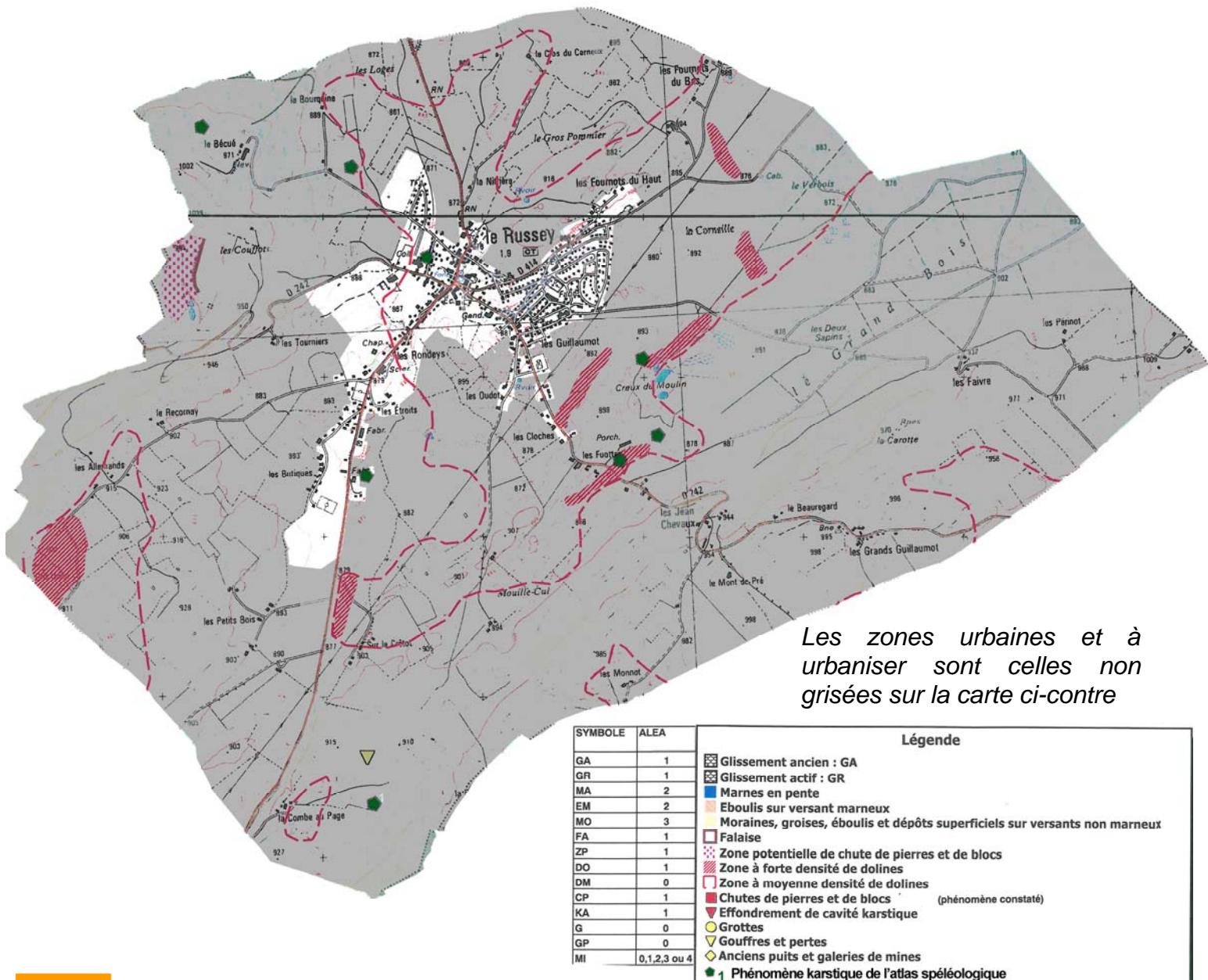
6. Incidences du PLU sur l'environnement, sa préservation, sa mise en valeur

6.1. Prévention des risques naturels :

Le Russey apparaît touché par les contraintes de mouvements de terrain résultant de la nature karstique du sol. Une grande partie du territoire est concernée par des secteurs de dolines plus ou moins denses.

Il convient par conséquent que les constructeurs prennent les dispositions nécessaires qui s'imposent pour vérifier la stabilité du sol au-dessus duquel les constructions seront édifiées. Dans les secteurs suspects du Russey, les autorisations d'occuper le sol pourront être subordonnées à la réalisation d'études géologiques et géotechniques permettant de s'assurer de la stabilité des terrains conformément à l'article R111-2 du code de l'urbanisme, qui s'applique prioritairement aux dispositions du PLU :

« Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations. »



6.2. Les espaces ruraux naturels

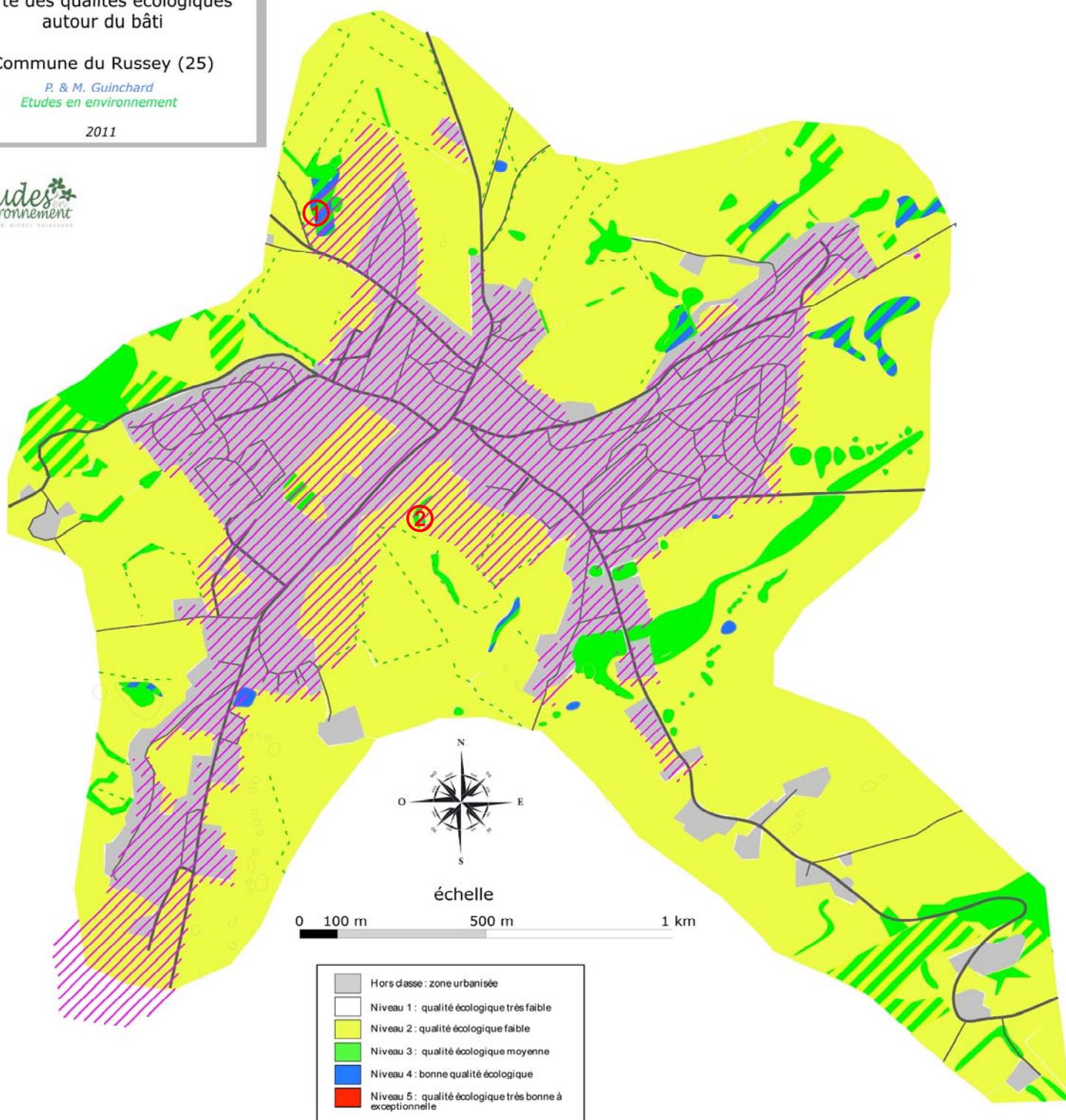
6.2.1. Incidences sur les milieux naturels

Carte des qualités écologiques autour du bâti

Commune du Russey (25)

P. & M. Guinchard
Etudes en environnement

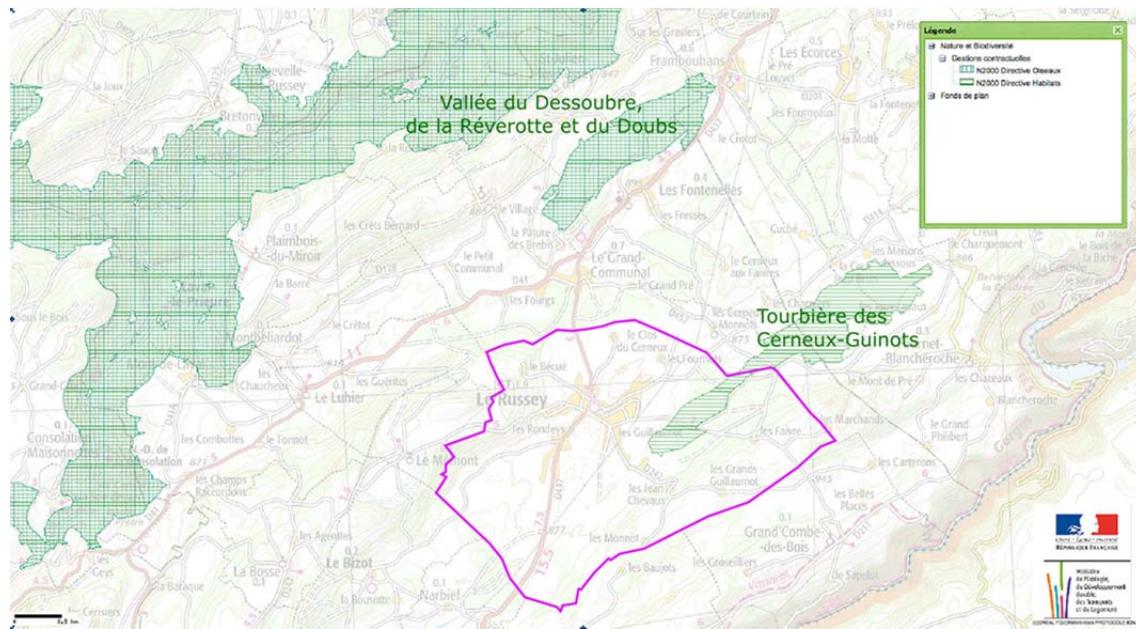
2011



Note : Les zones urbaines et à urbaniser du PLU figurent sous hachures violettes sur la présente carte

L'intégralité des zones urbaines ou à urbaniser du plan local d'urbanisme présente une qualité écologique faible (et en de rares endroits moyenne). « La pelouse sèche ① de la Bourquine », présentant une qualité moyenne à bonne, est préservée par les dispositions des orientations sectorielles d'aménagement qui empêchent la construction sur cet ensemble et prescrit sa mise en valeur. Il en est de même pour la doline ② à fond humide de la « Barbèche ».

6.2.2. Incidence du PLU sur les zones Natura 2000¹

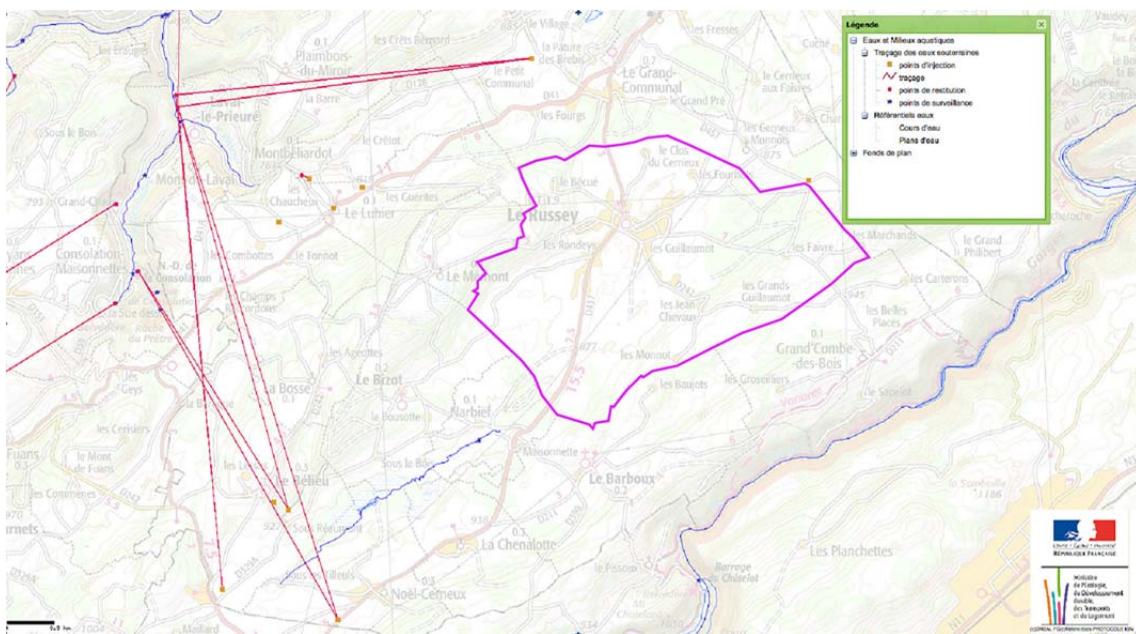


Le territoire communal du Russey est situé à plusieurs kilomètres de distance de la zone Natura 2000 de la vallée du Dessoubre, de la Réverotte et du Doubs et contient une partie de la zone Natura 2000 de la tourbières des Cerneux-Guinots.

PLU du Russey et zone Natura 2000 de la vallée du Dessoubre, de la Réverotte et du Doubs

Les investigations hydrogéologiques et les traçages réalisés jusqu'à présent sur cette partie du plateau du Haut-Doubs n'ont pas permis de déterminer avec suffisamment de précision la situation des résurgences (Doubs ou Dessoubre), les trajets, leur nature et leur importance. Il est toutefois probable, au vu des secteurs proches, que des rejets puissent se faire dans le Dessoubre.

Carte des traçages (source CARMEN DREAL)



¹ Extrait de l'étude d'environnement de Pascale et Michel Guinchard – annexe 1bis-1

L'augmentation de la surface bâtie va entraîner une augmentation du rejet d'eaux pluviales et d'eaux usées traitées vers le milieu souterrain en relation possible avec le Dessoubre. Le projet de zonage du PLU pourra donc avoir une incidence potentielle sur la faune aquatique du Dessoubre.

Afin de limiter au maximum les impacts sur les eaux souterraines et la faune aquatique, seuls milieux de cette Natura 2000 pouvant être impactés par le projet, des mesures compensatoires concernant la gestion des eaux pluviales devront être prises au niveau quantitatif et qualitatif dans le dossier loi sur l'eau. Les mesures prises devront permettre d'assurer un rejet compatible avec l'objectif de qualité du Dessoubre.

Dans ce cas, le zonage du PLU n'aura aucune incidence sur les milieux d'intérêt communautaire, ni sur la faune du Dessoubre.

PLU du Russey et zone Natura 2000 de la tourbière des Cerneux-Guinots
Document d'objectifs FR4301287 (extraits)

A.7- tableau 7 : Habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats naturels d'intérêt communautaire (nom d'après directive 92/43)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel * = prioritaire	Surface couverte par l'habitat naturel (ha)	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation : - Favorable - Défavorable Inadéquat - Défavorable Mauvais	Origine des données/ Structures ressources
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	6210-15	0,70 ha	Formations de petite taille disséminées au sein du site, situées en bordure de dolines. Non fertilisées et le plus souvent pâturées.	Favorable	CREN FC
Prairies à molinie sur calcaire et argile (Eu-Molinion)	6410-3	4,95 ha	Formations réparties en ceinture de haut-marais. Non fertilisées, certaines sont encore exploitées, d'autres à l'abandon.	Défavorable inadéquat	CREN FC
Mégaphorbiaies eutrophes	6430-2	3,53 ha	Formations généralement de petite taille, situées en marge des parcs de pâturage	Favorable	CREN FC
Prairies de fauche montagnardes	6520-4	48,81 ha	Largement réparties sur les points haut, sur sol drainant et sur pente faible à nulle. Forme une bande quasi-contINUE au sein du site	Défavorable inadéquat	CREN FC
Tourbières hautes actives	7110-1*	3,09 ha	Formations très réduites au profit des boisements sur tourbe	Favorable	CREN FC
Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de régénération)	7120-1	1,50 ha	Landes de haut-marais caractérisées par un développement important de la molinie. Disséminé au sein de la zone.	Défavorable mauvais	CREN FC
Tourbières de transition et tremblants	7140-1	2,14 ha	Formations de très petite taille disséminées en bordure des haut-marais. Vulnérables du fait de leur positionnement au contact des activités agricoles et de leur faible superficie.	Favorable	CREN FC
Hêtraies du Asperulo-Fagetum	9130	34,44 ha	Formations très communes sur les seconds plateaux du Doubs 9130-7 : Hêtraie-sapinière 9130-13 : Sapinière à prêle des bois	Défavorable inadéquat	CREN FC
Tourbières boisées	91D0*	136,22 ha	Couvrent de vastes superficies au sein de la zone et forment un réseau dense 91D0-1 : Boulaie sur tourbe 91D0-3 : Pinède sur tourbe 91D0-4 : Pessière sur tourbe	Favorable	CREN FC

Enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire (IC)

1. Les habitats d'IC sont très présents au sein du site et couvrent 60 % de sa superficie. La majorité de ces habitats est liée aux zones tourbeuses en général (écosystèmes des « bas-marais, gouilles, tremblants et marais de transition » et des « haut-marais »(boisés ou non). Ils représentent en effet 60 % de la superficie des habitats d'IC.

2. Les habitats d'IC liés aux zones tourbeuses présentent globalement un état de conservation favorable, à l'exception des tourbières hautes dégradées (qui sont de superficie restreinte). Si la vulnérabilité des tourbières hautes actives et des tourbières boisées est faible, celle des tourbières de transition et tremblants, situés en périphérie des hauts-marais, est quant à elle élevée. De superficie restreinte (2,1 ha), ces habitats de ceinture hébergent un grand nombre d'espèces animales et végétales à fort intérêt.

3. Les habitats d'IC situés en dehors des zones tourbeuses sont surtout les « hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* » et les prairies de fauches montagnardes. Si les premières sont peu vulnérables et présentent un état de conservation moyen, les secondes sont en mauvais état de conservation et sont très vulnérables, du fait de l'intensification des pratiques (fertilisation et coupes précoce et répétées).

A.8- tableau 8 : Espèces d'intérêt communautaire (directive 92/43 annexes II, IV, V)

Nom des espèces d'intérêt communautaire (nom d'après directive 92/43 annexes II, IV, V)	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Effectifs de la population (préciser l'unité) pour la reproduction, les zones d'alimentation ou de repos	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	Etat de conservation : - Favorable - Défavorable Inadéquat - Défavorable Mauvais	Origine des données/ Structures ressources
Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhina pectoralis</i>) Annexe II	1042	Donnée non disponible	Population restreinte et isolée. Habitat fragilisé, à restaurer	Défavorable inadéquat	OPIE et Conservatoire des espaces naturels, 2006.
Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) Annexe II	1065	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Favorable	OPIE et Conservatoire des espaces naturels, 2006.
Cuivré de la bistorte (<i>Lycaena helle</i>) Annexe II	4038	Donnée non disponible	Population importante sur le site	Favorable	OPIE et Conservatoire des espaces naturels, 2006.
Hypne brillante (<i>Drepanocladus vernicosus</i>) Annexe II	1393	Donnée non disponible	Trois localités connues, de faibles extensions spatiales	Défavorable inadéquat	CREN FC, Terrain 2007 et 2008
Azuré du serpolet (<i>Maculinea arion</i>) Annexe IV	1058	Donnée non disponible	Donnée non disponible Individu erratique ?? Ne sera pas pris en compte dans la suite du Docob	Défavorable mauvais	OPIE, 2006.

A.9- tableau 9 : Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (directive 79/409 annexe I)

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 79/409 annexe I)	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Effectifs de la population (préciser l'unité) pour la reproduction, les zones d'alimentation ou de repos	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	Etat de conservation : - Favorable - Défavorable Inadéquat - Défavorable Mauvais	Origine des données/ Structures ressources
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	A073	Donnée non disponible	territoire de chasse : milieux ouverts et semi-fermés	Donnée non disponible	Conservatoire des espaces naturels, 2005
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	A074	Donnée non disponible	territoire de chasse : milieux ouverts et semi-fermés	Donnée non disponible	Conservatoire des espaces naturels, 2006
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	A338	Donnée non disponible	territoire de chasse : milieux semi-ouverts	Donnée non disponible	Conservatoire des espaces naturels, 2006

Enjeux liés à la flore d'intérêt communautaire

La seule espèce floristique d'intérêt communautaire est une mousse : l'hypne brillante. Elle a été identifiée au sein de 3 dépressions abritant des gouilles et tremblants neutro-alcalin. Ses habitats ne sont que très restreints et ne couvrent qu'un total d'environ 0,20 ha. Sa vulnérabilité est assez forte.

Enjeux liés à la faune d'intérêt communautaire

1. Deux espèces de papillons présentent un état de conservation favorable (damier de la Succise - *Euphydryas aurinia*, cuivré de la bistorte - *Lycaena helle*). Le second, qui est le plus menacé au niveau régional, présente même un noyau de population très important sur le site Natura 2000, ce qui est sans doute l'un des intérêts faunistiques majeurs des Cerneux-Gourinots. L'espèce occupe les ceintures périphériques des tourbières ; sa plante-hôte, la renouée bistorte (*Polygonum bistorta*) étant commune, elle a surtout besoin de la présence de petits bosquets ligneux bien délimités et du maintien de pratiques agricoles extensives.

2. Seule espèce communautaire directement liée aux gouilles des tourbières, la Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) présente apparemment des populations assez restreintes et reste vulnérable. La restauration de ses habitats a cependant permis sa réapparition sur la tourbière de « Sur les Seignes »

3. Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ne sont pas liées aux tourbières, mais ont besoin du maintien d'un paysage agricole diversifié. La pie-grièche écorcheur sera finalement favorisée par la préservation du biotope de *Lycaena helle* (cuivré de la bistorte).

La préservation du milan royal, en régression alarmante (il existe un plan de conservation national), dépend aussi des choix agricoles dans la gestion des pullulations de micromammifères.

4. Le site de reproduction de l'azuré du serpolet (*Maculinea arion*), espèce liée aux pelouses, n'est pas connu. L'espèce semble très rare dans le nord du département du Doubs, sans doute du fait de la prédominance d'une agriculture laitière relativement intensive. Pour cette raison, l'espèce n'est pas prise en compte dans les objectifs et les mesures de gestion.

Les habitats concernés sont donc surtout des habitats de milieux tourbeux. Le site comporte aussi des prairies de fauche qui jouent un rôle très important d'espace d'alimentation et de repos pour l'entomofaune.

Les secteurs pressentis pour l'extension de l'urbanisation comportent quelques prairies de fauche (cf carte page suivante) en état de conservation non satisfaisant (prairies eutrophisées¹). Ces prairies sont toutefois situées à plus de 500 m des lieux où se cantonnent les espèces d'insectes ayant présidé à la définition de la zone Natura 2000, ce qui est trop éloigné pour qu'elles puissent jouer le rôle d'espace de nutrition pour ces espèces.

De plus, ce type d'habitat : prairies de fauche mésophiles eutrophisées, sont des habitats très répandus, à flore banalisée et présentant un intérêt patrimonial limité (cf carte n° p). Ces milieux sont d'intérêt communautaire dans la mesure où il serait éventuellement possible de retourner vers des milieux moins eutrophisés, moins dégradés.

Afin de limiter au maximum les impacts potentiels des secteurs d'extension de l'urbanisation sur les habitats et espèces de la zone Natura 2000 de la tourbière des Cerneux-Guinots, des mesures compensatoires concernant la gestion des eaux pluviales et usées devront être prises au niveau quantitatif et qualitatif dans le dossier loi sur l'eau, de façon à ce qu'il ne puisse n'y avoir aucun risque d'écoulement en direction des habitats de la zone Natura 2000.

Dans ces conditions, le zonage du PLU n'aura aucune incidence sur les milieux d'intérêt communautaire, ni sur la faune de la tourbière des Cerneux-Guinots.

Le Plan Local d'urbanisme ne comporte pas d'effets notables sur l'environnement et n'affecte pas de site Natura 2000, ni individuellement, ni en raison de ses effets cumulés.

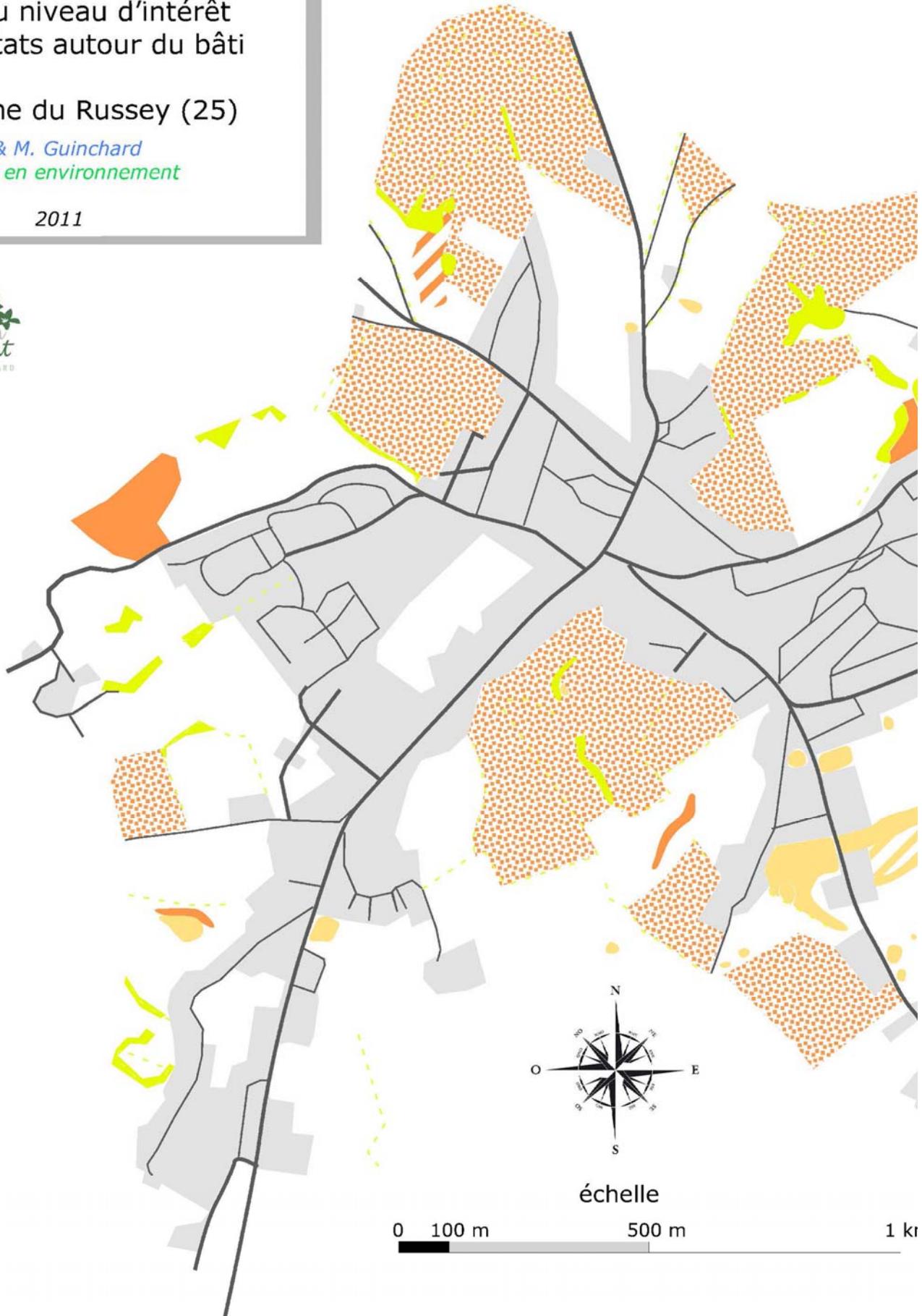
¹ **eutrophisation** : accroissement anarchique de la quantité de sels nutritifs d'un milieu, notamment des eaux de surface, polluées par les résidus d'engrais, les rejets d'eaux usées, etc, et qui conduit à la pullulation des êtres vivants les plus nitrophiles (algues filamentueuses par exemple) et la simplification de l'écosystème (baisse importante de la diversité, disparition d'espèces devenant rares du fait de la généralisation de ce phénomène).

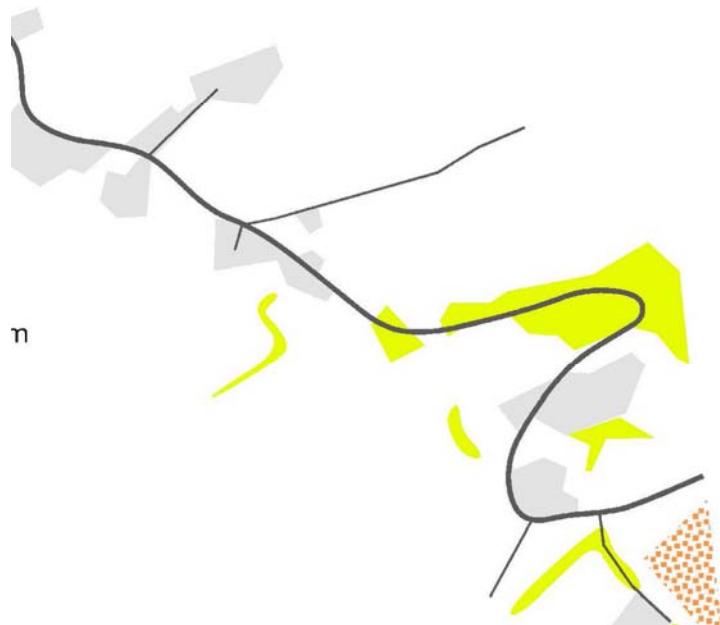
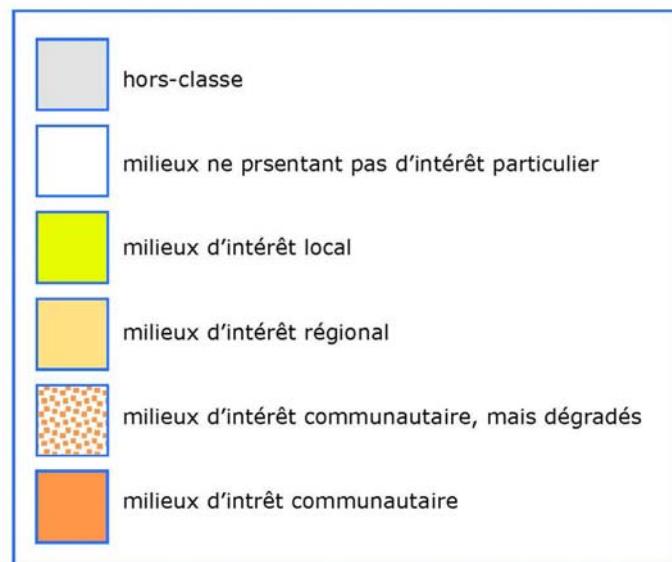
Carte du niveau d'intérêt
des habitats autour du bâti

Commune du Russey (25)

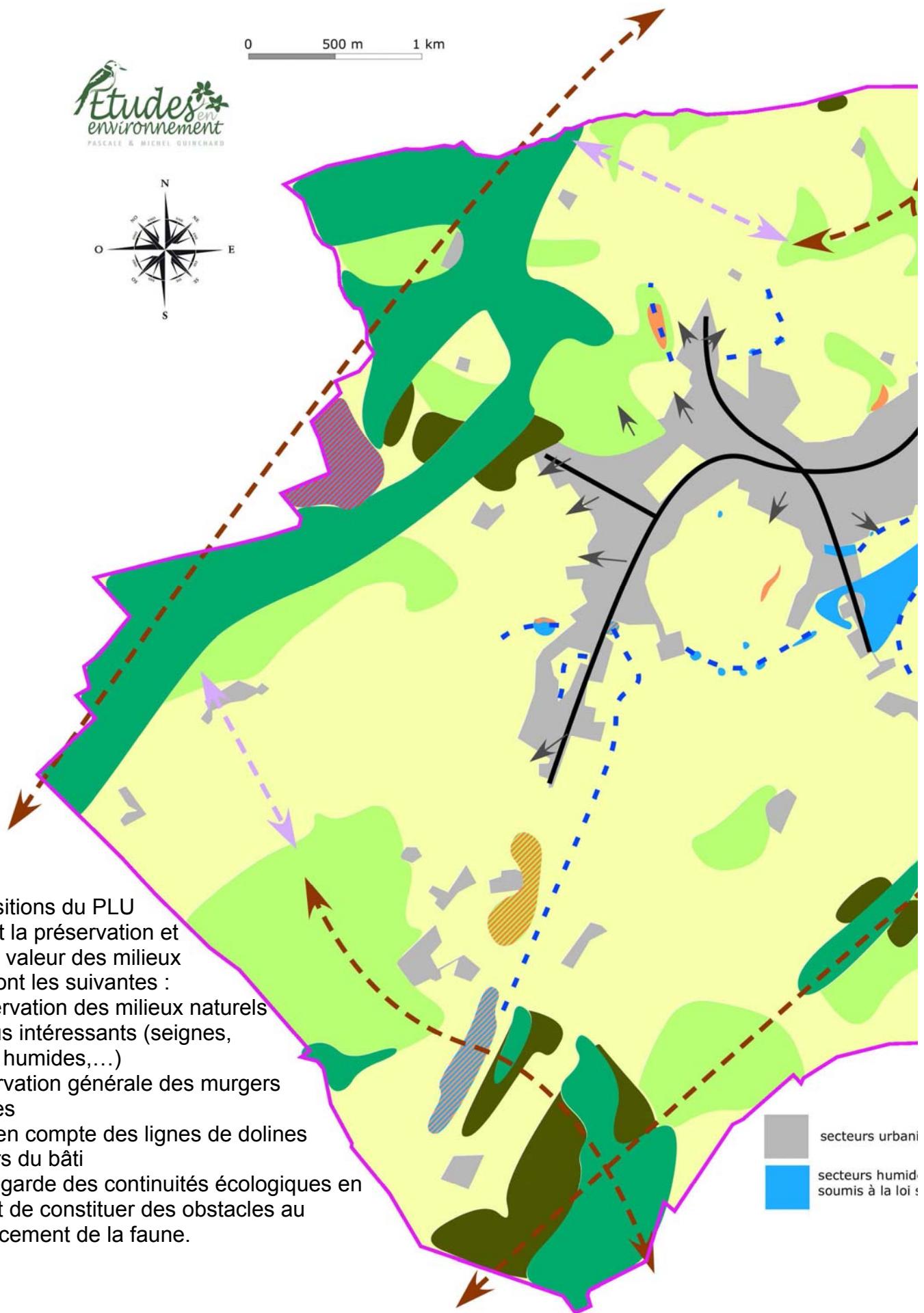
P. & M. Guinchard
Etudes en environnement

2011





6.2.3. Préservation et mise en valeur des milieux naturels

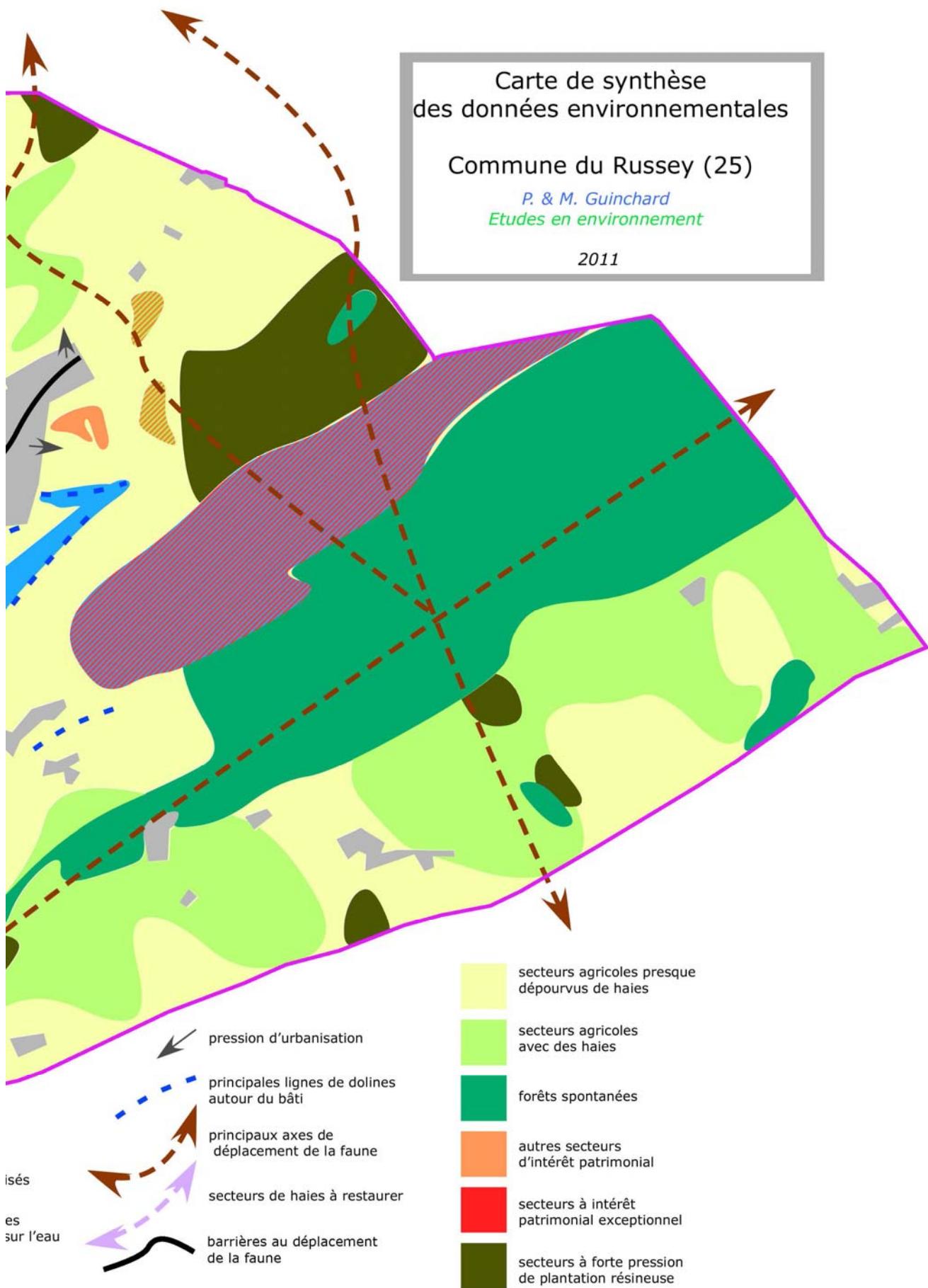


Carte de synthèse
des données environnementales

Commune du Russey (25)

P. & M. Guinchard
Etudes en environnement

2011



6.3. Paysage et patrimoine

L'urbanisation envisagée dans le nouveau document d'urbanisme devrait avoir un impact limité sur le paysage :



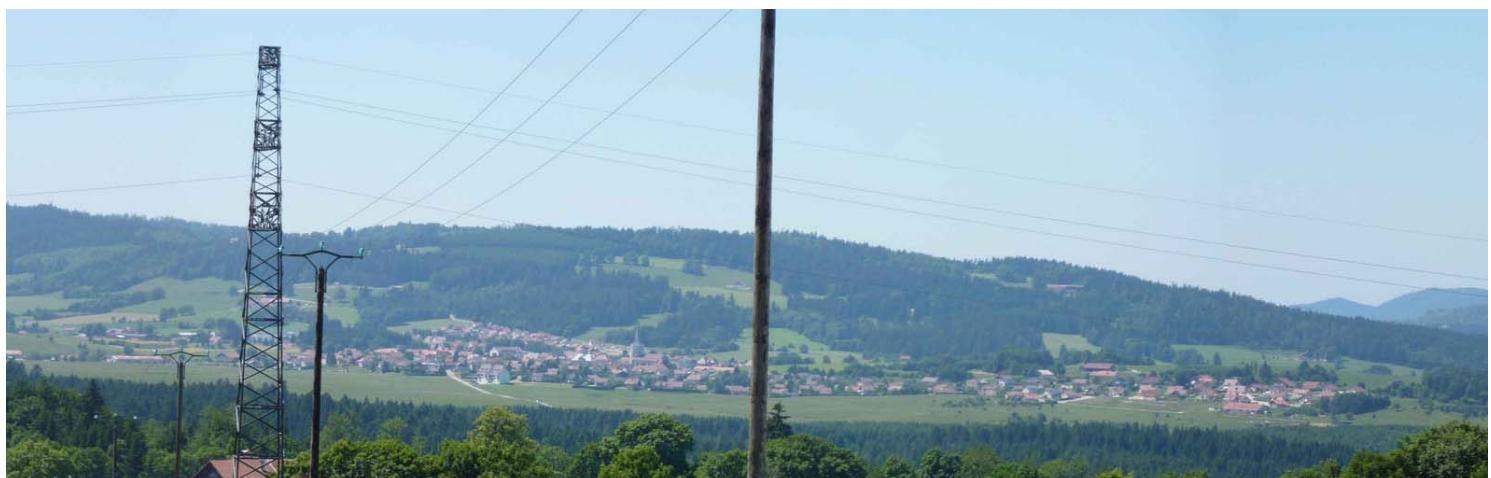
❖ Le fond naturel en arrière-plan du centre historique, derrière l'église et l'hôtel de ville n'est pas modifié et continue de mettre en valeur ce patrimoine.

❖ Les développements prévus en épaississement sont positionnés en continuité du village et combleront l'espace entre deux langues urbanisées.



❖ Ces développements permettront également de revoir la transition entre espaces urbanisés et agricoles, qui s'avère trop franche et brutale à certain moment, en comparaison d'autrefois.

- ❖ Depuis le second point de vue principal du Russey, les incidences seront minimes. L'urbanisation devrait être très peu perceptible en raison de la géométrie du village



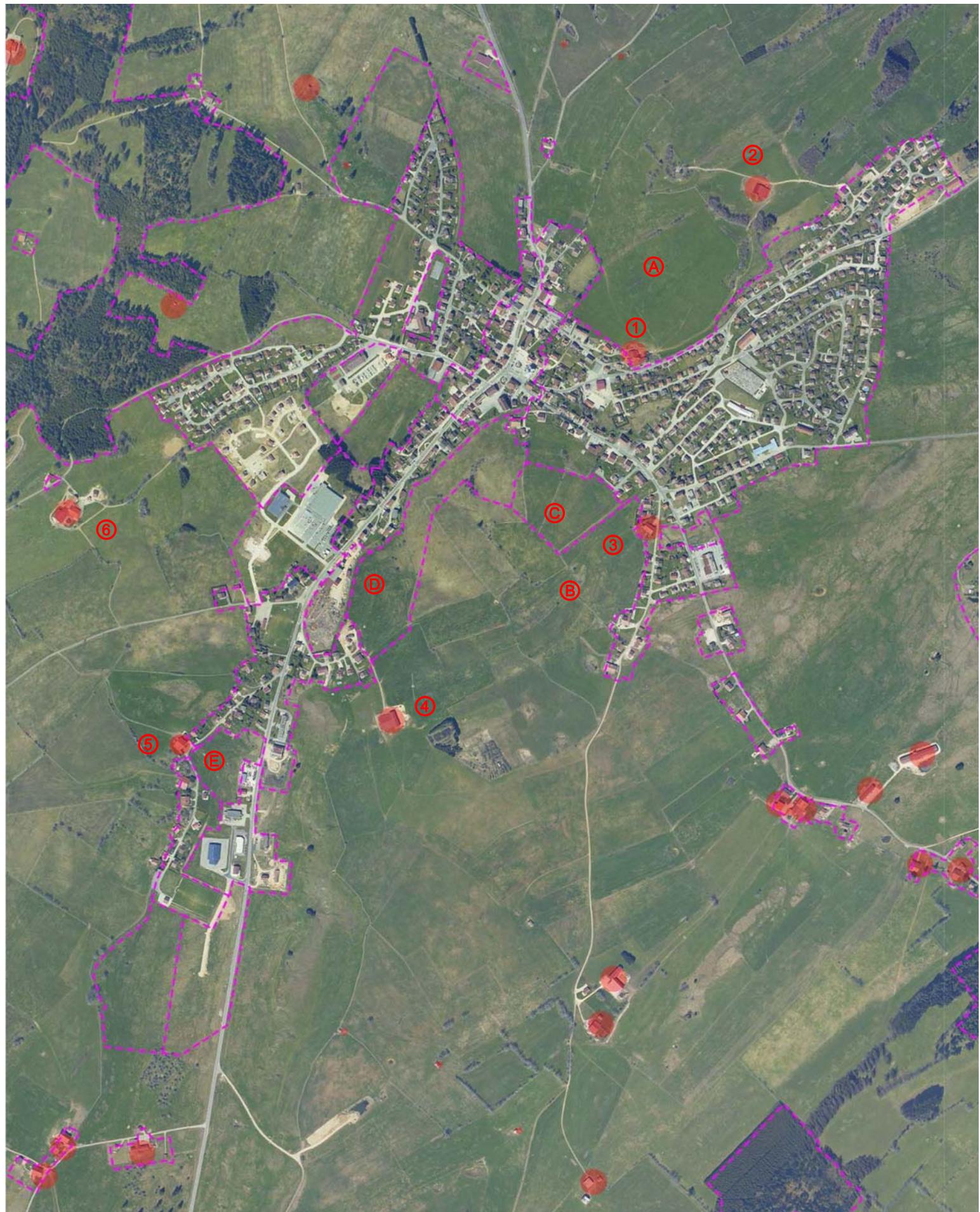
Toujours pour préserver le patrimoine du centre du village, le périmètre de protection de l'hôtel de ville a été adapté et défini avec l'aide de l'Architecte des Bâtiments de France de façon à désigner l'ensemble immobilier, qui participe à l'environnement du bâtiment patrimonial, et qui contribue au caractère et à la qualité du monument. (cf plan de zonage et annexes du PLU)

6.4. Organisation urbaine

La cohésion urbaine du village devrait être renforcée :

- Plusieurs zones de développement sont délimité pour finaliser l'urbanisation (« La Bourquine », « Les Sorbiers »)
- Les secteurs d'extensions urbaines sont placés à proximité du cœur historique du Russey, de l'avenue de Lattre de Tassigny (RD437), des commerces et services.
- Le réseau de liaisons douces devrait se développer. Des interconnections sont prévues entre les différents quartiers du Russey. Cela devrait permettre de limiter la place de la voiture en facilitant les trajets courts piétons et cycles vers les services administratifs du centre (mairie, poste, écoles, bibliothèque, salle des fêtes, gymnase,...) les commerces de proximité
- Le noyau urbain du village devrait devenir plus dense et plus compact. L'étalement urbain est nul et réduit par rapport à l'ancien POS (la zone d'activités des Butiques ne s'étend plus le long de la RD437)
- La sauvegarde des fermes traditionnelles, types franc-comtoises, dispersées sur le territoire, en autorisant leur réhabilitation. Ces dispositions devraient permettre de lutter contre le dépérissement de cet héritage patrimonial.

6.5. Les activités agricoles



Les incidences sur l'agriculture devraient être réduites :

- Les perturbations des conditions d'exercices de l'activité agricole semblent restreintes :
 - o Les terrains ① de la « Combe au Rang » restent agricoles pour préserver l'autonomie des fermes ① et ②, et éviter l'enclavement de la ferme ① qui entraînerait vraisemblablement sa disparition.
 - o Les bâtiments agricoles ③ conservent une large ouverture sur l'espace agricole ⑧ à leurs arrières. Les limites de la zone à urbaniser ⑨ de la « Barbèche » correspondent aux murgers en place et à une ligne de crête.
 - o La ferme ④ délocalisée des Etroits reste à bonne distance des zones constructibles. Une zone ⑩ à urbaniser à long terme, est prévue en épaississement de l'avenue de Lattre de Tassigny entre la « Barbèche » et les « Etroits ». Les limites de cette zone sont un peu plus éloignées de la ferme que les constructions des « Etroits ».
 - o Les terrains ⑤ au-devant de La ferme ⑥ aux « Butiques » servent de terres d'aisance et sont très utiles à l'exploitation. Ils restent inconstructibles.
 - o La ferme des Tourniers ⑦ n'apparaît pas touchée par le PLU. Les limites des secteurs constructibles n'ont pas évolué sur cette partie du village.
- Les atteintes au potentiel de production. Le prélèvement à réaliser sur les terres agricoles pour l'aménagement du village reste faible : moins de 4%. Plusieurs zones à urbaniser (Les Sorbiers, une partie de la Barbèche) a déjà été retiré aux exploitants agricoles qui ne peuvent pratiquer dessus qu'une simple fauche en été pour leur entretien.

7. Evaluation des résultats d'application du plan

7.1. Contexte législatif :

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, notamment les articles L123-12-1 et R123-2, « *Trois ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, un débat est organisé au sein du conseil municipal sur les résultats de l'application de ce plan au regard de la satisfaction des besoins en logements et, le cas échéant, de l'échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants.*

Le conseil municipal délibère sur l'opportunité :

- *d'une application des dispositions prévues au sixième alinéa de l'article L. 123-1-1 : Le conseil municipal peut, par délibération motivée, déterminer des secteurs situés dans les zones urbaines, à l'intérieur desquels un dépassement des règles relatives au gabarit, à la hauteur, à l'emprise au sol et au coefficient d'occupation des sols est autorisé pour permettre l'agrandissement ou la construction de bâtiments à usage d'habitation. La délibération fixe pour chaque secteur ce dépassement, qui ne peut excéder 20 % pour chacune des règles concernées. En l'absence de coefficient d'occupation des sols, l'application du dépassement ainsi autorisé ne peut conduire à la création d'une surface habitable supérieure de plus de 20 % à la surface habitable existante.*
- *d'une mise en révision*
- *ou d'une mise en révision simplifiée de ce plan*

Ce débat est organisé tous les trois ans dès lors que le plan n'a pas été mis en révision

7.2. Evaluation des résultats du PLU :

Selon les dispositions de l'article R123-2 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation précise les indicateurs à élaborer pour l'évaluation des résultats de l'application du plan local d'urbanisme.

Pour permettre au Conseil Municipal de débattre sur la mise en œuvre du document d'urbanisme tous les 3 ans, il conviendra de reprendre et actualiser les éléments d'information suivants, qui ont permis de fixer les objectifs du PADD :

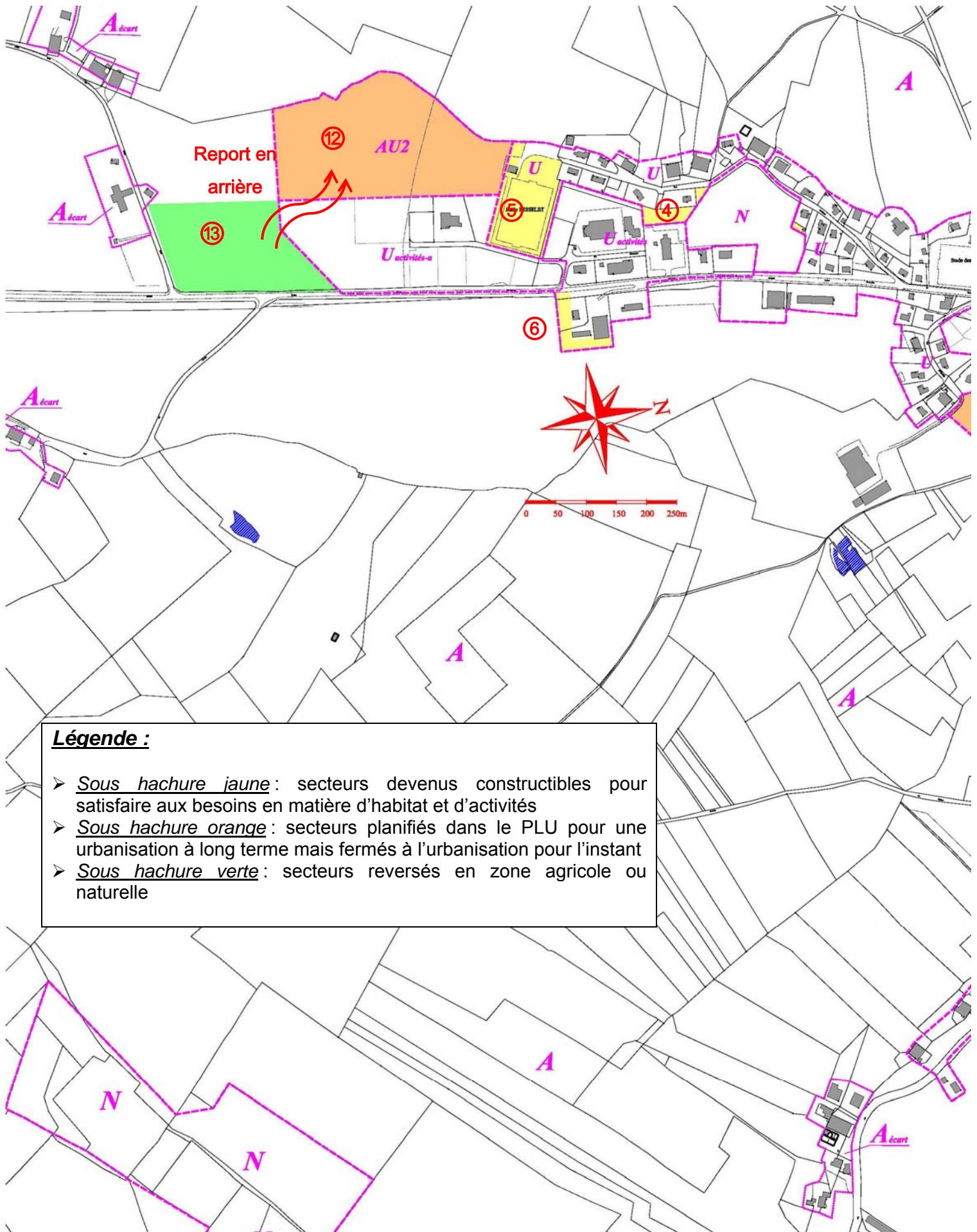
- **démographie :**
 - évolution de la population : évolution des naissances, décès, arrivées et départs d'habitants
 - évolution de la taille et du nombre des ménages,
 - répartition de la population par classe d'âge,

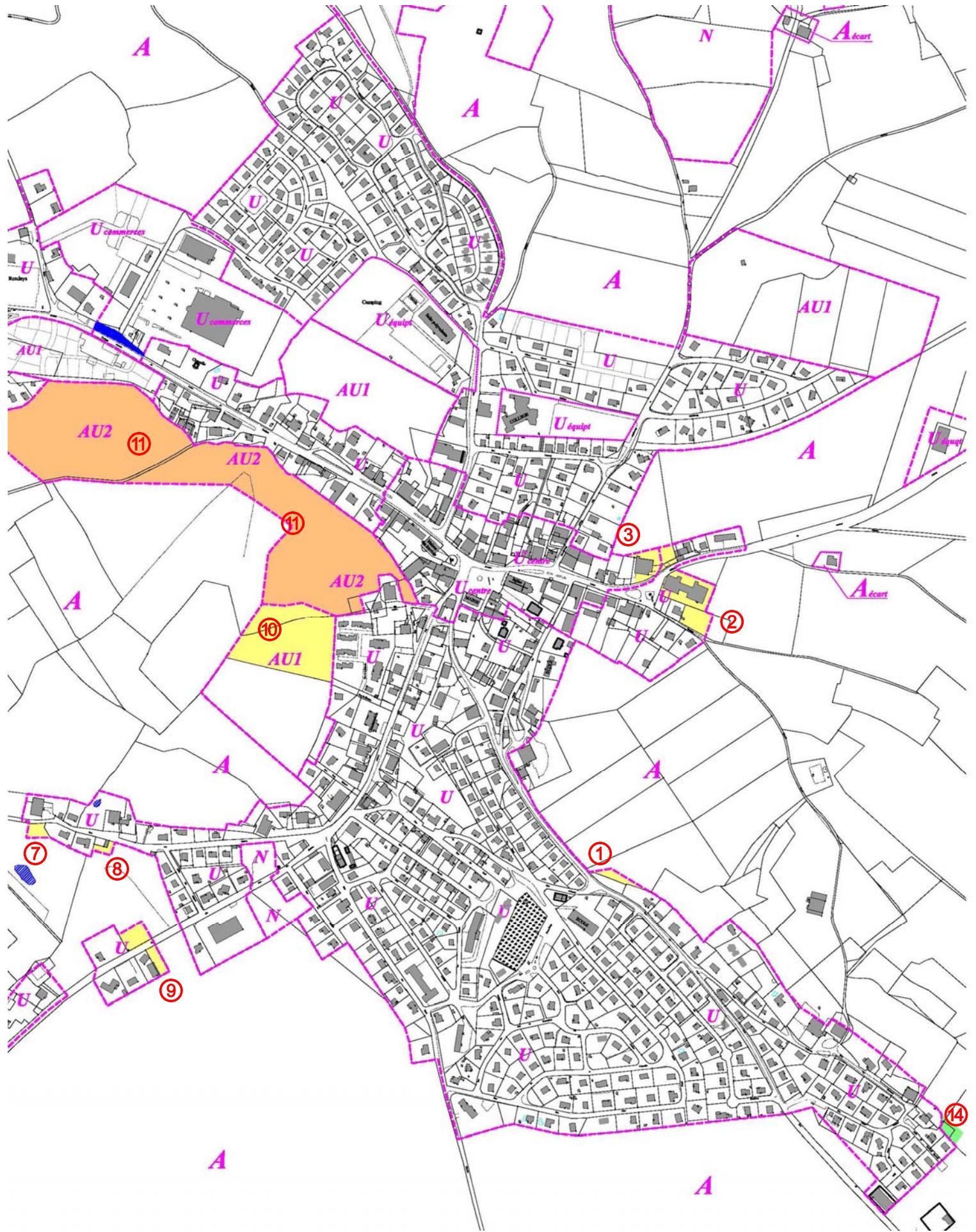
Ces informations sont fournies par les recensements généraux de la population de l'INSEE et les renseignements disponibles en mairie.

- Parc de logement :
 - évolution du nombre de logements
 - analyse des autorisations d'urbanisme délivrées
 - répartition des logements par types (maison individuelles, appartements)
- Suivi des opérations d'urbanisme :
 - inventaire et cartes des nouvelles constructions en fonction de la date d'édification
 - collecte des superficies des opérations des entreprises, des équipements communs, des parties privatives,
 - recensement et suivi des « dents creuses »,
 - suivi des zones à urbaniser
- Développement économique :
 - suivi du nombre d'entreprises présentes sur le Russey (administrations, services, commerces, artisans, exploitations agricoles, industries,,,...),
 - suivi de l'emploi,
 - taux d'occupation / remplissage des zones d'activités des Butiques, commerciales des Rondeys,
- Transports :
 - évolution du trafic selon comptage routier
 - évolution du transport en commun : nombre de lignes, nombre d'arrêts, heures de passage,...
 - fonctionnement des liaisons douces

Ces analyses pourront être obtenues auprès des services publics associés, notamment de la Direction Départementale des Territoires, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre d'Agriculture, du Conseil Général du Doubs,

8. Les changements apportés par la révision





Dans le nouveau PLU, une nouvelle affectation des sols a été définie :

- Plusieurs terrains : ①, ②, ③, ④, ⑤, ⑥, ⑦, ⑧, ⑨ de superficie limitée, sont devenus constructibles pour homogénéiser les zonages du PLU.
- Les propriétés ② et ③ ne sont plus utilisées pour l'agriculture. Située en agglomération, elles figurent logiquement en zone urbaine.
- Concernant le stade des Butiques ⑤, il figurait en zone agricole au POS et est replacé en zone urbaine du PLU.
- Pour répondre aux besoins en matière de logements et d'activités, le secteur ⑩ est devenu constructible et intègre une zone à urbaniser plus vaste, dont l'ouverture à l'urbanisation est soumise à une opération d'aménagement d'ensemble.
- Pour une planification urbaine cohérente du développement du village, deux zones à urbaniser ⑪ et ⑫ à plus long terme sont définies. La zone ⑫ est prévue pour une extension de la zone d'activités des « Butiques ». Il s'agit en fait du report de la partie de la zone 3NA ⑬ prévue au POS pour l'installation des entreprises qui s'étendait en bordure de la RD437.
- Deux secteurs ⑯ et ⑰ sont redevenus agricoles, pour une homogénéité de la limitation entre zones urbaines et agricoles (⑭) et pour éviter l'étalement urbain du village.
- Sinon, d'une manière générale, la répartition des zones agricoles et naturelles a été redéfinie à partir des photographies aériennes selon l'occupation effective des terrains (forêt ou prés) et tient davantage compte de l'utilisation agricole des terrains (d'où le passage d'environ 250 hectares des zones naturelles à agricoles, cf tableau du § 5.2.2)

L'ensemble de ces modifications est précédemment justifié au regard de l'environnement, de l'agriculture, du paysage, du patrimoine,....

9. Annexe du rapport de présentation : **(En pièces séparées du présent rapport)**

9.1. Etude d'environnement :

Diagnostic écologique, faune, flore et habitats d'octobre 2011 et février 2012, réalisé par Pascale et Michel Guinchard

(Pièce numéros 1-bis-1 du dossier de PLU)

9.2. Etude dérogatoire L111-1-4, zone d'activités des Butiques:

(Pièce numéros 1-bis-2 du dossier de PLU)